

O CI

Édité par l'Organisation de la Coopération Islamique

Mai - Aout 2023

Numéro 52

Journal



Réunion d'urgence de l'O CI sur les derniers développements au Soudan

L'O CI exhorte la
Communauté
internationale à
inclure les colons
israéliens dans les
listes du
terrorisme



دعاء دخول المسجد
اللهم افتح لي أبواب رحمتك

A propos

L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) est la deuxième plus grande organisation intergouvernementale après les Nations unies avec 57 Etats membres éparpillés dans 4 continents. L'Organisation est le porte-voix du monde musulman dont elle assure la sauvegarde et la protection des intérêts dans l'esprit de promouvoir la paix internationale et l'harmonie entre les différents peuples du monde. L'Organisation a été créée sur décision du Sommet historique qui a eu lieu à Rabat, Royaume du Maroc, le 12 rajab 1389 H (25 septembre 1969), à la suite de l'incendie criminel de la Mosquée d'Al-Aqsa d'Al-Qods occupé.

En 1970, la première réunion de l'histoire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (CIMAE) a été tenue à Djeddah et a décidé de mettre sur pied un secrétariat permanent basé à cette ville et dirigé par le Secrétaire général de l'Organisation. M. Hissein Brahim Taha est le Douzième Secrétaire général à être investi de cette fonction qu'il assume depuis novembre 2021.

La présente Charte de l'Organisation a été adoptée par la 3^{ème} Conférence des Ministres des Affaires étrangères tenue en 1972. La Charte a fixé les objectifs et principes de l'Organisation et les moyens fondamentaux de renforcer la solidarité et la coopération entre les Etats membres. Au cours des quatre dernières décennies, le nombre des Etats membres est passé de 30 Etats membres fondateurs à 57 Etats. La Charte a été mise à jour lors du 11^{ème} Sommet Islamique tenu à Dakar au Sénégal en 2008 pour s'adapter à l'évolution du monde islamique et répondre adéquatement aux exigences du 21^{ème} siècle.

L'Organisation a l'insigne honneur de galvaniser la Oummah dans une parfaite unité et de représenter dignement le monde musulman en épousant les causes qui tiennent à cœur à plus de 1,5 milliard des musulmans à travers le monde. L'Organisation entretient des relations de concertation et de coopération avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales, pour protéger les intérêts vitaux des musulmans et œuvrer pour le règlement des conflits dans lesquels des Etats membres se trouvent impliqués. En sauvegardant les valeurs cardinales de l'Islam et des musulmans, l'Organisation a beaucoup fait pour dissiper les préjugés et a fortement prôné l'élimination de la discrimination à l'encontre des musulmans, dans toutes ses formes et manifestations.

Les Etats membres de l'OCI se trouvent confrontés à plusieurs défis du 21^{ème} siècle et afin d'y faire face, la 3^{ème} Session extraordinaire du Sommet Islamique, tenue à Makkah en décembre 2005, a conçu un projet appelé Programme d'action décennal, qui prévoit une action commune des Etats membres Le Programme d'Action Décennal de l'OCI (PAD) a été mis en œuvre avec succès et a été entièrement bouclé avec la fin de l'année 2015.

L'Organisation a élaboré un programme successeur pour la prochaine décennie (2016-2025). Le nouveau Programme d'action OCI-2025 s'appuie sur les dispositions de la Charte de l'OCI et se décline en 18 domaines prioritaires et 107 objectifs. Les domaines prioritaires incluent les problématiques de la paix et de la sécurité, la Palestine et Al-Qods, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le terrorisme, l'investissement et les finances, la sécurité alimentaire, la science et la technologie, les changements climatiques et le développement durable, la modération, la culture et l'harmonie interconfessionnelle, l'autonomisation des femmes, l'action humanitaire islamique commune, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, pour n'en citer que ceux-là.

Le Sommet Islamique, le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères et le Secrétariat Général constituent les principaux organes de l'OCI. L'Organisation compte également trois comités thématiques permanents qui sont le comité de la science et de la technologie, le comité de l'économie et du commerce, le comité de la communication et de la culture ainsi que le Comité Al-Qods. En outre, l'Organisation possède des institutions spécialisées opérant sous sa bannière, telles que la Banque Islamique de Développement (BID) et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO). Ces comités thématiques, organes subsidiaires et institutions affiliées de l'Organisation jouent un vital et complémentaire en travaillant dans divers domaines.

Pour lire plus, visitez le site
www.oic-oci.org



نظام التعاون الإسلامي
OIC - OCI

Un difficile Premier semestre 2023

Il m'est des plus pénibles d'avoir à rédiger l'éditorial du numéro 52 de la revue de l'OCI, à l'heure où certains Etats membres ont été secoués par des crises aiguës et des catastrophes historiques, de natures différentes, mais de gravité égale, avec des dizaines de milliers de victimes innocentes, depuis le début de cette année 2023, tant à la suite de calamités naturelles que du fait d'affrontements militaires internes et de crises dont l'OCI et ses Etats membres n'ont cessé de pâtir. C'est le cas, notamment, de l'occupation israélienne persistante en terre de Palestine, qui a polarisé l'attention, cette année, de par l'ampleur de ses agressions sanglantes autant que féroces, perfides et diversifiées, qui sont fâcheusement significatives de l'ignominie de l'occupant israélien et de son Gouvernement intransigeant que dirige Benyamin Netanyahu.

Le 10 janvier dernier, le Secrétariat Général a organisé une réunion extraordinaire du Comité exécutif à composition non limitée, en vue de débattre des agressions israéliennes récurrentes à l'encontre de la Sainte Mosquée Al-Aqsa.

Moins d'un mois plus tard, l'OCI a organisé, le 27 février dernier, une autre réunion d'urgence du même Comité exécutif, au sujet des agressions et atrocités de l'occupant israélien à l'encontre du peuple palestinien, en Cisjordanie et, tout particulièrement, à Naplouse où sont tombés nombre de palestiniens, sous les tirs des soldats israéliens. Durant le mois de Ramadan dernier et, plus exactement, le 8 avril 2023, le Secrétariat Général de l'OCI a dû convoquer une Troisième réunion du Comité exécutif, pour traiter des agressions israéliennes contre la Sainte Mosquée Al-Aqsa et la ville d'Al-Qods Al-Charif.

D'un autre côté, je ne saurais oublier de rappeler le pénible anniversaire du séisme dévastateur qui a frappé, le 28 février dernier, le Sud et le centre de la Türkiye, ainsi que le Nord de la Syrie, y faisant plus de cinquante mille victimes, et détruisant ou endommageant l'infrastructure de villes entières, au point de mériter le qualificatif de pire catastrophe humanitaire, tant il a privé d'abri des millions de personnes, en un hiver des plus rigoureux, marqué par des secousses telluriques qui ont aggravé la catastrophe et semé la terreur dans les rangs des populations de ces zones.

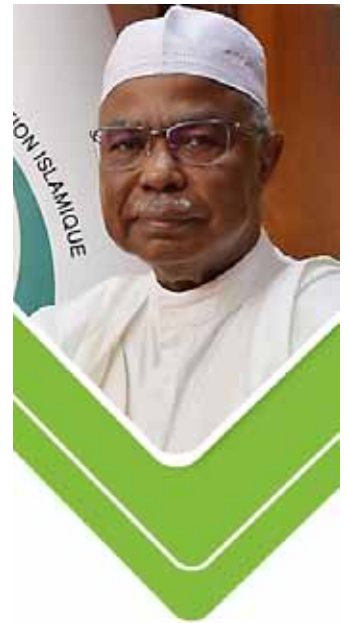
C'est dans ce cadre que j'ai effectué une visite en République de Türkiye pour y exprimer la solidarité de l'OCI et de ses Etats membres, envers le Gouvernement et le peuple turcs, et me rendre compte des séquelles de cette catastrophe pour exhorter les Etats membres et les organisations internationales à apporter leur aide aux victimes de ce séisme. Nous avons, en outre, publié de nombreux communiqués à ce sujet, et exprimé nos sentiments de gratitude à tous les Etats membres ou autres, qui ont contribué aux opérations de secours et aux aides humanitaires fournies aux sinistrés.

Durant ce court laps de temps entre les mois de janvier et avril, nous ne nous étions pas encore revus de notre hantise de la calamité survenue en février en Türkiye, lorsque de sanglants affrontements armés sont survenus, mi-février dernier, en République du Soudan, Etat membre-fondateur de l'OCI. A cet égard, nous rendons hommage au Royaume d'Arabie Saoudite pour ses efforts de préparation et d'organisation à Djeddah, d'un dialogue, qui est encore en cours, entre les parties en litige au Soudan et qui, nous l'espérons, débouchera sur des résultats positifs propres à mettre fin à ce conflit et à restaurer la sécurité et la stabilité au Soudan.

Aussi, l'OCI a-t-elle pris l'initiative d'organiser une réunion d'urgence du Comité exécutif à composition non limitée, à la suite d'une invitation généreuse du Président du Sommet islamique, Président du Comité exécutif et pays du siège, le Royaume d'Arabie Saoudite, qui ne ménage aucun effort pour apporter, côte-à-côte avec de nombreux Etats membres, son soutien et son aide à l'Etat et au peuple du Soudan, parallèlement à la poursuite des efforts déployés en vue de parvenir à une cessation des effusions de sang au Soudan. C'est là ce dont nous nous devons de leur exprimer à tous, nos remerciements et notre gratitude.

Tout en implorant Dieu Tout-Puissant de nous épargner semblables crises et de mettre fin à ce malheur, nous sommes persuadés de ne pouvoir prétendre à la résistance face aux épreuves et aux calamités qu'au moyen de notre solidarité, de notre unité et de notre position inébranlable. C'est ce que nous avons pu constater et vivre de manière effective, lors de la Quarante-neuvième session de notre Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue les 16 et 17 mars dernier, à Nouakchott, capitale de la République islamique de Mauritanie.

Ces importantes assises périodiques, qui constituent le joyau marquant des réunions annuelles des organes de l'OCI, ont été, pour nous tous, une opportunité importante de nous rencontrer, dans une ambiance fraternelle réunissant tous les Etats membres, et leur permettant de débattre d'un ensemble de problèmes politiques, économiques, culturels, sociaux, scientifiques et autres, médiatiques et juridiques. Autant de thèmes qui focalisent l'attention de l'OCI et qui ont fait l'objet de Résolutions de la part de leurs Excellences les Ministres des Affaires étrangères.



Hissein Brahim Taha

Secrétaire Général
de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI)

Certains Etats membres ont été secoués par des crises aiguës et des catastrophes historiques, de natures différentes, mais de gravité égale, avec des dizaines de milliers de victimes innocentes, depuis le début de cette année 2023, tant à la suite de calamités naturelles que du fait d'affrontements militaires internes et de crises dont l'OCI et ses Etats membres n'ont cessé de pâtir

Publié par
L'Organisation de la Coopération Islamique

Directeur du Département de
l'Information
Rédacteur en chef
Wajdi Ali Sindi

Editeur
Bashir Sa'ad Abdullahi

Mise en page et conception
Mohammed Abdelqader Qalaba

Conseil consultatif
Amb. Tareg Bakheet
Hasan Basri Arsalan

Revision
Teysir Arslan

Adresse :
Madinah Road, P.O. Box 178,
Jeddah-21411, Arabie Saoudite
Tél : 012 6515222 Fax : 012 6512288
Telx. : 601366 Islamic SJ.
Site Internet : www.oic-oci.org

Pour les commentaires,
les demandes de renseignements

E-mail : journal@oic-oci.org
Observateur permanent de l'OCI
auprès de l'ONU - Bureau de New York
320 East - 51st Street
New York 10022
New York, États-Unis
www.oicun.org
oic@un.int
OIC Permanent Observer
to the UN Geneva Office
ICC-20, Route Pre-Bois - Case Postal 1818
CH 1215, Geneve, Suisse
www.oic-un.org
oic@oic-un.org

Les opinions exprimées par les rédacteurs/auteurs des articles publiés dans le Journal de l'OCI ne représentent pas nécessairement les visions de l'OCI, mais sont les vues personnelles des auteurs eux-mêmes. Cependant, l'OCI se réserve le droit/discrétion d'amender, réviser, éditer, supprimer ou d'examiner toute partie ou portion du texte partout où cela est jugé nécessaire.

Liens connexes de l'OCI

Organes subsidiaires

- Académie internationale du Fiqh islamique - Djeddah, www.fiqhacademy.org
- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), Casablanca, www.icdt-oic.org
- Université islamique de Technologie (UIT), Dacca, www.iutoic-dhaka.edu
- Centre de Recherches statistiques, économiques et sociales, et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) - Ankara, www.sesric.org
- Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (IRCICA) - Istanbul, www.ircica.org
- Fonds de solidarité islamique - Djeddah, www.isf-fsi.org
- Université islamique du Niger - Niamey
- Université islamique d'Ouganda - Kampala

Institutions et organes spécialisés

- Groupe de la Banque islamique de développement (BID), Djeddah, www.isdb.org
- Organisation du monde islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ICESCO) - Rabat www.isesco.org.ma
- Union des agences de presse des Etats membres de l'OCI (UNA), Djeddah, www.islamicnews.org.sa
- Union des radiodiffusions des Etats islamiques (IBU), Djeddah, www.ibu.org
- Comité islamique du Croissant international (CICI), Benghazi, www.icic-oic.org
- Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), Nour Sultan
- Organisation pour le développement de la femme dans les pays islamiques, Le Caire
- Centre de travail de l'OCI, Bakou
- Centre de l'OCI pour la coopération et la coordination policières, Istanbul
- Organisation des sciences, de la technologie et de l'innovation (Secrétariat du COMSTECH), Islamabad

Institutions affiliées

- Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture, à Karachi, www.icci-oic.org
- Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI) - Istanbul
- Université islamique internationale de Malaisie (UIIM) - Kuala Lumpur
- Fédération sportive des jeux de la solidarité islamique - Riyadh
- Forum de la jeunesse de la Coopération islamique (FJCI) - Istanbul
- Conseil général pour les banques et les institutions financières islamiques - Amman
- Académie islamique mondiale des Sciences (IAS) - Amman - www.ias-worldwide.org
- Organisation des capitales et villes islamiques, Makkah al-Moukarramah
- Forum mondial de médiation - Amman
- Union internationale des scouts musulmans (IUMS) - Jeddah
- Groupe de réaction aux urgences informatiques à l'OCI, Cyberjaya - Malaisie
- Association des autorités fiscales des pays islamique (ATAIC) - Khartoum
- Fédération mondiale des écoles arabo-islamiques internationales - Le Caire - www.wfais.org
- Fédération des Entrepreneurs des pays islamiques (FOCIC) - Casablanca
- Fédération des consultants des pays islamiques (FCIC) - Istanbul
- Union immobilière dans les Etats islamiques - Djibouti
- Association islamique des armateurs, Jeddah - www.oisaonline.com
- Forum des journalistes de l'OCI - Turquie
- Forum des autorités chargées de la régulation de la radiodiffusion dans les Etats membres (IBRAF) - Turquie



TABLE DES MATIERES

CMAE – Nouakchott

4 L'OCI tient sa 49^{ème} Session du CMAE à Nouakchott

7 L'OCI réalise plusieurs objectifs économiques, culturels et sociaux

Sous la loupe

14 L'OCI, prête à envoyer une délégation de haut niveau pour aider à un règlement au Soudan

Dossier de la Palestine

16 Le Secrétaire général : Al-Aqsa est le lieu de culte exclusif des musulmans

17 L'OCI exhorte la Communauté internationale à inclure les colons israéliens dans les listes du terrorisme

Afghanistan

28 Visite d'une délégation de l'OCI à Kaboul pour y inviter ce pays à réexaminer ses décisions concernant l'emploi féminin et l'alphabétisation féminine

Visites

29 Visites et entretiens politiques et humanitaires d'une délégation de l'OCI à Mogadiscio

Communautés musulmanes

30 Les communautés musulmanes et l'islamophobie en tête de l'Agenda de l'OCI à la 52^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme

31 L'OCI et l'ONU discutent de la possibilité de la convocation d'une conférence internationale conjointe sur l'éducation des réfugiés Rohingyas

32 L'OCI condamne les actes de violence à l'encontre des musulmans dans des Etats de l'Inde

Affaires humanitaires

34 Le Secrétaire Général se rend dans les villes sinistrées en Türkiye après le séisme ravageur

36 L'OCI participe au Forum humanitaire de Riyad

Sciences et Technologie

40 L'Université jordanienne organise des activités sur les techniques spectroscopiques

41 La valorisation des ressources en eau à l'examen dans le monde islamique

Islamophobie

42 Réunion extraordinaire de l'OCI au sujet des odieuses profanations du Saint Coran, dans des pays européens

Organes

52 L'USBO inaugure en son siège à Djeddah une académie de formation médiatique

57 Clôture de la célébration du Caire et de Yaoundé en tant que capitales de la culture du Monde islamique



13 Nouakchott, capitale de la culture du monde islamique en 2023



27 La comparaison entre l'art pictural abstrait islamique et les gravures du Qatt de la province du Asir



33 Un séisme qui a subtilisé la joie des turcs en ce début du Ramadan



43 Un village allemand accueille un nombre de réfugiés supérieur à celui de ses propres habitants



45 Hissein Taha : Impératif de multiplier les acquis technologiques de la femme



49^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères à Nouakchott

L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a organisé, les 16 et 17 mars dernier à Nouakchott, capitale de la République islamique de Mauritanie, la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, à l'ouverture de laquelle, le Président de la République islamique de Mauritanie, Son Excellence, M. Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, s'est adressé aux délégations présentes, au nom de la Mauritanie, en souhaitant la bienvenue aux participants et en insistant sur l'impératif d'une présence sereine du monde musulman, et d'une solution pacifique à tous les problèmes et crises. Il a souligné, à cet égard, que son pays est résolu à n'épargner aucun effort pour renforcer et promouvoir l'action islamique commune.

De son côté, Son Excellence M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI a exprimé, dans son discours d'ouverture de cette session, réunie sur le thème : « Le juste milieu et la modération, clefs maîtresses de la sécurité et de la stabilité », ses vives félicitations à la Mauritanie pour avoir offert d'abriter et de présider cette session à laquelle, il a formulé ses vœux de pleine réussite. Il a, en outre, fait part de son ap-

préciation à l'adresse de la République islamique du Pakistan pour son mandat positif de Président de la précédente session du CMAE, avant de formuler ses respects et sa gratitude au Royaume d'Arabie Saoudite, en tant que pays du siège de l'OCI et Président du XIV^e Sommet islamique, pour son soutien généreux à cette organisation, grâce à la sollicitude du Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdelaziz Al-Saoud, et de Son Altesse Royale, le Prince Mohamed Bin Salman, Prince héritier et Président du Conseil des Ministres du Royaume. Il s'est ensuite, félicité de l'accord saoudo-iranien de rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays et de réouverture réciproque de leurs ambassades, tant cet événement concourt à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région, et donne de nouvelles impulsions à la coopération entre les Etats membres de l'OCI.

En outre, S.E.M. Hissein Brahim Taha a réitéré ses condoléances et ses sentiments de sympathie et de solidarité envers la République de Türkiye et la République arabe syrienne, à la suite du tremblement de terre qui a secoué, le mois dernier, nombreuses

provinces de ces deux pays.

A cet égard, il a renouvelé ses appels en faveur d'un surcroît d'aide et de secours humanitaire à ces deux pays. Le Secrétaire général de l'OCI a, par ailleurs, souligné, au début de son propos, que les graves défis auxquels se trouve confrontée la cause palestinienne imposent l'unification des prises de position, tout autant que la consolidation des efforts déployés pour secouer la conscience et le sens de responsabilité de la Communauté internationale et, partant, l'amener à mettre fin aux crimes et atrocités d'Israël, à mettre en œuvre les Résolutions de la légalité internationale, à assurer une protection internationale au peuple palestinien, à demander des comptes aux responsables israéliens pour leurs exactions commises à l'encontre du peuple palestinien, et ce par le truchement des mécanismes existant de la légalité internationale, tout en renforçant les actions menées en vue du redémarrage d'un processus politique multilatéral pour la concrétisation de la formule de solution à deux Etats distincts, sur la base des Résolutions pertinentes des Nations unies et de l'initiative arabe de paix.

PREPARATIFS DE LA REUNION DES DONATEURS AU PROFIT DES PAYS DU SAHEL



Le Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a déclaré, au sujet de l'action humanitaire, que son rapport soumis à l'attention des Ministres, est significatif de l'évolution de l'action de l'OCI, et a remercié tous les Etats membres, ainsi que les organes, institutions et partenaires de l'OCI, pour le soutien qu'ils apportent à cette action. Il a, en outre, souligné que l'Organisation s'emploie actuellement à renforcer sa présence et ses activités dans la région du Sahel et du Bassin du Lac Tchad, par le truchement de son bureau régional installé à Niamey, tout en préparant la tenue d'une réunion des parties donatrices, en harmonie avec la décision pertinente du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères. Il a, également, rendu hommage au Royaume d'Arabie Saoudite pour son offre d'accueillir ladite réunion, dans le cadre de son soutien continu à la solidarité islamique et de son attachement à aider les pays de la région à faire face aux divers défis auxquels ils sont confrontés.

M. Hissein Brahim Taha a, en outre, énuméré les efforts que l'OCI a déployés au sujet de la cause de la communauté musulmane des

Rohingyas du Myanmar, du problème du Nagorno-Karabakh, du Yémen, de la Syrie, du Soudan, de la Libye, des pays du Sahel et du Lac Tchad et de la République Centrafricaine, ainsi que d'autres problèmes, tels que la lutte contre la corruption, l'investissement dans les nouveaux systèmes médiatiques, le renforcement de la coopération horizontale entre les Etats membres, les sciences et la technologie, l'émancipation de la femme, la promotion des aptitudes des jeunes, le développement des sports et le parachèvement de l'exécution du Programme d'action de l'OCI-2025.

Pour ce qui concerne la Somalie, le Secrétaire Général a déclaré que la situation qui y prévaut retient l'attention de l'OCI et a incité le Secrétariat Général à y dépêcher, début mars dernier, une délégation de haut niveau qui a tenu d'importantes réunions avec les autorités gouvernementales. M. Hissein Brahim Taha a rendu hommage au Gouvernement somalien pour les efforts qu'il déploie en vue d'éradiquer le terrorisme et d'assurer les prestations requises aux zones libérées de l'emprise du Mouvement des Shababs (jeunes intégristes). Il a, en outre, exhorté les Etats membres et l'ensemble des institutions

islamiques de financement à apporter toutes formes d'aide à la Somalie, afin d'aider le Gouvernement en place à restaurer la stabilité et le développement dans ces zones et à remédier aux dégâts occasionnés par la sécheresse dans diverses régions de ce pays. Il a, également, appelé la Communauté internationale à lever l'embargo sur les armements, imposé à l'encontre de la Somalie, pour soutenir les efforts du Gouvernement somalien dans la restauration de la sécurité partout dans le pays.

M. Hissein Brahim Taha a, ensuite, exposé la position officielle de l'OCI concernant les problèmes de la Bosnie-Herzégovine, de Chypre, de la Thrace Occidentale et du Kosovo, à la lumière des Résolutions pertinentes du Conseil islamique des Ministres des Affaires étrangères. Dans le cadre du suivi de la situation des communautés et minorités musulmanes dans les pays non-membres, le Secrétaire Général a souligné que l'OCI est décidée à poursuivre son dialogue constructif et ses démarches auprès des autorités de ces pays, en vue de préserver les droits et la dignité de ces communautés.

LA PREPARATOIRE DE LA QUARANTE-NEUVIEME SESSION DU CMAE EXAMINE LES VIOLATIONS ISRAELIENNES ET LA REGRESSION DE LA SITUATION EN AFGHANISTAN

La réunion des Hauts fonctionnaires, préparatoire à la Quarante-neuvième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), s'est tenue, le 5 février dernier, au siège du Secrétaire général à Djeddah. S'adressant aux participants à la réunion, le Secrétaire général, Son Excellence M. Hissein Brahim Taha, a souligné que cette réunion se tenait dans une conjoncture délicate, à l'heure où la cause palestinienne, thème central et collectif de l'ensemble du système d'action islamique commune, connaît les développements des plus graves, avec l'escalade du nombre d'assassinats prémédités, d'actes de peuplement colonialistes, de judaïsation de la ville d'Al-Qods, de profanation de la Sainte Mosquée Al-Aqsa, parallèlement à la formation d'un nouveau gouvernement israélien, à la fois raciste et extrémiste ; autant de menaces d'une dégradation accrue de la situation dans les territoires palestiniens.

Le Secrétaire général a souligné que ces données commandent l'unification des rangs et des attitudes des Etats membres, tout autant que la consolidation de leurs efforts pour la sensibilisation de la Communauté internationale à ces exactions israéliennes pour y mettre le holà, faire appliquer les décisions de la légalité internationale, assurer une protection internationale au peuple palestinien, parrainer le processus politique multilatérale de paix pour la cessation de l'occupation israélienne et la concrétisation de la formule de solution à deux Etats, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies et à l'initiative arabe de paix. D'autre part, le Secrétaire général a précisé que la situation en Afghanistan a été le point focal de ces divers entretiens avec les dirigeants et les responsables des Etats membres et les partenaires internationaux, tout en soulignant que l'OCI, avec son Envoyé spécial en Afghanistan, Son Excellence l'Ambassadeur Tareg Ali Bakheet, s'est étroitement associé lors de ces derniers mois, aux pourparlers avec les autorités du pouvoir en place à Kaboul, parallèlement à maintes consultations avec les parties régionales et internationales concernées en Afghanistan. Ceci outre l'envoi à Kaboul

d'une délégation d'éminents docteurs du culte, pour avoir des pourparlers avec les autorités du fait accompli. Il a ajouté que l'OCI espérait préparer ce faisant, la voie, pour ces mêmes autorités, pour la réalisation de ce que l'OCI et la Communauté internationale attendent d'elle, en matière de respect des droits de l'homme, des droits de la femme, de l'enseignement et de la lutte contre le terrorisme. Mais il s'est avéré, au vu des récents développements subvenus en Afghanistan, que l'OCI est encore loin d'atteindre cet objectif. Aussi, l'OCI s'emploiera-t-elle sérieusement, à mettre à exécution les recommandations de la récente réunion du Comité exécutif et à redoubler d'efforts en la matière, dans le plein respect des engagements de l'OCI envers le peuple afghan.

Au sujet du Jammu-et-Cachemire, le Secrétaire général a déclaré que le Secrétariat général et son Envoyé spécial pour le Jammu-et-Cachemire, son Excellence l'Ambassadeur Yousef Aldobeay, s'emploient à mettre en application le plan d'action adopté par le groupe de contact pour le Jammu-et-Cachemire, telle que conçu lors de sa réunion à Islamabad, de la Quarante-huitième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères. Il a ajouté que lors de sa visite en République islamique du Pakistan, en novembre dernier, il s'était rendu au Jammu-et-Cachemire en compagnie de l'Envoyé spécial et que cette visite avait permis à la délégation de prendre connaissance de très près de la situation dans la région et d'y constater un besoin pressant de solution au Jammu-et-Cachemire, sur la base des décisions de la légalité internationale. A propos de la question du Nagorno-Karabakh, S.E.M. Hissein Brahim Taha a précisé que le Secrétariat général, qui a invariablement réitéré son soutien à la République d'Azerbaïdjan dans la sauvegarde de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, de même qu'à l'impératif du règlement du conflit conformément aux décisions du Sommet et du Conseil des Ministres de l'OCI, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, continuera d'assurer le suivi attentif de cette affaire.

« Le Secrétariat général, a-t-il dit, a suivi de près, les développements subvenus en

Syrie, au Yémen, au Soudan et en Lybie et continuera à soutenir le dialogue et les efforts régionaux et internationaux déployés à l'effet de parvenir à des solutions politiques à ces problèmes, d'une manière qui puisse répondre aux aspirations de leur peuple et de la région, à la sécurité, à la stabilité et au développement prospère. Il n'a pas cessé, non plus, d'appeler les Etats membres et les partenaires internationaux à prêter assistance au gouvernement somalien dans les efforts qu'il déploie pour transcender les défis humanitaires et économiques et combattre le terrorisme. Dans les prochains jours, nous envisageons d'envoyer en Somalie, une délégation de haut niveau et de mobiliser tous nos moyens pour soutenir la Somalie ».

En ce qui concerne l'Irak, Son Excellence M. Hissein Brahim Taha s'est félicité de tous les efforts et démarches bénéfiques déployés en faveur du renforcement de l'unité de ce pays, de son intégrité territoriale, de sa sécurité et de sa stabilité, ainsi que de sa reconstruction, comme en témoigne la participation du Secrétariat général à la Deuxième session de la Conférence de Bagdad sur la coopération et le partenariat, tenue en Jordanie, le 23 décembre de l'an dernier.

Et le Secrétaire général de souligner que les développements politiques et sécuritaires subvenus dans les pays du Sahel, dans la région du bassin du Lac Tchad, de même qu'en République centrafricaine, au Mozambique, en Guinée et au Burkina Faso, bénéficient d'une attention particulière de la part de l'OCI, rappelant à cet égard les visites qu'il a effectuées dans certains de ces pays. Au Mali, a-t-il dit, les hautes autorités transitaires ont favorablement accueilli les bons offices entrepris auprès des dirigeants de certains pays de la communauté économique des pays de l'Afrique de l'Ouest, tant ces efforts ont aidé à l'identification des solutions apportées à la crise, outre la mise en œuvre de l'accord de paix et la réconciliation qui ont enregistré des progrès encourageants au Mali.

L'OCI REALISE PLUSIEURS OBJECTIFS ECONOMIQUES, CULTURELS ET SOCIAUX



Le Secrétariat Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a organisé la Quarante-Cinquième session de la Commission Islamique des Affaires économiques, culturelles et sociales, qui s'est tenue, en son siège à Djeddah, le 24 janvier dernier. Son Excellence M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire Général de l'Organisation, en a prononcé le discours inaugural, en déclarant qu'il ressort des rapports présentés concernant les domaines relevant de la compétence de cette Commission, que tout en étant parvenue, grâce au soutien de ses Etats membres, à atteindre de nombreux objectifs au profit des intérêts et des causes de la Oummah, l'OCI aspire à la concrétisation d'autres projets et réalisations, dans le cadre des taches dont l'investira la présente session.

Dans le domaine de la coopération économique, il a été procédé à la mise en phase d'application du système de préférences commerciales entre les Etats membres, dès le 1er juillet 2022, qui conduira à un accroissement du commerce intra-islamique et à la réalisation de l'objectif de l'OCI qui est d'atteindre une quote-part de 25 %, à l'horizon 2025. Dans le domaine touristique, s'est tenue, en juin dernier, à Bakou, République d'Azerbaïdjan, la Onzième Conférence islamique des Ministres du Tourisme, qui a ouvert de nouveaux horizons prometteurs dans ce secteur. Le Secrétaire Général de l'OCI a exhorté les Etats membres à mettre en œuvre l'ensemble des décisions prises en la matière.

D'un autre côté, le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), a lancé, en juillet dernier, un programme destiné à la

garantie globale de la sécurité alimentaire, moyennant une enveloppe totale de 10,54 milliards de Dollars américains, destinée à appuyer les efforts des Etats membres dans leur combat contre l'absence de la sécurité alimentaire. Ces activités visaient à stimuler les actions collectives de soutien aux Etats membres, dans leur confrontation avec les défis du développement, y compris la guérison durable et souple, après la pandémie du Coronavirus.

Le Secrétaire Général a fait remarquer que les efforts seront dorénavant portés sur la tenue de la Cinquième Conférence islamique des Ministres du Travail, de la Deuxième session de la Conférence ministérielle sur les Transports, du Forum sur les investissements en Afrique, de la Deuxième réunion des parties concernées par le projet de liaison ferroviaire entre Dakar et Port Soudan, de la Neuvième Conférence ministérielle sur la Sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture, ainsi que du Forum du secteur privé.

Dans le cadre du suivi exécutif du Programme d'action de l'OCI-2025, S.E.M. Hissein Brahim Taha a déclaré que le Secrétariat Général de l'OCI a d'ores et déjà abrité, le 22 novembre dernier, la Seconde réunion du Groupe d'experts intergouvernementaux, en charge de l'examen du document récapitulatif à mi-chemin du Programme d'action. Il a précisé que cette réunion a recommandé de procéder aux préparatifs d'élaboration d'un nouveau projet de programme décennal, pour la période 2026-2035, en prévision de sa présentation aux Etats membres.

Dans le domaine de la coopération culturelle, le Secrétariat Général a organisé, avec le concours de l'Université islamique d'Ouganda, une manifestation culturelle et scientifique d'une durée de deux jours, sous la devise : « La culture, l'enseignement et le développement : expériences menées dans le monde islamique », et cela dans la ville de Kampala, les 11 et 12 juin dernier. Cette manifestation aura contribué à la mise en relief de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel des pays africains membres de l'OCI. Il est prévu d'organiser une manifestation similaire en Indonésie.

D'un autre côté, le Secrétariat Général a mis la dernière main au projet de protocole d'entente sur la création d'un forum de l'OCI pour la préservation et la protection du patrimoine culturel des Etats membres.

En ce qui concerne la cause palestinienne et Al-Qods Al-Charif, le Secrétaire Général a souligné qu'il suivait avec la plus vive préoccupation, les conditions sociales, économiques et éducationnelles difficiles dans lesquelles vivent les fils et filles du peuple palestinien, en terre de Palestine et, notamment, dans la ville occupée d'Al-Qods, du fait de l'occupation israélienne et des politiques de judaïsation programmée de la ville d'Al-Qods. A cet égard, le Secrétariat Général a continué de renforcer ses partenariats, de mobiliser les soutiens à cette ville sainte, d'y renforcer la résistance stoïque du peuple palestinien et de consolider ses institutions nationales, outre la tenue de diverses manifestations culturelles.

Entretiens du Secrétaire Général préalablement à la 49^{ème} session du CMAE

S.E.M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a procédé à des contacts téléphoniques consultatifs avec un certain nombre de Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, au sujet de la tenue de la 49^{ème} Session du CMAE, en mars dernier, dont, notamment, Son Altesse Royale, le Prince Fayçal ben Farhan Ben Abdallah, Ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie Saoudite, Président du 14^{ème} Sommet islamique, le 1^{er} février dernier.

L'entretien a porté sur les relations bilatérales entre les deux parties et sur les préparatifs en cours du Conseil des Ministres, prévu à Nouakchott en Mauritanie, outre les principaux problèmes figurant à l'ordre du jour de ladite 49^{ème} session. Dans ce contexte, le Secrétaire Général a rendu hommage au Royaume d'Arabie Saoudite pour son soutien généreux et ininterrompu qui permet à l'Organisation d'assumer ses responsabilités au service de l'action islamique commune.

Le 5 février dernier, le Secrétaire général a contacté par téléphone Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères de la République arabe d'Egypte, M. Sameh Chokri. Cet entretien a permis de procéder à une rétrospective des divers volets de la coopération bilatérale entre l'OCI et la République arabe d'Egypte et à un échange de vues concernant un certain nombre de sujets figurant à

l'ordre du jour de la 49^{ème} session ministérielle. A ce sujet, le Secrétaire général a exposé au Ministre égyptien les résultats de sa visite en Mauritanie, avant la tenue de ladite session, pour faire le point des préparatifs en cours pour la tenue des assises du Conseil des Ministres des Affaires étrangères. Il a exprimé, en cette circonstance, ses vifs remerciements à l'Egypte pour son soutien continu à l'OCI.

Le 31 janvier dernier, Monsieur Hissein Brahim Taha, a eu une communication téléphonique avec Son Excellence M. Syed Abdul-Momen, Ministre des Affaires étrangères de la République populaire du Bangladesh. Cet entretien a porté sur divers aspects de la coopération bilatérale entre l'OCI et la République du Bangladesh avec un échange de points de vue concernant certaines questions inscrites à l'ordre du jour de la 49^{ème} session du CMAE.

Le 30 janvier dernier, S.E.M. Hissein Brahim Taha a pris contact avec Monsieur Geoffrey Onyeama, ministre des affaires étrangères de la république fédérale du Nigéria. Au cours de cet entretien, il a été procédé à une récapitulation des divers volets de la coopération bilatérale entre l'OCI et le Nigéria et à un échange de vues au sujet de certaines questions inscrites à l'ordre du jour de la 49^{ème} session des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI.

En outre, le Secrétaire général a eu, le 26 janvier dernier, une communication télé-

phonique avec Son Excellence Monsieur Ramtane Lamamra, Ministre des Affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire. L'entretien a porté sur une rétrospective des divers volets de la coopération bilatérale entre l'OCI et l'Algérie, outre un échange de vues concernant certaines questions inscrites à l'ordre du jour de la 49^{ème} session du CMAE.

Le 26 janvier également, S.E.M. Hissein Brahim Taha a eu également deux communications téléphoniques, l'une avec son Altesse Chiekh Abdullah Bin Zayed Al-Nahyan, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'Etat des Emirats arabes unis et la seconde avec Son Excellence M. Hassoumi Massaoudou, Ministre des Affaires étrangères de la République du Niger.

Ces deux communications ont permis de passer en revue les divers volets de la coopération bilatérale entre l'OCI, d'une part, les E.A.U. et le Niger, d'autre part, et de procéder à un échange de vues concernant nombre de questions inscrites à l'ordre de la 49^{ème} session ministérielle.

Le 31 janvier dernier, Son Excellence le Secrétaire général a eu une communication téléphonique avec Son Excellence M. Nasser Bourita, Ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Deux réunions consacrées aux causes de la Palestine et des Rohingyas



Le Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a tenu, les 16 et 17 mars dernier, une série de réunions, en marge de la 49ème session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'OCI. Au nombre de ces réunions, figuraient les assises du Comité des six de l'OCI en charge du problème de la Palestine, consacrées à l'examen des préparatifs d'une démarche internationale en faveur des droits du peuple palestinien et de la cessation de l'occupation.

Au cours de cette réunion, le Secrétaire général de l'OCI, Son Excellence Monsieur Hissein Brahim Taha, a réaffirmé la position intangible de l'Organisation concernant la cause de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif, et a appelé à la conjonction des efforts, en référence aux attitudes des pays attachés aux valeurs de justice et aux principes du droit international. Il a souligné, à cet égard, l'importance qu'il y a, pour les Etats membres, de présenter les exposés, par écrit, des plaidoiries verbales et des contributions financières pour le soutien aux droits du peuple palestinien et à la cessation de l'occupation coloniale israélienne, en tant que phénomène illicite et illégitime, en vertu du droit international et des Résolutions de la légalité internationale.

De son côté, le Docteur Riyadh Al-Maleki, Ministre des Affaires étrangères de l'Etat de Palestine, a prononcé une allocution dans laquelle il a procédé à une rétrospective de la grave situation qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés, du fait de l'accélération du rythme des actes criminels,

des agressions et des violations israéliennes à l'encontre du peuple palestinien, de son territoire et de ses lieux saints.

Le Comité des six de l'OCI a débouché sur d'importantes recommandations dont notamment, l'accueil favorable de la Résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations unies, en sa 77ème session, qui demandait un avis consultatif de la Cour Internationale de Justice concernant le statut de l'occupation colonialiste israélienne en terre de Palestine, y compris Al-Qods Al-Charif, de même que sur les implications juridiques de cette situation pour l'ensemble des pays et les Nations unies, outre l'appel à lancer à l'adresse des hautes parties signataires de la 4ème Convention de Genève, pour ne ménager aucun effort en faveur de la garantie, pleine et entière de la conformité d'Israël, aux dispositions de la convention de Genève, dans les territoires palestiniens occupés, y compris Al-Qods Al-Charif, ainsi que le soutien à apporter aux efforts et démarches de la Palestine sur la scène internationale pour le rétablissement de la justice, la garantie d'une protection internationale au peuple palestinien, la consécration des droits légitimes de ce peuple, la reddition de comptes par l'occupant israélien pour ses crimes et agressions continus, et le déclenchement d'un processus politique, sous tutelle internationale multipartite, débouchant sur la cessation de l'occupation israélienne et la concrétisation d'un Etat palestinien indépendant, à l'intérieur des frontières de 1967, avec pour capitale d'Al-Qods Al-Charif.

D'autre part, le comité ministériel spécialisé de l'OCI, en charge des investigations relatives aux atteintes aux droits de l'homme à l'encontre des Rohingyas, a tenu, le 17 mars dernier, une réunion à participation non limitée, sous la présidence de Son Excellence M. Dawda Jallow, procureur général et Ministre de la justice de la République de Gambie, qui a fait un exposé récapitulatif des tous derniers développements inhérents à l'affaire soulevée contre le Myanmar auprès de la Cour internationale de justice, au sujet des Rohingyas.

Dans son allocution à l'adresse du Comité, le Secrétaire général a réaffirmé la position inébranlable de l'OCI en faveur des Rohingyas et réitéré ses appels répétés à l'adresse du Myanmar pour la garantie de l'intégrité et de la sécurité des Rohingyas, outre la reconnaissance de leurs droits fondamentaux, y compris leur droit de citoyenneté et l'aménagement des conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés Rohingyas, de manière volontaire, sûre et durable, à leurs foyers. Son Excellence Monsieur Hissein Brahim Taha a souligné que l'OCI est décidée à poursuivre ses efforts de mobilisation du soutien international pour la réalisation d'une solution durable de ce différend complexe et à la défense des droits et intérêts des Rohingyas. En outre, l'Organisation s'emploiera, a-t-il dit, à renforcer son dialogue et sa coopération avec les principales parties internationales influentes à l'effet de remédier aux causes de cette crise.



Appel à l'adresse de l'Inde pour le respect des droits du peuple du Jammu-et-Cachemire

Dans une allocution prononcée à l'adresse de la séance ministérielle d'échange de points de vues, tenue, le 17 mars dernier, en marge de la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, concernant « La lutte contre le fanatisme violent », Son Excellence Monsieur Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, a fait ressortir l'impératif de trouver une solution intégrale au phénomène du terrorisme, en analysant les causes sous-jacentes de ce phénomène.

Soulignant que la pauvreté, le sous-développement, la marginalisation économique et les concepts religieux erronés sont des causes fondamentales de l'amplification du fanatisme violent, le Secrétaire général a exprimé la conviction que le moyen le plus efficace de combattre le fanatisme violent, consiste à prendre une série de mesures préventives, à travers le renforcement de l'enseignement, de la gouvernance rationnelle, du développement, de l'équité et de la justice, à l'effet de faire face à la haine et à l'intolérance, au moyen de la consolidation du dialogue, de l'entente et de l'explication des valeurs de paix, de tolérance et de coexistence.

Son Excellence le Secrétaire général a rendu hommage, dans ce contexte, à l'expérience profitable de la République islamique de

Mauritanie, terre de tolérance et de modération, dans son combat contre le fanatisme violent, au moyen d'une politique globale et cohérente. A cet égard, il a souligné l'importance qu'il y a à investir grandement dans la promotion de la jeunesse, au moyen de l'insertion de leurs aspirations au cœur des programmes de développement et des plans d'action, pour garantir leur contribution agissante aux efforts de développement de la société en vue d'extirper le fanatisme violent. Ceci, en plus de la nécessité qu'il y a pour les savants du culte d'assumer leur rôle dans la lutte contre ce phénomène, de consolider la tolérance et la perception correcte des textes religieux et d'encourager le partenariat entre les gouvernements, les instances de la société civile et les oulémas, dans la lutte contre le fanatisme violent.

La séance s'est tenue, sous la présidence de son Excellence, Monsieur Mohamed Salem Ould Merzoug, Ministre mauritanien des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritanians à l'étranger et Président de la 49^{ème} session du CMAE. Les Ministres des Affaires étrangères et les délégués des Etats membres présents à cette réunion, ont pris, tour à tour, la parole pour enrichir les délibérations de cette séance et exposer des idées et des approches constructives destinées à endiguer le phénomène du fanatisme violent, pour en prévenir les conséquences,

au sein de la société.

D'un autre côté, S.E.M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI a réaffirmé dans son intervention, lors de la réunion ministérielle du Groupe de contact de l'OCI pour le Jammu-et-Cachemire, tenue le 16 mars dernier, en marge de la 49^{ème} session du CMAE, le soutien continu de l'OCI au peuple du Jammu-et-Cachemire dans son combat pour la récupération de son droit à l'autodétermination.

Le Secrétaire général a également fait ressortir la nécessité de consolider les efforts de la Communauté internationale en faveur du règlement du problème du Jammu-et-Cachemire, pour parachever l'action menée à cet égard par l'OCI. Au cours de la séance, le Ministre des Affaires étrangères de la République islamique du Pakistan, M. Bilawal Bhutto Zardari, a rendu compte à la réunion, de la situation qui prévaut sur le terrain, depuis la dernière réunion tenue par le Groupe de contact, en septembre dernier à New York, en marge de la 77^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations unies. Dans son intervention, le Ministre a exprimé ses respects à l'adresse du Secrétaire général et des membres du Groupe de contact, pour leur soutien continu à la cause du peuple du Jammu-et-Cachemire.



L'OCI COMMEMORE LA RESOLUTION DU 15 MARS SUR LA LUTTE CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Dans le cadre de la célébration annuelle du premier anniversaire de la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, le Secrétariat Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), a tenu, le 16 mars 2023, une séance commémorative spéciale, en marge des travaux de la 49ème Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, qui se sont déroulés, les 16 et 17 mars 2023, dans la capitale de la République islamique de Mauritanie, Nouakchott.

L'an dernier (2022), l'Assemblée Générale des Nations unies avait adopté, lors de l'une de ses réunions, une décision consacrant la journée du 15 mars de chaque année, en Journée internationale de la lutte contre l'islamophobie. Cette décision avait recueilli un vaste écho positif de la part de l'OCI et de ses Etats membres.

L'organisation de cet événement a eu lieu au moment de l'ouverture de la 49ème session de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, qui se déroulait à Nouakchott, capitale de la République islamique de Mauritanie. Etaient présents à cette séance, les Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, ainsi que M. Miguel Angel Moratinos, Haut Représentant de l'Alliance Onusienne des Civilisations, et les Ambassadeurs et

Représentants observateurs auprès de l'OCI, outre les représentants des organes et institutions de l'OCI.

Cette importante réunion a été une occasion propice au renforcement de la sensibilisation à la situation actuelle, en ce qui concerne le phénomène de l'islamophobie, et au lancement de nouveaux appels en faveur de l'adoption de mesures concrètes pour combattre l'incitation à la haine, sous toutes ses formes, à la discrimination raciale et à la violence motivée par des griefs confessionnels.

Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, Son Excellence Monsieur Hissein Brahim Taha, Secrétaire Général de l'OCI, a souligné que cette Journée internationale de lutte contre l'islamophobie ne doit pas être perçue comme étant réservée aux seuls musulmans, mais comme journée de lutte, pour l'ensemble des pays du monde, contre toutes les formes de haine et d'intolérance religieuses. Dans ce contexte, il a exhorté tous les Etats et organisations internationales et régionales à célébrer la journée du 15 mars, en tant que Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, afin de confirmer leur engagement en faveur de la lutte contre la xénophobie et leur attachement au renforcement des valeurs de tolérance, d'entente, de concorde, de dialogue et de

coexistence pacifique entre les diverses religions.

Par ailleurs, le Secrétaire Général de l'OCI, S.E.M. Hissein Brahim Taha, a pris part à la séance inaugurale du Forum Mauritanie-OCI sur les investissements, dont la République islamique de Mauritanie a accueilli les assises, le 15 mars dernier, à Nouakchott, en marge de la 49ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI.

Dans son discours à l'adresse des participants à ces assises, le Secrétaire Général de l'OCI, S.E.M. Hissein Brahim Taha, a souligné que le Forum Mauritanie-OCI pour les investissements constituait une nouvelle illustration concrète de l'approche de l'OCI en matière de renforcement de la solidarité et de la coopération entre la République islamique de Mauritanie et les autres Etats membres de l'OCI.

Le Secrétaire Général a, en outre, exhorté les participants au Forum Mauritanie-OCI pour les investissements, à mettre à profit les opportunités et moyens colossaux dont peut disposer cet organisme, pour renforcer les relations commerciales avec la République islamique de Mauritanie, terre des grandes opportunités en matière d'agriculture, de ressources animales, de pêche maritime et d'industries connexes.

L'ELECTION DES SECRETAIRES GENERAUX ADJOINTS DE L'OCI



Au cours de la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), tenue les 16 et 17 mars 2023, à Nouakchott, capitale de la République Islamique de Mauritanie, il a été procédé à l'élection des nouveaux Secrétaires Généraux Adjoint, appelés à assister le Secrétaire Général dans l'exercice de ses fonctions.

Ont ainsi été élus, l'Ambassadeur Samir

Bakr Dhiab (Etat de Palestine), aux fonctions de Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif, l'Ambassadeur Yousef Bin Mohamed Al-Qods Al-Charif (Royaume d'Arabe Saoudite), aux fonctions de Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires politiques, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet (République du Soudan), aux fonctions de Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires humanitaires, culturelles et sociales, le Dr. Ahmad Kawesa Sengendo

(République d'Ouganda) aux fonctions de Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires économiques, l'Ambassadeur Aftab Ahmad Khokher (République islamique du Pakistan), aux fonctions de Secrétaire Général Adjoint pour la Science et la Technologie, et l'Ambassadeur Musa Kulalikaya (République de Türkiye) aux fonctions de Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires administratives et financières.

ENTRETIEN AVEC LE SECRETAIRE EXECUTIF DU GROUPEMENT DES PAYS DU SAHEL

S.E.M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), a eu, le 17 mars dernier à Nouakchott, capitale de la République Islamique de Mauritanie, un entretien avec

S.E.M. Brigi Rafini, Secrétaire exécutif du Groupement des pays du Sahel et du Sahara (GPSS), et ce en marge de la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI.

L'entretien a porté sur les perspectives de la coopération entre l'OCI et le GPSS, ainsi que sur les défis auxquels est confrontée la zone du Sahel africain.

ENTREVUE AVEC LA SOUS-SECRETAIRE D'ETAT AMERICAINE A LA SECURITE CIVILE

S.E.M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), a reçu, le 15 mars dernier, à Nouakchott, en marge de la 49^{ème} session du Conseil Islamique des Ministres des Affaires étrangères, S.E. Mme. Ezra Zia, Sous-Secrétaire d'Etat américaine à la Sécurité civile, à la Démocratie et aux Droits de l'homme.

Au cours de cette entrevue, les deux parties ont discuté de la coopération bilatérale entre l'OCI et les Etats-Unis d'Amérique, ainsi que des moyens de la consolider, avant de procéder à un échange de points de vue concernant les problèmes d'intérêt commun, y compris le problème palestinien, la situation en Afghanistan et dans les pays du Sahel africain, les droits des communau-



tés et minorités musulmanes dans les pays non-membres de l'OCI, et le phénomène de l'islamophobie.



NOUAKCHOTT, CAPITALE DE LA CULTURE ISLAMIQUE POUR L'ANNEE 2023

Le Palais des congrès de la capitale mauritanienne Nouakchott a abrité, le 6 janvier 2023, une imposante manifestation culturelle marquant le démarrage de la célébration de la ville, en tant que capitale culturelle du monde islamique pour l'année 2023, et cela sous le parrainage et la présidence de Son Excellence le Président Mohamed Ould Ghazouani, Président de la République islamique de Mauritanie, dans le cadre du Programme de l'Organisation du Monde islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ICESCO) de célébration des capitales de la culture du monde islamique.

La cérémonie a été marquée par une brillante participation de haut niveau, avec la présence du Premier ministre, des membres du Gouvernement et les présidents des institutions constitutionnelles et nationales de Mauritanie, outre nombre de Ministres de la Culture et de délégations des Etats membres de l'ICESCO, ainsi que plusieurs hommes de culture, de savoir, de littérature et des médias.

La cérémonie a débuté par la récitation de versets du Saint Coran, suivie par un spectacle artistique significatif du patrimoine mauritanien et par des louanges à l'adresse du Prophète (PSL), ainsi que de gestuels artistiques exécutés par de jeunes talents scolaires.

Ouvrant la cérémonie, le Docteur Salem Ben Mohamed El-Malek, Directeur général de l'ICESCO, a souligné que la ville de Nouak-

chott est digne du titre de capitale culturelle du monde islamique pour l'année 2023, de par les mérites de cette ville et du pays, en général, en matière de poésie, de littérature, de jurisprudence et de grammaire. L'ICESCO, a-t-il dit, s'est préparé, en vue de lui consentir un soutien culturel exhaustif pour l'année en cours, à travers diverses activités.

Dans ce contexte, il a mis en relief les activi-

chéologiques, en plus du démarrage des activités du forum de l'ICESCO pour les jeunes poètes. L'orateur a terminé son intervention en déclamant un poème qu'il a composé, en cette circonstance, sous le titre : « La rose des capitales culturelles ».

Après quoi, le Directeur général de l'ICESCO a remis à la présidente du conseil de la région de Nouakchott le fanion commémoratif de la désignation de cette ville, en tant que capitale culturelle du monde islamique pour l'année 2023.

Au cours de la cérémonie, Monsieur Mohamed Sidi Abdallah, Secrétaire général de la Commission nationale mauritanienne de l'éducation, de la culture et des sciences et Secrétaire général de la Commission supérieure de supervision de l'organisation de la célébration de Nouakchott en tant que capitale culturelle du monde islamique, a exposé le programme nationale de célébration de Nouakchott, en tant que capitale culturelle du monde islamique, en précisant que ce programme englobe diverses activités saillantes envisagées avec le concours de l'ICESCO, couvrant de nombreux volets culturel, éducatif et scientifique, à l'effet de renforcer le rayonnement de Nouakchott et de mettre en valeur la richesse et la diversité de son patrimoine culturel.



tés culturelles que l'ICESCO aura à superviser, dans le courant de cette année, à savoir, notamment, la préservation et la valorisation des sites archéologiques et des données culturelles qui figurent dans la liste du patrimoine du monde islamique, telles que dressées par l'ICESCO, outre la participation à la restauration de nombre de sites ar-

L'OCI prête à envoyer une délégation de haut niveau pour aider à un règlement au Soudan



L'Organisation de la Coopération Islamique (l'OCI) a tenu, le 3 mai dernier, au siège du Secrétariat Général à Djeddah, une réunion extraordinaire du Comité exécutif, à composition non limitée, consacrée à l'examen de la situation au Soudan.

Au cours de cette réunion qui est intervenue à l'invitation du Royaume d'Arabie Saoudite, en tant que Président du Sommet islamique et Président du Comité exécutif de l'OCI, Son Excellence Monsieur Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation, a déclaré à l'adresse des participants à la réunion, que l'OCI s'est engagée à œuvrer, en conformité avec les recommandations des Etats membres et, notamment à dépêcher, en temps voulu, au Soudan, une délégation de haut niveau, en coordination avec le Royaume de l'Arabie Saoudite.

Son excellence le Secrétaire général a déploré les affrontements survenus au Soudan, à l'heure où tout le monde s'attendait à un couronnement des négociations engagées entre les parties soudanaises par un accord concernant la nouvelle date à fixer pour la signature d'un accord final et la formation d'un gouvernement civil transitoire. Il a, également, déploré le non-respect intégral des trêves humanitaires décidées pour permettre l'évacuation des blessés, des personnes bloquées, ainsi que les familles menacées et les membres des missions diplomatiques, compte tenu de la persistance des affrontements, notamment, dans certaines parties de la capitale Khartoum. Le Soudan, a-t-il dit, connaît de graves développements qui nécessitent une action immédiate au vu des affrontements entre l'armée soudan-

aise et les forces d'intervention rapide qui ont fait de nombreuses victimes et aggravé la situation humanitaire. Le Secrétaire général s'est félicité de l'initiative prise par le Royaume d'Arabie Saoudite, en tant que Président du Sommet islamique et du Comité exécutif, en préconisant la convocation d'une session extraordinaire de l'OCI, dans le cadre de la poursuite de ses bons offices et de ses efforts continus auprès des parties concernées au Soudan et des puissances régionales et internationales influentes pour agir en vue de parvenir à des solutions pacifiques de cette grave crise. Il s'est également félicité des efforts méritoires de ce pays dans le processus d'évacuation, conformément aux directives du Serviteur des Deux Saintes Mosquées, Sa Majesté le Roi Salman Bin Abdelaziz Al-Saoud et de Son Altesse Royale, le Prince Mohamed Ben Salman Bin Abdelaziz, Prince héritier et Président du Conseil des Ministres.

Le Secrétaire général a également rendu hommage aux nombreux Etats membres de l'OCI qui ont contribué à l'évacuation des personnes bloquées au Soudan, de même qu'aux efforts de restauration de la stabilité dans ce pays. Il a, par ailleurs, lancé un appel en faveur d'un surcroît d'efforts pour l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et durable et a exhorté les diverses parties à s'asseoir autour d'une même table de négociation, afin de ne pas engager le pays dans le gouffre du désordre et de l'anarchie, des suites du flux croissant des migrants en direction de l'Egypte et de l'Ethiopie et de l'accroissement du nombre des réfugiés au Tchad.

Dans son Communiqué final, le Comité exécutif a souligné l'importance qu'il y a à préserver la sécurité et la stabilité du Soudan et à respecter son unité, sa souveraineté et son intégrité territoriale, hors de toute intervention extérieure. Tout en déplorant vivement le déclenchement de l'affrontement armé en République du Soudan, le Comité a exprimé ses profondes condoléances aux familles des victimes, ainsi que ses vœux de prompt rétablissement aux blessés et aux personnes affectées.

Le Communiqué a, en outre, appelé au respect de la trêve humanitaire convenue, pour permettre l'acheminement des secours humanitaires, l'hospitalisation des blessés, la prise en charge des personnes bloquées, l'évacuation des ressortissants et missions diplomatiques et l'aménagement, à cet effet, de couloirs humanitaires sécurisés. Il a également appelé à la cessation immédiate de l'escalade militaire et à la primauté de l'intérêt national, pour la sauvegarde des potentialités et des acquis du peuple soudanais, compte tenu des énormes pertes en vies humaines et de la destruction de nombreuses installations et équipements d'infrastructure.

La réunion a lancé un appel à l'adresse du peuple soudanais frère, pour qu'il fasse prévaloir le langage du dialogue, fasse preuve de retenue et de sagesse et reprenne place, le plus tôt possible autour de la table des négociations aux fins de poursuivre les efforts pacifiques de règlement du problème soudanais.

INTENSES CONSULTATIONS AU SUJET DU SOUDAN

Le Communiqué final de la Réunion extraordinaire du Comité exécutif à composition non limitée, issu de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), qui a porté sur la situation au Soudan, a souligné l'importance qu'il y a, pour l'OCI, de ne ménager aucun effort faisable pour soutenir le Soudan et aider le peuple Soudanais à mettre fin à la crise actuelle, à parvenir à la solution espérée, au sens de la concrétisation de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité du Soudan et de son peuple, et à œuvrer à la consolidation des aptitudes de l'OCI dans sa médiation en faveur de cet objectif. Le Communiqué a souligné que la persistance de la violence dans ce pays ne peut que nuire, de par ses retombées et incidences négatives, à la sécurité et à la paix régionales, lesquelles sont indissociables de la sécurité et de la paix internationales. La réunion a fait ressortir la nécessité de percevoir le conflit en cours au Soudan comme étant une affaire exclusivement intérieure et a mis en garde contre toute ingérence étrangère au Soudan, quelles qu'en soient la nature et la source, parallèlement à l'impératif de la sauvegarde de la cohésion des institutions de l'Etat soudanais.

Le Communiqué final a mis en relief l'inéluctabilité du retour au dialogue politique au Soudan, ainsi que la nécessité de faire en sorte que tout processus politique soit, à l'avenir, global et exhaustif au Soudan, dans le traitement de dossiers enchevêtrés. Le Comité exécutif a exhorté l'ensemble des Etats, institutions et organisations humanitaires à fournir des assistances humanitaires et médicales aux victimes de la conjoncture difficile prévalant au Soudan, y compris les réfugiés installés dans les pays voisins et les groupes bloqués dans les zones frontalières. A cet égard, le Comité a exprimé son soutien à l'initiative africaine déclenchée par le Sommet des Chefs d'Etat de l'Autorité intergouvernementale pour le Développement de l'Afrique de l'Est (IGAD), de dépêcher une délégation présidentielle de médiation et la mise en œuvre de cette initiative dans un cadre afro-arabe commun. A la lumière de ces données, le Communiqué final, a invité le Secrétaire général de l'OCI à assurer le suivi et l'évaluation des développements de la situation en Répub-

lique soudanaise, à participer aux efforts de dialogue et de réconciliation au Soudan et à prendre toutes les mesures requises pour appliquer les consignes édictées dans ledit Communiqué, en coordination avec le Comité exécutif.

Le même communiqué a rendu hommage au Royaume d'Arabie Saoudite pour l'ampleur des efforts qu'il a déployés lors des opérations d'évacuation des ressortissants étrangers et des membres des missions diplomatiques, hors du territoire soudanais et à la satisfaction de leurs divers besoins. Le Communiqué a, en outre, félicité les autres Etats qui ont dépensé leurs efforts dans ce même sens.

D'un autre côté, le communiqué a salué la République de Türkiye pour les démarches

Le Communiqué final a appelé à la nécessité de faire en sorte que tout processus politique soit, à l'avenir, global et exhaustif au Soudan, dans le traitement de dossiers enchevêtrés

qu'elle a déployées aux plus hauts niveaux, en vue d'inciter les parties concernées au Soudan à faire preuve de retenue, à instaurer, sans retard, un cessez-le-feu et à retourner à la table des négociations. Il s'est, en outre, félicité des opérations d'évacuation sûres et rapides effectuées par la République de Türkiye, tant au profit de ses propres ressortissants que des 22 autres pays, dont 13 sont Etats membres de l'OCI.

Tout en incitant les parties en conflit à mettre un terme à l'escalade militaire et à opter pour le dialogue en vue de venir à bout de toutes les questions litigieuses, le Secrétaire général, a réaffirmé l'entière disponibilité de l'OCI pour la mobilisation de toutes ses potentialités, en faveur du concours aux efforts humanitaires et de la restauration du dialogue entre les parties en conflit au Soudan.

Dans le contexte de ces événements exponentiels, le Secrétaire général a eu une

communication téléphonique avec Son Excellence Monsieur Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, au sujet des développements des événements au Soudan. Les deux parties ont souligné l'importance de la coordination entre les deux organisations, dans le cadre des efforts régionaux et internationaux de désamorçage de ce conflit. Les deux parties ont également insisté sur la nécessité de perpétuer la trêve pour favoriser l'acheminement des aides humanitaires, outre l'importance qu'il y a à parvenir à un cessez-le-feu immédiat et à une relance du processus de paix, au moyen du dialogue et de la négociation. En outre, S.E.M. Hissein Brahim Taha a reçu un appel téléphonique de Monsieur Volker Perthes, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de la Mission intégrée des Nations unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Cet entretien a porté sur les développements en cours au Soudan et l'importance des concertations et des efforts de coordination, déployés dans le cadre de l'action régionale et internationale en faveur du désamorçage de la crise. En outre, S.E.M. Hissein Brahim Taha a eu un entretien téléphonique avec Son Excellence Monsieur Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, concernant les développements de la situation au Soudan. Les deux parties se sont félicitées de la coopération entre leurs deux organisations, dans le cadre des efforts régionaux et internationaux en faveur du désamorçage de la crise soudanaise. Ceci outre une communication téléphonique que le Secrétaire général a eue, dans le même contexte, avec le Ministre des Affaires étrangères de Mauritanie, Son Excellence M. Mohamed Salem Ould Merzoug.

Dans le même contexte, le Secrétaire Général de l'OCI a eu une conversation téléphonique avec Son Excellence Monsieur Sameh Choukri, Ministre des Affaires étrangères de la République arabe d'Egypte au sujet de la situation au Soudan. Le Secrétaire général a rendu hommage aux Etats membres de l'OCI pour les efforts qu'ils déploient, dans le cadre des démarches de bons offices, y compris le rôle important que la République arabe d'Egypte assume dans la recherche d'une solution pour la crise soudanaise.



Le Secrétaire général : Al-aqsa est le lieu de culte exclusif des musulmans

Au cours de ces derniers mois, le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), a tenu une série de réunions d'urgence, conséquemment à la dégradation de la situation dans les territoires palestiniens. Ainsi, le 8 avril dernier, à l'invitation de l'Etat de Palestine et du Royaume hachémite de Jordanie, le Secrétariat général a convoqué une réunion extraordinaire du Comité exécutif à participation non limitée concernant la persistance des agressions d'Israël, en tant que puissance d'occupation coloniale et illégale, à l'encontre de la Sainte Mosquée Al-Aqsa.

Son excellence, Monsieur Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a réaffirmé en cette circonstance, le rejet et la vive condamnation de l'OCI de toutes les politiques et agissements de l'occupant israélien destinés à estomper l'identité d'Al-Qods Al-Charif, qui a-t-il dit fait partie intégrante des territoires palestiniens occupés et constitue la capitale de l'Etat de Palestine. De plus, la Sainte Mosquée Al-Aqsa, dans toute sa superficie, est un lieu de culte purement et exclusivement réservé aux musulmans.

S'adressant aux participants à cette réunion extraordinaire, le Secrétaire général a réitéré la position de l'OCI vis-à-vis des événements

en cours, aux alentours de la Sainte Mosquée Al-Aqsa. Le Secrétaire général a souligné que cette réunion se tenait au moment où la ville d'Al-Qods Al-Charif et ses lieux saints islamiques pâtissent d'une détérioration périlleuse, du fait de l'escalade des violations et des agressions israéliennes, à travers les intrusions des forces d'occupation et des colons extrémistes dans l'enceinte de la Sainte Mosquée Al-Aqsa, outre leurs agressions féroces contre les fidèles en prière à l'intérieur de son enceinte, y blessant et appréhendant des centaines d'entre eux, en profanation criante de l'inviolabilité des lieux saints, de la liberté de culte, des conventions de Genève et des Résolutions pertinentes des Nations unies.

Le Secrétaire général a mis en garde contre toute tentative de modification du statut historique et juridique des sanctuaires islamiques et chrétiens d'Al-Qods Al-Charif et, tout particulièrement, de la Sainte Mosquée Al-Aqsa et a imputé à l'occupant israélien l'entière responsabilité des conséquences de ces graves exactions et profanations, tant elles sont de nature à alimenter la violence et la tension et à perturber la sécurité et la stabilité dans la région.

Son Excellence M. Hissein Brahim Taha a

souligné que toutes les décisions et politiques israéliennes destinées à modifier le statut géographique et démographique de la ville sainte et à souiller le statut historique et juridique des lieux saints ne peuvent avoir aucune suite légale et sont donc nulles et non avenues au regard du droit international et des Résolutions pertinentes des Nations unies.

La réunion a vivement condamné la grave escalade entreprise par les forces israéliennes d'occupation et les colons terroristes, en procédant à des incursions récurrentes dans l'enceinte de la Sainte Mosquée Al-Aqsa, durant le mois saint du Ramadan, avec les agressions féroces commises, dans la nuit du quatorze ramadan dernier, contre les fidèles en prière ou en contemplation, y compris des femmes et des enfants, blessant et harassant des centaines d'entre eux et endommageant la salle de prière sud, un acte qui constitue une réelle provocation à l'adresse de tous les musulmans, partout dans le monde, en même temps qu'une atteinte au statut juridique et historique de ce lieu saint, tout autant qu'une grave violation du droit international et des Résolutions pertinentes des Nations unies.



Inclure les colons israéliens dans les listes du terrorisme

Le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique a tenu, le 27 février dernier, en son siège à Djeddah, la réunion extraordinaire, à participation non limitée, du Comité exécutif de l'Organisation. Au cours de cette réunion, Son Excellence le Secrétaire général, Monsieur Hissein Brahim Taha a souligné que c'est à cause de l'impunité dont il jouit qu'Israël a été encouragé à perpétuer ses politiques qui relèvent dans leur ensemble, de véritables crimes de guerre et d'atrocité inhumaine requérant quête et reddition de comptes.

Telle était le contenu du message du Secrétaire général à l'adresse de cette réunion, telle qu'il a été prononcé en son nom par Son Excellence, l'Ambassadeur Samir Bakr Dhiab, Secrétaire général adjoint pour les Affaires de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif. La réunion a porté sur l'escalade des agressions israéliennes à l'encontre de la ville de Naplouse et de l'ensemble de l'Etat de Palestine, avec un bilan récent de 11 morts et de dizaines de blessés parmi les citoyens palestiniens.

Dans son adresse, le Secrétaire général a souligné que le droit international est un tout indivisible, à l'heure où, Israël, la puissance occupante, accentue ses crimes et

ses profanations, parallèlement à la consécration de son système de peuplement colonialiste du territoire palestinien, au vu et au su de la communauté internationale, en violation du droit international, des conventions de Genève et des résolutions des nations-unies, faute de dissuasion politique, juridique ou humanitaire.

Le Secrétaire général a formulé ses sincères condoléances à l'ensemble des familles des martyrs tombés lors de l'agression d'Israël contre la ville de Naplouse, et a exprimé son admiration et ses respects envers le peuple palestinien qui reste fermement debout sur le sol de sa patrie. L'orateur a, en outre, condamné le crime atroce qui s'est déroulé à Naplouse, de même que les exactions précédentes commises à Jéricho et à Jénine, toutes venues s'ajouter à la liste interminable des crimes perpétrés par l'occupant à l'encontre du peuple palestinien.

Il a, également, exhorté les Etats membres de l'Organisation à contribuer au moyen de communiqués écrits et d'interventions orales auprès de la Cour internationale de justice que l'Assemblée générale des Nations unies avait invité à émettre un avis consultatif concernant le statut juridique de l'occupation israélienne et des conséquenc-

es de sa persistance dans les territoires palestiniens, y compris la ville d'Al-Qods Al-Charif, et la poursuite de ces atteintes récurrentes aux droits du peuple palestinien. La réunion extraordinaire a vigoureusement condamné les profanations commises dans les territoires palestiniens occupés, par l'autorité israélienne d'occupation coloniale illicite, y compris la toute récente et odieuse agression perpétrée à Naplouse.

Elle a aussi vivement condamné les agissements criminels récurrents des bandes de colons israéliens appuyés et protégés par l'armée d'occupation dont elles sont l'un des bras actifs, contre les populations palestiniennes désarmées et contre leurs biens.

Le communiqué souligne que ces crimes, en constante multiplication, ont atteint un degré de gravité qui ne saurait être négligé et doit par conséquent être contrecarré, à tous les niveaux, y compris l'inclusion des colons, de leurs organisations et de leurs dirigeants dans la liste internationale des terroristes. En cela, le gouvernement israélien d'occupation coloniale assume l'entière responsabilité des crimes commis par les colons à Hawara, Zaâtara, à Bourine et partout ailleurs en Palestine, y compris à Al-Qods Al-Charif.



Les profanations israéliennes de la mosquée Al-Aqsa sont une atteinte à la foi des musulmans

Son Excellence M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), a affirmé que les profanations israéliennes de la Sainte Mosquée Al-Aqsa constituent une atteinte aux sensibilités et à la foi des musulmans partout dans le monde, en même temps que les violations flagrantes de la légalité internationale et des Résolutions onusiennes. Intervenant devant les participants à la réunion extraordinaire à participation non limitée du Comité exécutif de l'OCI, concernant les agressions israéliennes récurrentes contre la Sainte Mosquée Al-Aqsa, le Secrétaire général a précisé que semblables agressions sont de nature à alimenter la violence et la tension, et à ébranler la sécurité et la stabilité dans la région. Il a lancé un appel en faveur d'une action internationale responsable pour contraindre Israël, la puissance occupante, à mettre fin à ses graves profanations et à sauvegarder le statut historique et juridique de la Sainte Mosquée Al-Aqsa, en tant que lieu de culte exclusivement réservé aux musulmans.

Cette intervention s'inscrivait dans le droit-fil du suivi que le Secrétaire général de l'OCI assure avec inquiétude, de l'escalade des politiques de l'occupant israélien dans la ville occupée d'Al-Qods, à l'occasion de la Session extraordinaire du Comité exécutif de l'OCI, tenue au siège du Secrétariat général, le 10 janvier dernier, au sujet des profanations israéliennes répétitives de la Mosquée Al-Aqsa.

S'adressant à ce Comité, lors de la session inaugurale de cette session, le Secrétaire général a souligné que l'occupant israélien s'emploie à prendre des mesures des-

tinées à modifier le statut géographique et démographique de la ville occupée d'Al-Qods, aux fins d'estomper son identité arabo-islamique, de profaner les sanctuaires islamiques et, tout particulièrement, la Sainte Mosquée Al-Aqsa, en en fermant les portes, en agressant les fidèles en prière, en les empêchant d'y accéder et en favorisant l'intrusion des colons extrémistes et des hauts responsables israéliens à l'intérieur de cette mosquée, sous la protection des forces de l'occupation. A cet égard, il a cité, tout particulièrement, la visite provocatrice effectuée dans cette mosquée bénie par le Ministre israélien de la Sûreté nationale, l'extrémiste Itamar Ben-Gvir. Son Excellence M. Hissein Brahim Taha a précisé qu'il a eu des contacts avec les parties agissantes influentes qu'il a informées de la position de l'OCI à ce sujet. Lesdits entretiens ont eu lieu avec les Nations unies et l'Union européenne, dans le but de les inciter à faire pression sur Israël pour la contraindre à mettre un terme à ses dangereuses profanations de la Sainte Mosquée Al-Aqsa.

A cet égard, le Secrétaire général de l'OCI a lancé un appel en faveur de la mobilisation et du renforcement des efforts politiques, économiques et médiatiques de l'organisation, en vue de protéger la ville occupée d'Al-Qods, d'épauler la résistance de sa population face au plan de judaïsation de la cité et d'assurer la défense des droits imprescriptibles du peuple palestinien.

La réunion a vigoureusement condamné la profanation de la Mosquée bénie d'Al-Aqsa, le 3 janvier dernier, par un ministre israélien réputé pour son extrémisme. Les partici-

pants ont souligné que cette incursion constitue une grave provocation qui exacerbe les sentiments des musulmans partout dans le monde, en même temps qu'un manquement au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations unies et une violation flagrante du statut historique et juridique d'Al-Qods, de ces sanctuaires et de l'ensemble des usages internationaux.

Le Communiqué final a, en outre, mis en garde contre les conséquences de la persistance des atteintes à la Sainte Mosquée Al-Aqsa, y compris les actes de provocation, les souillures récurrentes et les graves agressions quotidiennes commises par les autorités colonialistes de l'occupant israélien, leurs responsables gouvernementaux, leurs forces militaires et leurs colons, dans une atteinte grave aux droits internationaux et une manipulation sans précédent du statut historique et juridique existant. Ceci outre l'ampleur de la gravité des tentatives des colons juifs extrémistes visant à exacerber le conflit confessionnel, à travers leurs tentatives de diviser, aux plans temporel et géographique, le sanctuaire d'Al-Qods Al-Charif, avec toute la gravité de la menace que ceci fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Les participants ont souligné que le premier responsable de tout ce qui se produit dans la Mosquée Al-Aqsa et dans la ville d'Al-Qods n'est autre que l'occupant colonialiste israélien qui assure soutien et protection aux colons et à leurs dirigeants et continue d'agir en vue de modifier la situation ancestrale qui y prévaut.



OCI : La situation dans Al-Qods nécessite le renforcement de la coopération avec la Ligue des Etats arabes, pour le soutien à apporter à cette ville

Son Excellence Monsieur Hissein Brahim Taha, Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a prononcé une allocution à l'adresse de la Conférence de haut niveau pour le soutien à la cité d'Al-Qods Al-Charif, tenue le 12 février dernier, au siège du Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes au Caire, en présence de Son Excellence le Président de la République arabe d'Egypte, M. Abdelfattah Al-Sisi, de sa Majesté le Roi Abdullah II, Souverain du Royaume hachémite de Jordanie, de Son Excellence le Président Mahmoud Abbas, Président de l'Etat de Palestine, et de Son Excellence M. Ahmed Aboul Geith, Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes.

Le Secrétaire Général de l'OCI a remercié la Ligue arabe pour son invitation et pour les préparatifs soigneux de cette conférence et l'a félicitée de son rôle précurseur dans le soutien au peuple palestinien et dans la défense de ses droits légitimes. Il a également exprimé son appréciation à la République arabe d'Egypte, à ses dirigeants et à son peuple pour avoir accueilli, sur le sol égyptien, ces importantes assises, de même que pour le soutien ininterrompu qu'ils apportent au peuple palestinien et à sa juste cause.

Le Secrétaire général a également tenu à profiter de cette occasion pour exprimer son admiration et sa considération au peuple palestinien, pour son attachement inflexible à la terre de sa patrie. Il a, en outre, réitéré le soutien permanent de l'OCI aux justes combats du peuple palestinien pour

le recouvrement de ces droits légitimes, et a, de nouveau, réaffirmé son rejet absolu et sa condamnation de toutes les procédures illicites qui visent à modifier les réalités géographiques et démographiques de la Palestine et l'identité arabe de la ville d'Al-Qods occupée, s'agissant de procédures nulles et non avenues, en vertu du Code international et des Résolutions de la légalité internationale. Dans ce même contexte, il a réaffirmé le soutien constant de l'OCI à l'Etat de Palestine, dans l'exercice de son droit à la souveraineté totale dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Al-Qods-est, capitale de l'Etat de Palestine.

« En cette circonstance, a-t-il dit, nous renouvelons notre mise en garde contre la gravité de la persistance des procédures des autorités d'occupation, qui prennent pour cibles des sanctuaires islamiques et chrétiens d'Al-Qods occupé tout en insistant sur la responsabilité qui incombe à la Communauté internationale pour la préservation du statut historique et juridique de cette ville et, tout particulièrement, de la Sainte Mosquée Al-Aqsa, en tant que lieu de culte exclusivement réservé aux musulmans ».

Le Secrétaire général a estimé que les profanations commises par Israël en tant que puissance occupante constituent une atteinte aux droits et au patrimoine religieux imprescriptibles de la Oumma islamique, en même temps qu'une provocation à l'adresse des musulmans du monde entier, une atteinte à la liberté de culte et à

l'intégrité des lieux saints et une violation crainte du droit internationale et des conventions de Genève. Dans ce contexte, il a mis en garde contre les applications menaçantes de ces agissements envers la paix et la stabilité dans la région et partout ailleurs dans le monde.

Il ajouté que les agressions et les profanations programmées israéliennes à l'encontre de la ville sainte d'Al-Qods, nécessitent le renforcement de la coopération entre nos deux organisations et leurs divers organismes, pour apporter un soutien politique agissant à cette cause, au sein des instances internationales.

A cet effet, le Secrétaire général a lancé un appel en faveur de la conjonction des efforts pour appuyer les procédures juridiques appropriées auprès des instances juridiques internationales, y compris la cour internationale de justice et la cour pénale internationale, aux fins de demander des comptes à l'occupant israélien pour ses atteintes ininterrompues aux droits, au territoire et aux sanctuaires du peuple palestinien.

Le Secrétaire général a précisé que la résistance et la ténacité du peuple palestinien dans la ville d'Al-Qods, ainsi que l'attachement de ce peuple à permettre à ses institutions de continuer à fournir les prestations de base à ces stoïques citoyens, sont révélateurs de leur foi en la légitimité de leur cause et de leur attachement au droit de défense de leur ville, de son identité, de son histoire et de ses lieux saints, au nom de tous.

ENTRETIEN AVEC LE VICE-MINISTRE PALESTINIEN DES AFFAIRES ETRANGERES



Son Excellence M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique a reçu, le 6 février dernier, en son bureau à Djeddah, l'Ambassadeur

Ammar Hijazi, vice-ministre palestinien des Affaires étrangères, en charge des Relations multilatérales. L'entretien a porté sur la grave escalade en cours des atrocités, massacres

et violations auxquelles s'adonnent les forces israéliennes de l'occupation à l'encontre du peuple palestinien, de sa terre et de ses lieux saints et, tout particulièrement, les profanations israéliennes persistantes de l'inviolabilité de la Sainte Mosquée Al-Aqsa et de la ville d'Al-Qods, agissements à travers lesquels, les autorités d'occupation israélienne cherchent à élargir leur système colonial en terre de Palestine, en usant des instruments de répression, d'assassinat et de discrimination raciale. Les deux parties ont également débattu des efforts que l'OCI et ses Etats membres déploient pour faire face aux agressions israéliennes.

INDIGNATION DE L'OCI A LA SUITE DE DECLARATIONS FAITES PAR LA PRESIDENTE DE L'UNION EUROPEENNE

Le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), a exprimé le 27 avril dernier, sa vive indignation, à la suite des déclarations faites par la présidence de l'Union européenne, Mme. Ursula Von der Leyen, tant ses propos contenaient des allusions politiques et historiques décevantes et qui plus est, ne concordent pas avec les prises de position habituelles de l'Union européenne, fondées sur les droits de l'homme, le droit international et les Résolutions de la légalité internationale. L'OCI a également souligné que ces propos faisaient abstraction de vérités historiques, politiques et juridiques remontant à plusieurs milliers d'années et qu'ils coïncidaient avec la commémoration de la nakba subie par la Palestine, par son territoire et par

son peuple, qui demeurent une date sinistre dans la mémoire et la conscience universelles, en même temps qu'un coup dur porté aux valeurs de liberté et de justice, des suites de la programmations de la naissance de l'Etat d'Israël, force d'occupation coloniale, avec les politiques qui ont suivi, faites d'épuration ethnique, d'expulsion massive, d'oppression, de confiscation des biens du peuple palestinien autochtone et de privation de ses droits légitimes. Dans le même temps, l'OCI a invité l'Union européenne à assumer ses responsabilités politiques, juridiques et humaines, en mettant un terme à l'occupation colonialiste israélienne, à réparer l'injustice historique qui continue d'être commise à l'encontre du peuple palestinien, d'appuyer les droits légitimes de ce peuple,

y compris celui au retour, et à concrétiser la formule de création d'un Etat palestinien indépendant, à l'intérieur des frontières de juin 1967, avec pour capitale Al-Qods-Est. Lors de la célébration de la Journée de la terre palestinienne, qui correspond au 30 mars de chaque année et marque une date propice à la réaffirmation de la solidarité avec le peuple palestinien, dans sa défense de son territoire, de son histoire, de ses lieux saints et de son identité nationale, le Secrétariat général avait réitéré sa solidarité avec le peuple palestinien et son soutien irréfragable à son juste combat pour la récupération de ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à la création d'un Etat palestinien indépendant, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967.

L'OCI CONDAMNE LE COMPORTEMENT DU MINISTRE ISRAELIEN A L'ENCONTRE DE LA PALESTINE ET DE LA JORDANIE

Le Secrétariat Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a vigoureusement condamné et rejeté les propos du Ministre israélien des Finances, M. Smotrich Bezalel, qui s'est avisé d'exhiber une prétendue carte du tracé géographique des frontières d'Israël incluant les frontières du Royaume hachémite de Jordanie et la terre occupée de Palestine, et s'est livrée à des propos racistes qui nient l'existence même du peuple palestinien, de son histoire et ses

droits légitimes. Ces propos, a souligné le Secrétariat général, sont un déni de vérité historique consacrée et une violation criante des règles du droit et des résolutions internationales, en même temps qu'une surenchère politique.

Tout en réaffirmant son soutien absolu à la souveraineté de la Jordanie, à son unité et à son intégrité territoriale, l'OCI a réitéré sa solidarité indéfectible avec le peuple palestinien, dans son combat légitime pour

le recouvrement de ses droits inaliénables, y compris son droit à l'indépendance, à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant, à l'intérieur des frontières de juin 1967, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif. Elle a exhorté la Communauté internationale à rejeter et à condamner ces graves agressions racistes israéliennes qui menacent la stabilité et la sécurité et poussent à l'escalade.

Prendre la parole dans un espace conditionnel

L'une des distinctions fondamentales qui existent entre l'information sociale – information diffusée sur les réseaux sociaux – et les moyens conventionnels d'information, réside dans le fait que ces derniers devaient, nécessairement, être contrôlées et maîtrisées dans leurs contenus avant tirage ou diffusion, tandis que, dans la première, il est permis à quiconque de dire et de consigner ce qu'il veut, d'écrire à son aise sans que les idées qu'il avance, de part leur teneur en information, ne lui permette de les manipuler à sa guise, en raison des normes et critères de la permanence de l'information sur l'écran.

Certes, nous pouvons donner aux tribunes des communications sociales l'appellation de sites médiatiques ou de sites d'information de rechange, à l'instar d'autres moyens d'information conventionnels. La différence entre les deux, comme je viens de le dire, réside dans la texture de la nouvelle information sociale qui s'emploie à conserver l'essence de l'information où se hâtent à la dissiper et à la faire disparaître. En langue arabe, le mot « qawam » est un dérivé du verbe « qawama », c'est-à-dire corriger ou redresser, dans le dictionnaire arabe « al-Wassit », le « qawam » est la teneur et le système de toute chose. La signification du mot système, en l'occurrence, ne diffère guère de sa nature. C'est pourquoi, nous pouvons constater dans les terminologies scientifiques et chimiques, plus précisément le mot « qawam » est en fait, la texture, autrement dit la densité et la nature d'un liquide, qu'il soit léger ou opaque, alcalin, basique ou acide, etc. Cette description peut donner à penser que la texture est une donnée précise et encadrée et non pas un espace ouvert à tous les vents.

Dans le domaine de l'information, toute nouvelle prenait sa source, dans une large mesure, dans la liberté d'expression du verbe, sans limitation aucune. Ainsi, à l'époque antéislamique, la poésie était plutôt assimilable à une information enjolivée que les gens se transmettaient dans un espace ouvert et écouté ; il en était de même de l'information écrite qui était exposée sur quelconque feuille de papier imprimée et distribuée aux acheteurs potentiels. Autrement dit, il s'agissait d'une information à portée limitée, accessible aux seules personnes capables de les lire et ayant les moyens d'acheter un journal, ce medium qui a été longtemps vendu à un prix abordable pour tous. Autrement dit, l'information sur papier n'avait pour clientèle qu'une élite de lecteurs parmi les fonctionnaires, les étudiants et autres, avant de s'étendre à l'ensemble du public, depuis le jour où l'analphabétisme a régressé, à telle enseigne que le journal est, depuis lors, devenu à la portée de tous ou presque.

Dans toutes les étapes qui ont précédé, le cadre de l'information était confiné dans des limites précises qui permettaient à la plupart des lecteurs de prendre connaissance de l'information journalistique, d'une manière ou d'une autre, même si la lecture de certains était lourde et agaçante, ou s'il était possible de se procurer un vieil exemplaire de journal.

Par la suite, se sont multipliés les antennes paraboliques, dès lors que l'achat de récepteurs satellitaires est devenu accessible à tous. Le problème en est resté un, dans un contexte donné, avant la multiplication des canaux d'information satellitaires qui ont envahi le monde arabe, depuis le milieu des années 1990 et jusqu'aux milieux de la première décennie du troisième millénaire.

Ce qui retient l'attention à leur présence, avec la pléthore de sites de communications sociales, tels que Facebook, WhatsApp, Twitter, Tic Tok, Snapchat et autres. Ces fora sont devenus faciles d'accès et autant répandus que le smartphone qui se vend à des prix variables. J'irai jusqu'à dire que ces applications se sont substituées aux sources conventionnelles de l'information, en étant les seules à pouvoir diffuser des scènes vidéo montrant une personne marchant dans la rue ou exposant le point de vue d'un inconnu ou d'un passant ordinaire.

Dans ce cadre, il est possible de dire que l'information est entrée dans une étape différente, pour ne pas dire très différente par rapport à tous les médias précédents qui diffusaient l'information et attendaient la réception par l'auditeur ou le téléspectateur, selon les moyens dont il dispose, sans s'ingérer dans leur mode de lecture de l'information, de son heure et de sa manière.

Par exemple, le nombre de commentaires, de participations, d'expressions admiratives, de colères, de joies, de tristesse, ou d'euphorie sont autant de facteurs qui jouent un rôle important dans la durabilité de l'information (Time-line), dans l'audience qu'il enregistre et dans son audimat, tout autant que dans sa négligence en tant qu'information secondaire et non exploitable. De surcroît, Facebook est parvenu à développer une technique de mesure du temps de lecture de l'information, voulu par l'auditeur-spectateur, pour conserver ladite information ou la jeter au panier. Toutefois, cette précaution apparente ne divulgue pas tous les secrets de ce monde caché, tant il est vrai que le produit final communiqué au destinataire, peut être résumé dans des sites donnés ou des informations ciblées, au profit d'intentions et de parties précises, imposant ainsi de nouvelles règles du jeu, et estompant, ce faisant, l'impératif d'équité dans les présentations, au profit du plus influent ou du plus nanti.



Aiman Abboushi
Editor of the OIC Journal

nous pouvons donner aux tribunes des communications sociales l'appellation de sites médiatiques ou de sites d'information de rechange, à l'instar d'autres moyens d'information conventionnels

Le Président de la République de Guinée-Bissau reçoit le Secrétaire Général



Son Excellence le Président Umaro Sissoko Embaló, Président de la République de Guinée-Bissau, a reçu, le 12 avril 2023, à Makkah Al-Mukarammah, Son Excellence le Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha. L'entrevue a été l'occasion de discuter de la Coopération entre l'OCI et la République de Guinée-Bissau et les voies et moyens permettant de la renforcer ainsi que des sujets d'intérêt commun, dont notamment la sécurité, la paix et le développement dans le monde, en général, et en Afrique, en particulier.

Entretien du Secrétaire Général avec le Premier ministre somalien

Son Excellence le Premier Ministre somalien, M. Hamzah Abdi Barre, a reçu le Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E.M. Hissein Brahim Taha, le 18 avril 2023, à Makkah Al-Mukarammah. Au cours de cette rencontre, Son Excellence le Secrétaire général a renouvelé l'engagement de l'OCI en faveur du soutien aux efforts de la Somalie pour parvenir à la sécurité, à la stabilité et au développement, et remporter les défis climatiques et humanitaires auxquels elle est confrontée.



Le Président de l'Union des Comores reçoit en audience le Secrétaire Général de l'OCI



S.E. M. Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores, Président en exercice de l'Union Africaine, qui effectuait une visite au Royaume d'Arabie Saoudite, a reçu, le 19 avril 2023, à Makkah Al-Mukarammah, le Secrétaire Général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha. Au cours de cette rencontre, S.E. le Secrétaire général a salué le rôle positif des Comores au sein de l'OCI et dans l'action islamique commune, avant de féliciter le Président Azali Assoumani pour sa présidence de l'Union Africaine. De son côté, M. Azali Assoumani a rendu hommage à l'OCI pour son rôle et pour les efforts qu'elle déploie à l'effet de renforcer la coopération et la solidarité entre les Etats membres. La rencontre a permis de procéder à un échange de vues sur un ensemble de questions d'intérêt commun.

Hissein Taha reçoit le Représentant spécial du Président de l'Ouzbékistan

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), Son Excellence Monsieur Hissein Brahim Taha, a reçu en audience, le 12 mars 2023, M. Abdulaziz Kamilov, Représentant spécial du Président ouzbèk pour la politique étrangère. Au cours de la réunion, le Secrétaire général a salué l'engagement de l'Ouzbékistan en faveur des idéaux de l'OCI, de la promotion de l'action islamique commune et du soutien à la paix, à la stabilité et à la coopération dans la région de l'Asie centrale.



Discussions entre l'OCI et la Malaisie concernant les causes communes



Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E.M. Hissein Brahim Taha, a eu, le 22 mars 2023, à Makkah Al-Mukarramah, une réunion avec S.E.M. Anwar Ibrahim, Premier ministre de la Malaisie. La réunion a porté sur la situation dans le monde musulman et les questions inscrites à l'ordre du jour de

l'OCI, dont en particulier la cause de la Palestine, la situation en Afghanistan, la région du Sahel, le sort des musulmans Rohingyas et la lutte contre l'islamophobie.

La réunion a également discuté des perspectives de coopération entre l'OCI et la Malaisie dans les divers domaines.

Le Secrétaire général s'est félicité de l'excellent niveau atteint par les relations établies entre l'OCI et la Malaisie et a exprimé son appréciation du rôle actif joué par ce pays au sein de l'OCI, ainsi que de ses contributions au raffermissement de l'Action islamique commune.

D'autre part, S.E.M. Hissein Brahim Taha a rencontré, en février dernier, Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères de Malaisie, le Dr. Zambry Abdul Kadir. La rencontre a permis de discuter de la coopération bilatérale entre l'OCI et la Malaisie, et a offert au Secrétaire général l'opportunité de saluer le rôle joué par la Malaisie dans la promotion de la Solidarité islamique et de l'Action islamique commune.

Rencontre du Secrétaire général avec le Président du Tatarstan

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E.M. Hissein Brahim Taha, a eu une rencontre, le 12 mars 2023, au siège du Secrétariat général à Djeddah, avec S.E. le Président Rustam Minnikhanov, Président de la République du Tatarstan, Chef du Groupe de vision stratégique « Russie-Monde islamique », et les membres de sa délégation.

Au cours de la rencontre, le Secrétaire général a salué le rôle du Groupe de vision stratégique dans la mise en connexion de la Russie et du monde islamique dans les domaines économique, scientifique, technique, social et culturel.



Discussions entre l'OCI et le Tchad

Son Excellence Monsieur Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), s'est entretenu, le 24 janvier 2023, au siège de l'OCI, à Djeddah, avec S.E. l'Ambassadeur Mahamat Saleh Annadif, Ministre des Affaires Etrangères, de la Complémentarité africaine et des Tchadiens à l'Etranger.

Au cours de cet entretien, le Ministre des Affaires étrangères tchadien a réitéré l'importance que son pays accorde au rôle de l'OCI et son appui aux efforts que déploie le Secrétaire Général pour atteindre les objectifs assignés à l'Organisation.

De son côté, S.E. le Secrétaire général a réitéré le soutien de l'OCI aux efforts que déploie le Tchad pour renforcer sa stabilité.



Entretien du Secrétaire Général avec le Ministre des Affaires étrangères guinéen

Son Excellence le Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, s'est entretenu, le 31 janvier 2023, au siège du Secrétariat Général de l'OCI à Djeddah, avec Son Excellence le Dr. Morisanda Kouyaté, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Extérieur de la République de Guinée.

Au cours de l'entretien, le Ministre guinéen a souligné l'importance que son pays attache à l'Organisation de la Coopération Islamique et a réitéré son appui aux efforts du Secrétaire général pour la réalisation des objectifs de l'Organisation. Il a également salué le soutien de l'Organisation au processus de transition politique en République de Guinée.





Entretien du Secrétaire Général avec le président de MUSIAD

Le Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), Son Excellence M. Hissein Brahim Taha a appelé à la création d'un mécanisme de réseautage entre les hommes d'affaires et les pépinières d'entreprises dans les États membres de l'Organisation, en vue de permettre aux entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises (PME) d'entrer en activité. Cet appel a été lancé lors de l'audience qu'il accordé au Président de l'Association des Industriels et Hommes d'Affaires Indépendants de Türkiye (MUSIAD), M. Mahmut Asmali, au siège du Secrétariat Général de l'OCI à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, le 21 mars 2023.

Entretien du Secrétaire Général avec le Mufti d'Azerbaïdjan

Le Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), Son Excellence M. Hissein Brahim Taha, a reçu, le 21 mars 2023, au siège du Secrétariat général, à Djeddah, Son Eminence Cheikh Al-Islam Allahchukur Pachazadé, Mufti d'Azerbaïdjan et du Caucase et la délégation l'accompagnant. Au cours de la rencontre, Son Eminence s'est félicité de la coopération historique établie entre l'OCI et la République d'Azerbaïdjan, et a exprimé ses remerciements et son appréciation des prises de position de l'Organisation en faveur des justes causes de la République d'Azerbaïdjan et, tout particulièrement, de la question de l'occupation arménienne des régions du Nagorno-Karabakh, durant la période écoulée, avant de transmettre les salutations et la recon-



naissance de Son Excellence le Président de l'Azerbaïdjan, le Président Ilham Aliyev, à Son Excellence le Secrétaire Général.

Entretien du Secrétaire Général avec le Secrétaire principal aux Affaires étrangères du Bangladesh



Son Excellence le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a reçu, dans son bureau, le 6 février 2023, S.E. l'Ambassadeur Masud Bin Momen,

Entretien du Secrétaire Général avec M. Saïf Ahmed

Le Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique, M. Hissein Brahim Taha, a reçu en audience, dans son bureau, le 5 février 2023, le Directeur du Département des Affaires Islamiques au Ministère des Affaires Etrangères de l'Etat de Libye, M. Saïf Ahmed. Au cours de l'entretien, le Secrétaire général a affirmé la position de principe de son Organisation en faveur de la Libye, de l'unité de son peuple et de son intégrité territoriale.

Le Secrétaire général a réaffirmé le soutien de l'OCI à toutes les initiatives et efforts visant à parvenir à un règlement politique de la crise libyenne, afin d'assurer le retour de la sécurité et de la stabilité en Libye, de préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale et de répondre aux aspirations du peuple libyen, conformément à la



Charte et aux principes de l'OCI, ainsi qu'aux résolutions du Sommet Islamique et du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

IMAGES



Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, recevant, le 09 avril 2023, Son Excellence M. Omar Gibril Sallah, Représentant permanent de la Gambie auprès de l'Organisation de la Coopération Islamique.



Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, recevant, le 10 avril 2023, Son Excellence l'Ambassadeur Syed Mohammad Fawad Sher, Représentant permanent de la République islamique du Pakistan auprès de l'OCI.



Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, recevant, le 14 février 2023, Son Excellence M. Datuk Wan Zaidi Wan Abdullah, venu présenter ses lettres de créance en tant que Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'OCI.



Le Secrétaire général de l'OCI, recevant, le 16 février 2023, S.E. l'Ambassadeur Mohamed Ali Boughazi, Représentant permanent de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI).



Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, recevant, mardi 7 février 2023, l'Ambassadeur Shaea Mohsen Al-Zindani, Représentant permanent de la République du Yémen auprès de l'OCI.



S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, recevant, au siège du Secrétariat général, S.E. l'Ambassadeur Orazmuhamed Chariyev, Représentant permanent de la République du Turkménistan auprès de l'OCI.

IMAGES



Le Secrétaire général de l'OCI, recevant S.E. l'Ambassadeur Hassan Saleh Algadam Aldjinedi, venu remettre les lettres l'accréditant en qualité de nouveau Représentant permanent de la République du Tchad auprès de l'OCI.



Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, recevant, S.E. l'Ambassadeur de la République de Guinée-Bissau à Riyad et son Représentant permanent auprès de l'OCI, S.E. M. Dino Seidi.



Le Secrétaire Général de l'OCI, S.E.M. Hissein Brahim Taha recevant, le 8 février 2023, S.E.M. Pascal Gregoire, Ambassadeur du Royaume de Belgique auprès du Royaume d'Arabie Saoudite.



Le Secrétaire Général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha recevant, le 6 février 2023, le Directeur le Directeur du Département des Organisations internationales au Ministère qatari des Affaires étrangères.



Le Secrétaire Général de l'OCI, Son Excellence M. Hissein Brahim Taha recevant, le 16 février 2023, au siège du Secrétariat général, Madame Catherine Corm-Kammoun, Consule Générale de France.



Le Secrétaire Général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha recevant, au siège du Secrétariat Général, S.E.Mme. Yasmine Chatila Zwahlen, Ambassadrice de Suisse auprès du Royaume d'Arabie Saoudite.

LA COMPARAISON ENTRE L'ART PICTURAL ABSTRAIT ISLAMIQUE ET LES GRAVURES DU QATT DE LA PROVINCE DU ASIR



LE CAIRE, HAGGAG SALAME (DPA) - Selon une étude parue au Royaume d'Arabie Saoudite, il existe une similitude dans les composantes des décorations, de par leur option abstraite, tant dans l'art pictural islamique que dans les formes du Qatt distinctif propre à la province saoudienne du Asir ; les valeurs artistiques et esthétiques des fresques islamiques et de celles du Qatt Asiri se rejoignant dans des points communs, tels que l'abstraction, la répétition, la singularité, la diversité et l'effet visuel, avec, au surplus, une influence évidente de la foi musulmane sur l'art pictural populaire saoudien.

L'étude, qui a été élaborée, sous le titre : « L'abstrait tel que dans les gravures islamiques et dans celles du Qatt de la province du Asir, étude comparée », par le Dr. Messaouda Alem Jane Qorbane, académicienne à l'Université du Roi Saoud, et la chercheuse Yosra Al-Qahtani, au sein de la même Université, consiste en l'explication des similitudes et divergences existant dans le concept de l'abstrait, entre les décorations graphologiques islamiques et celles du Qatt Asiri, répandu dans la province saoudienne de l'Asir. Elle porte, aussi, sur la mise en relief de l'esthétique des décorations is-

lamiques et des décorations populaires de la région de Asir, outre l'influence de l'art islamique sur les arts populaires saoudiens. L'étude montre que l'art islamique est l'une des sources les plus riches et les variées des éléments décoratifs picturaux, avec ses formules créatives originales dans le traitement des espaces formels de tous les types d'arts islamiques, qu'il s'agisse d'architecture, de textiles, de traitement des minéraux et des métaux, et autres, précisant que l'artiste musulman a toujours excellé dans ses œuvres artistiques, en s'inspirant de sa foi islamique et en bâtissant ses œuvres picturales sur la base philosophique de la foi islamique, pour nous donner une source féconde et un patrimoine authentique, frappé du sceau d'un langage visuel et d'une esthétique singulière, tous deux porteurs de valeurs artistiques et esthétiques et de caractéristiques qui le distinguent de tous autres arts.

Soulignant que l'abstrait compte parmi les spécificités majeures des arts islamiques, l'étude précise que cette notion est la plateforme de base sur laquelle a été édifié l'art du dessin islamique, en ce sens que cet art a été confiné dans des limites imprescriptibles, telles que l'incrimination de toute forme de représentation physique en Islam.

D'où l'option prise en faveur du recours à la formule d'art abstrait. De plus, l'artiste musulman, contraint à ne pas chercher à imiter la nature, a dû créer un univers fait de rapports abstraits, au point de devenir apte à démêler l'écheveau des implications communes aux divers éléments et détails.

La même étude confirme la focalisation des arts islamiques sur l'abstrait, en raison du contenu spirituel qu'il insuffle aux œuvres artistiques et architecturales au nombre desquelles figurent les esquisses picturales et graphologiques, porteuses d'une infinité de composantes.

Selon l'étude publiée par le Dr. Messaouda Qorbane et la chercheuse Yosra Al-Qahtani, de l'Université du Roi Saoud, l'architecture islamique compte parmi les principaux domaines de l'art islamique, de par la variété des décorations graphiques et picturales abstraites, qu'il s'agisse de formes géométriques ou florales et végétale, et cela jusqu'à l'apparition de la mosquée, qui est devenue par la suite, la source d'inspiration, en même temps que le support de l'art architectural, en général, et de l'art décoratif graphique, en particulier, qui a ainsi pu progresser et prospérer.



VISITE D'UNE DELEGATION DE L'OCI A KABOUL POUR Y INVITER CE PAYS A REEXAMINER SES DECISIONS CONCERNANT L'EMPLOI FEMININ ET L'ALPHABETISATION FEMININE

S.E.M. Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), pour les Affaires Humanitaires, Culturelles et Sociales et Envoyé Spécial du Secrétaire Général de l'OCI en Afghanistan, a effectué, début mars dernier, une visite en République islamique d'Afghanistan, en vue d'inviter les autorités au pouvoir à réexaminer leur récente décision d'interdiction de l'emploi féminin et de l'alphabetisation des fillettes.

L'Envoyé spécial s'est notamment entretenu, avec M. Mawlawi Abdul Salam Hanafi, Vice-président du Conseil des Ministres du pouvoir en place en Afghanistan, au sujet de la poursuite de la mise en œuvre des décisions énoncées dans le Communiqué final de la réunion extraordinaire du Comité exécutif, tenue en janvier dernier au siège de l'OCI, à Djeddah, concernant le développement de la situation humanitaire en Afghanistan.

Il a également rencontré, lors de sa visite à Kandahar, Son Excellence M. Mawlawi Amir Mottaqi, le Ministre des Affaires étrangères du gouvernement de l'autorité de facto en

Afghanistan, en présence du Gouverneur de Kandahar, M. Hayatullah Mubarak et de nombre de responsables de cette province ainsi que du Ministère des Affaires étrangères.

La réunion a porté sur le suivi de la mise en œuvre des Résolutions issues du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, en janvier dernier, et sur la transmission des messages à ce sujet. En outre, M. Tarig Ali Bakheet, a eu une rencontre avec M. Mawlawi Habib Allah Agha, Ministre de l'Enseignement du pouvoir en place en Afghanistan avec lequel, le Secrétaire général adjoint de l'OCI s'est entretenu des mêmes sujets relatifs à l'emploi féminin et à l'alphabetisation des jeunes filles.

De son côté, le Ministre afghan a confirmé l'engagement de son département et son attachement à instaurer un environnement sûr à l'alphabetisation des jeunes filles et à la révision des manuels scolaires. Il a mis en relief l'importance du soutien que les Etats membres de l'OCI sont appelés à apporter au renforcement de l'infrastructure de l'enseignement en Afghanistan.

Dans le cadre de la même visite, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, a eu une entrevue avec Al-Mawlawi Matiul Haq Khalis, le Président du Croissant-rouge afghan, au siège de cet organisme à Kaboul. L'entrevue a porté sur les divers volets de la coopération bilatérale entre l'OCI et l'Association du Croissant-rouge afghan et, tout particulièrement, sur les préparatifs de la mise en œuvre de la deuxième tranche du projet de distribution de corbeilles alimentaires, dans nombre de provinces afghanes, dans le cadre de la coordination entre le bureau de l'OCI à Kaboul, le Croissant-rouge afghan et le Centre de secours du Roi Salman.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général, s'est également entretenu, au siège du bureau de l'OCI à Kaboul, avec une délégation de la mission des Nations unies en Afghanistan, conduite par M. Marcus Budzel, chef adjoint de la mission, et cela au sujet des divers volets de la coopération bilatérale entre les Nations unies et l'OCI, dans leur soutien au peuple afghan.



VISTES ET ENTRETIENS POLITIQUES ET HUMANITAIRES

D'UNE DELEGATION DE L'OCI A MOGADISCIO

S.E.M. Hamza Abdi Barre, Premier ministre de la Somalie, a eu une rencontre avec une délégation du Secrétariat Général de l'OCI, en visite officielle en Somalie, au cours de laquelle il a reçu une lettre écrite du Secrétaire général de l'OCI, confirmant l'engagement en faveur du soutien aux efforts de la Somalie dans la réalisation de la sécurité, de la stabilité et du développement.

A cette occasion, S.E. l'Amb. Yousef Aldobeay, Secrétaire général adjoint pour les Affaires politiques, a transmis au Président de la République et au Chef du gouvernement de la Somalie, les salutations du Secrétaire général, et leur a confirmé la volonté de continuer à soutenir la Somalie.

Le Chef du gouvernement somalien a donné un aperçu des efforts consentis dans la lutte contre le terrorisme et dans la reconstruction des institutions de l'Etat, ainsi que les projets et programmes entrepris pour la réalisation de la stabilité et du développement, tout en rendant hommage à l'OCI pour l'appui qu'elle apporte à la Somalie, en cette étape importante de son histoire.

La délégation a également rencontré, le 26 février dernier, M. Absher Omar Jame'e Horsey, Ministre somalien des Affaires étrangères. Au cours cet entretien, S.E.M.

Aldobeay a réitéré l'importance dont jouit la Somalie, dans l'agenda politique et humanitaire de l'OCI, réaffirmant le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Somalie, ainsi que l'engagement de l'OCI en faveur du soutien au peuple somalien et de la poursuite de son appui au gouvernement de ce pays, pour l'aider à relever l'ensemble des défis existants.

Pour sa part, S.E. l'Amb. Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint pour les Affaires humanitaires, a réaffirmé l'engagement de l'OCI en faveur de la consolidation des relations de coopération avec la Somalie, notamment, dans la poursuite de la mise en œuvre de maints projets humanitaires et de développement, par le canal du bureau de l'OCI à Mogadiscio, avec le concours du Centre Roi Salman pour les secours.

Le Ministre somalien a exprimé ses remerciements à la délégation du Secrétariat général et salué l'OCI pour son appui à la Somalie, notamment dans le domaine politique et humanitaire.

Au cours d'un autre entretien avec S.E.M. Ahmed Moallam Fiqi, Ministre somalien de l'Intérieur, la délégation a écouté un exposé sur la situation humanitaire et sécuritaire dans le pays et les efforts intensifs

déployés dans la lutte contre le terrorisme, la construction de la paix, la restauration de la stabilité dans les provinces libérées et l'amélioration de la situation humanitaire, dans le contexte des effets de la sécheresse qui a frappé nombre de provinces somaliennes.

De son côté, S.E. l'Amb. Bakheet, a salué les autorités somaliennes pour les efforts remarquables qu'elle déploie, à l'effet de porter assistance aux régions libérées victimes de la sécheresse, réaffirmant la volonté de l'OCI de poursuivre ses efforts d'assistance humanitaire et de soutien au processus de développement de ce pays, en coordination avec des partenaires internationaux et notamment, le Centre de secours du Roi Salman.

En outre, l'Amb. Bakheet s'est entretenu avec Dr. Ali Hadji Adan, Ministre somalien de la Santé et Mme. Mariam Mohamed Hisein, Ministre d'Etat somalienne pour la Santé. L'accent a été mis sur l'impératif de poursuivre les efforts de l'OCI en faveur du raffermissement de ces relations de coopération bilatérale avec le ministère somalien de la santé et la mobilisation d'un surcroît de soutien pour ce secteur.

Les communautés musulmanes et l'islamophobie

en tête de l'Agenda de l'OCI à la 52^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme



S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), qui conduit la délégation de l'OCI à la 52^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, a assisté, le 27 février 2023, à la cérémonie d'ouverture de ladite session, au Palais des Nations à Genève. En marge de la session, le Secrétaire général a tenu une réunion, au siège de la mission permanente de l'OCI, avec le groupe des représentants permanents des États membres de l'Organisation. Il a, à cette occasion, exprimé son appréciation du rôle joué par le Groupe dans la défense des positions de l'OCI et la mise en œuvre des décisions et résolutions du Sommet islamique et du Conseil des Ministres des Affaires étrangères. Il a, également, passé en revue les principales questions inscrites à l'ordre du jour de l'OCI et les efforts qu'elle déploie dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et des affaires humanitaires ainsi que des minorités et communautés musulmanes.

Les Représentants permanents des États membres de l'OCI se sont félicités du dialogue avec le Secrétaire général et ont apprécié le rôle de l'OCI et ses réalisations. Les participants ont échangé leurs points de vue sur les questions à l'ordre du jour de la 52^{ème} session du Conseil des droits de l'homme et ont souligné l'impératif d'une coordination plus étroite pour défendre les positions de l'Organisation.

Par la même occasion, et s'exprimant lors

du Segment de haut niveau de la 52^{ème} session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, tenue à Genève, le Secrétaire Général a réaffirmé l'engagement de l'Organisation en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et du respect de sa dignité. Il a affirmé que la profanation du Saint Coran est un acte odieux qui doit être condamné par tous, soulignant qu'il est du devoir des États de lutter contre l'islamophobie.

Le Secrétaire général a appelé la Communauté internationale à assumer pleinement ses responsabilités face à la campagne militaire israélienne contre le peuple palestinien et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer sa protection et mettre un terme aux violations dont il est victime. Il a, en outre, évoqué les développements liés à l'Afghanistan, à la question du Jammu-et-Cachemire, à la situation de la minorité musulmane Rohingya, ainsi que les dommages causés au patrimoine culturel et religieux dans les territoires libérés de l'Azerbaïdjan.

Sur un autre plan, Son Excellence Monsieur Hissein Brahim Taha, s'est entretenu, le 1^{er} mars écoulé à Genève, avec S.E.M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, en marge de la 52^{ème} session du Conseil des droits de l'homme. Le Secrétaire général s'est félicité de l'approche globale de M. Türk en matière de droits de l'homme et a souligné que l'OCI est résolument attachée à la promotion et à

la protection des droits de l'homme et que ses pactes et mécanismes dans ce domaine sont conformes aux normes internationales. Pour sa part, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a exprimé sa considération pour le rôle joué par l'OCI dans le domaine des droits de l'homme et a réaffirmé toute l'importance que revêt la commémoration, au cours de l'année 2023, du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, pour la Communauté internationale. Les deux parties ont discuté de diverses questions d'intérêt commun, dont notamment la situation en Palestine et en Afghanistan, ainsi que celle des communautés et minorités musulmanes dans les États non membres de l'Organisation. Elles ont convenu de la nécessité pour la Communauté internationale de s'attaquer à l'islamophobie et ont souligné l'importance de commémorer la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, le 15 mars, en application de la Résolution 76/254 de l'Assemblée générale des Nations unies. Le Secrétaire général de l'OCI et le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme ont réaffirmé leur volonté commune de renforcer la coopération dans le domaine des droits de l'homme.

Par ailleurs, M. Taha a rencontré, à Genève, M. Nikhil Seth, Directeur général de l'Institut des Nations unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR). Les deux parties ont exploré les voies et moyens de promouvoir la coopération entre l'OCI et l'UNITAR.

L'OCI et l'ONU discutent de la possibilité de la convocation d'une conférence internationale conjointe sur l'éducation des réfugiés Rohingyas



L'Envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour le Myanmar, Mme. Noeleen Heyzer, s'est rendue au siège l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, où elle a été reçue par S.E. M. Yousef Aldobeay, Secrétaire général adjoint aux Affaires politiques, pour discuter de sa proposition de convoquer une conférence internationale conjointe OCI-ONU en vue de créer les conditions idoines pour la promotion de l'éducation, tant des réfugiés Rohingyas, que des communautés d'accueil, tout en saisissant la même occasion pour réitérer l'appel en faveur d'un soutien international urgent.

L'Ambassadeur Aldobeay a exprimé son appréciation de l'approche pratique de l'Envoyée spéciale des Nations unies à l'heure où des solutions concrètes et urgentes s'imposent, avant de l'assurer de la pleine coopération et de l'appui du Secrétariat général de l'OCI. Il a, en outre, réaffirmé le soutien ferme de l'OCI aux Rohingyas et a appelé la Communauté internationale à ne ménager aucun effort pour assurer la protection des droits fondamentaux, y compris le droit à la pleine citoyenneté, et aménager les conditions propices à leur retour volontaire, sûr et digne, de déclarant très

préoccupé par la détérioration de la sécurité, des droits de l'homme et de la situation humanitaire au Myanmar, ainsi que par ses conséquences néfastes pour les Rohingyas. Le Secrétaire général adjoint a, d'autre part, affirmé à l'Envoyée spéciale que la question des Rohingyas a toujours figuré dans l'agenda de l'OCI et qu'elle bénéficie du soutien total des États membres, avant de lui faire le point sur l'état d'avancement de l'affaire portée devant la Cour internationale de justice (CIJ) par la Gambie, au nom de l'OCI, contre le Myanmar.

L'Envoyée spéciale de l'ONU a souligné que, bien que plus de cinq ans se soient écoulés depuis l'exode massif forcé de l'État de Rakhine, les Rohingyas continuent d'endurer de sévères épreuves, y compris l'annonce récente de réductions des rations pour les réfugiés Rohingyas, résultant d'une grave pénurie de financement dans un contexte de crises mondiales successives.

Elle a, en outre, souligné que la violence et la peur constantes d'un avenir incertain en raison de l'absence de progrès dans la lutte contre les causes profondes de la marginalisation ont conduit les réfugiés Rohingyas à entreprendre de périlleux voyages en mer ; l'année dernière ayant été l'une des plus meurtrières. Elle a, à cette occa-

sion, mis l'accent sur les rencontres qu'elle a eues avec les mères et les jeunes hommes et femmes qui se trouvaient à bord des embarcations secourues, et qui convergeaient tous vers un même message, à savoir qu'ils aspirent tous à un avenir et une éducation meilleurs. Dans ce contexte, elle a souligné que l'éducation est un outil puissant pour transformer des vies, éviter une « génération perdue » et permettre aux Rohingyas de devenir des leaders et des contributeurs à leur retour au Myanmar. Elle a indiqué que la situation actuelle n'était guère viable et a appelé à une plus grande urgence et à un partage des responsabilités, tout en reconnaissant l'immense générosité du Bangladesh qui assume une responsabilité disproportionnée. Si le conflit et l'instabilité rendent difficile la mise en place des conditions d'un retour sûr et volontaire, il existe désormais des domaines clairs dans lesquels des progrès significatifs pourront être réalisés. À cet égard, l'Ambassadeur Aldobeay a exprimé son appréciation de ses idées et initiatives visant à améliorer les conditions des réfugiés Rohingyas, indiquant que des consultations auront lieu avec les États membres de l'OCI à ce sujet.

Une délégation de l'OCI assiste à la 7^{ème} réception d'Iftar ramadanesque au Cambodge

Une délégation du Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a assisté à la réception annuelle d'Iftar du Ramadan, organisée par S.E. M. Hun Sen, Premier Ministre du Royaume du Cambodge, le 27 mars 2023, dans la capitale cambodgienne Phnom Penh. Cette 7^{ème} Réception d'Iftar aura été un événement majeur à laquelle avaient pris part des dignitaires des pays de la région, dont le Premier ministre de la Malaisie, l'ancien vice-président de l'Indonésie et des membres du corps diplomatique.

A cette occasion, Son Excellence le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a exprimé sa plus haute considération aux dirigeants cambodgiens, en particulier le Premier Ministre Hun Sen, pour avoir ac-

cueilli cet événement annuel.

Dans une déclaration prononcée en son nom par M. Habib Bourane, Directeur des communautés et minorités musulmanes au sein du Département des Affaires politiques, le Secrétaire général de l'OCI a souligné que cet événement témoignait du respect de longue date du Cambodge pour la diversité, la coexistence pacifique et la tolérance entre toutes les communautés, ainsi que de la haute estime que le Gouvernement cambodgien accorde à la communauté musulmane. Il a, en outre, indiqué que la promotion par le Gouvernement cambodgien de l'intégration pacifique, de la coexistence et de l'harmonie entre les différentes communautés était un exemple à suivre et une source d'inspiration pour d'autres

pays. Aussi, le Secrétaire général de l'OCI s'est-il félicité de l'interaction constructive existant entre l'OCI et le Cambodge, exprimant l'engagement à renforcer ces relations étroites et amicales, et la coopération dans tous les domaines d'intérêt commun.

S'exprimant devant un auditoire de plus de 6000 personnes en provenance de différentes régions du Cambodge et des pays voisins, le Premier ministre Hun Sen a affirmé que son gouvernement a toujours promu la liberté de culte et l'harmonie religieuse au Cambodge, en facilitant toutes les pratiques religieuses et en s'opposant résolument au racisme. Il a, en outre, déclaré que l'harmonie religieuse est indispensable pour construire et assurer la paix et le développement.

L'OCI condamne les actes de violence à l'encontre des musulmans dans des Etats de l'Inde

Le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a suivi avec une profonde préoccupation les actes de violence et de vandalisme perpétrés contre la Communauté musulmane dans plusieurs Etats de l'Inde, lors des processions de Ram Navami, notamment l'incendie d'une Madrasa et de sa bibliothèque par une foule d'extrémistes hindous, à Bihar Sharif, le 31 mars 2023.

Le Secrétariat général de l'OCI condamne ces actes provocateurs de violence et de vandalisme qui constituent une manifestation criarde de l'Islamophobie grandissante et du ciblage systématique de la communauté

musulmane en Inde. Il a, à cet égard, appelé les autorités indiennes à prendre des mesures fermes contre les instigateurs et les auteurs de tels actes et à assurer le respect des droits, de la sûreté, de la sécurité et de la dignité de la communauté musulmane dans le pays.

Sur un autre plan, le Secrétaire Général de l'OCI, S.E.M. Hissein Brahim Taha, a exprimé sa profonde compassion et sa solidarité avec les réfugiés Rohingya au Bangladesh après l'incendie gigantesque qui a ravagé, le 5 mars dernier, certains camps à Cox's Bazar et laissé de nombreux réfugiés sans abri.

Le Secrétaire général de l'OCI a exhorté les

États membres de l'OCI et les institutions concernées ainsi que la Communauté humanitaire mondiale à secourir les Rohingyas victimes de l'incendie et à leur apporter le soutien nécessaire. Il a également exprimé son appréciation au Gouvernement de la République populaire du Bangladesh pour ses efforts constants en faveur de l'amélioration de la situation des réfugiés Rohingya. S.E.M. Taha a réitéré l'engagement de l'OCI à se tenir toujours aux côtés des réfugiés Rohingya et à mobiliser toute l'assistance requise pour les aider à retrouver leur sécurité et leur dignité.



UN SEISME QUI A SUBTILISE LA JOIE DES TURCS EN CE DEBUT DU RAMADAN



Adiyaman (DPA) – La famille Caplan, signifiant (Le tigre en langue turque) est assise autour d'une table ronde basse posée sur le sol, à l'intérieur de la tente dans laquelle elle séjourne, pour prendre le premier repas d'Iftar, en ce premier jour du mois du Ramadan, dans la ville d'Adiyaman en Türkiye, lorsque résonne, de loin, l'appel à la prière du Maghreb. Akram, le chef de famille commence par distribuer des petits pains tandis que son épouse, Asli remplit d'eau des verres qu'elle donne aux enfants, dans cette tente, le silence est total, n'étant rompu que par des voix presque inaudibles qui égrènent des suppliques, pour la sérénité et la quiétude des proches qu'ils ont perdus lors du séisme dévastateur qui a frappé la Türkiye, le mois dernier.

Ledit séisme a fait des dizaines de milliers de morts et des milliers de sans-abris, rien que dans la ville d'Adiyaman, qui se trouve dans le sud-est de la Türkiye.

Six semaines après cette catastrophe, cette ville qui compte 310 mille habitants, continue d'être plongée dans la consternation et l'hébétément, après la perte de nombreux proches, alors que les survivants continuent

de souffrir d'autres difficultés, dans leurs abris temporaires, à l'heure où commence le mois saint du ramadan. Paradoxalement à l'euphorie ordinaire dans laquelle se déroule la séance d'Iftar, dans des rassemblements familiaux paisibles, le premier repas d'Iftar, cette année, est empreint d'une note introspective touchante ; la plupart des gens étant plongée dans ses réflexions au sujet de ces conditions de vie inédites.

Expliquant cet état d'âme, Akram déclare : « Je n'ai jamais imaginé que nous puissions accueillir semblable situation en ce mois de ramadan, avec le cœur rempli de tristesse. J'espérais avoir, autour de cette table, ma sœur et ses enfants, pour le premier repas d'Iftar de ce mois saint. » Akram ne put, ensuite, retenir ses larmes, lorsqu'il se souvint des nombreuses personnes qu'il a perdues, qu'il s'agisse d'amis, ou d'habitues de son salon de coiffure dont il a déjà clos les portes.

Au cours du séisme, Akram a, en effet, perdu sa sœur et ses quatre enfants dont il se recueille, tous les jours, sur les tombes, y arrosant les fleurs, nettoyant les stèles et déposant une écharpe de sa sœur défunte

et des jouets de ses quatre enfants. Un peu plus loin, les familles, y compris celles d'Akram vont assister à une cérémonie de sacrifice d'ovins et de bovins, dont les viandes sont, ensuite distribués aux nécessiteux, en guise d'offrande à la mémoire des disparus.

En temps normal, la région d'Adiyaman, située en Anatolie, s'appête, très précocement pour le mois du ramadan, dans une ambiance communautaire festive.

Avec invisible abattement, Asli, l'épouse d'Akram, commente ce pénible moment, en ces termes : « Il est sûr que les festivités religieuses et culturelles nous manqueront cette année. Elle se souvient de l'allégresse qui envahissait l'ensemble des habitants au passage des « musaharati » (sorte de troubadours), avec leurs habits ottomans, dans les rues des divers quartiers, en battant leurs tambours, pour réveiller les habitants pour le repas du « sohour » préludant au début du jeûne. Lorsque s'élevait la voix du muezzin pour l'annonce du couchant, au moment du tir de canons traditionnel, les familles se rassemblaient, dans tous les quartiers, pour rompre collectivement leur jeûne.



Le Secrétaire Général se rend dans les villes sinistrées en Türkiye après le séisme

Le Secrétaire général de l'Organisation de Coopération Islamique, S.E.M. Hissein Brahim Taha, a effectué une visite en République de Türkiye afin de prendre connaissance des incidences néfastes du séisme destructeur qui a frappé le pays. Au cours de cette visite, le Secrétaire Général a eu une entrevue avec Son Excellence, le Ministre des Affaires étrangères de la République de Türkiye, M. Mevlüt Çavuşoğlu, dans son bureau dans la capitale turque, Ankara, le 23 février 2023. Au début de la rencontre, le Secrétaire général a rendu un vibrant hommage au gouvernement turc pour les efforts déployés en vue de contenir la crise, avant de lui faire part de ses vives condoléances pour les victimes du tremblement de terre ravageur.

La rencontre a offert également au Secrétaire général l'occasion de discuter des résultats de sa tournée dans les zones affectées, soulignant l'ampleur de la catastrophe qu'il a constatée personnellement à la tête de la délégation du Secrétariat général de l'Organisation en se rendant dans la ville de Gaziantep, sans omettre, par la même occasion, de louer les efforts importants et compétents déployés par le gouvernement turc pour faire face à la catastrophe, avant

de renouveler sa solidarité avec la République de Türkiye dans sa détresse. De cette tribune, le Secrétaire général a également renouvelé son appel aux États membres pour qu'ils continuent de soutenir les efforts visant à contenir la crise, de même qu'il a profité de l'occasion pour réitérer ses remerciements et sa gratitude aux États membres pour toute l'aide et l'assistance fournie dans le contexte de cette crise.

A son tour, le ministre turc a exprimé sa gratitude et ses remerciements à l'Organisation de la Coopération Islamique pour avoir pris l'initiative de se rendre en République de Türkiye et pour sa solidarité avec les zones frappées par le tremblement de terre. Il a également remercié, à travers l'OCI, les États membres qui ont contribué aux campagnes de sauvetage et qui continuent de participer aux opérations d'aménagement de refuges à tous ceux qui se trouvent bloqués et sans abri. Le Ministre s'est, par ailleurs, dit confiant en l'Organisation, et a réaffirmé la poursuite de la coopération et de la coordination avec elle en vue de sortir de cette crise. La rencontre a également porté sur un ensemble de questions d'intérêt commun, y compris la cause palestinienne, le phénomène de l'islamophobie et les commu-

nautés musulmanes résidant dans les États non membres.

Le Secrétaire général de l'OCI avait eu, le 8 février dernier, un entretien téléphonique avec le Ministre des Affaires étrangères de la République de Türkiye, M. Mevlüt Çavuşoğlu, suite au tremblement de terre qui a enregistré un lourd tribut entre morts et blessés et occasionné d'importants dégâts aux bâtiments résidentiels, aux services publics et aux principales infrastructures.

Au cours de cet appel, Son Excellence le Secrétaire général a présenté ses sincères condoléances, au nom du Secrétariat général de l'Organisation et des États membres, au peuple et au gouvernement turcs, tout en exprimant sa sympathie aux victimes de cette douloureuse catastrophe. Il a souhaité un prompt rétablissement aux blessés et un secours rapide à ceux qui sont piégés sous les décombres.

Son Excellence a également informé le Ministre turc des Affaires étrangères que le Secrétariat général a lancé un appel urgent aux États membres et aux institutions humanitaires de l'OCI, ainsi qu'aux partenaires internationaux, afin de les exhorter à agir rapidement et à fournir le soutien nécessaire aux victimes.



Hissein Taha se rend compte des dommages provoqués par le séisme en Türkiye

A la suite du séisme ravageur qui a frappé directement la Türkiye et la Syrie, Son Excellence le Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha a lancé un appel d'urgence à l'adresse des Etats membres de l'Organisation, des institutions humanitaires qui en dépendent et des partenaires internationaux, pour qu'ils fournissent des aides humanitaires urgentes aux victimes du tremblement de terre dévastateur qui a fait d'innombrables victimes en Türkiye et en Syrie, le lundi 6 février dernier.

Le Secrétaire général avait exprimé l'espoir de voir l'esprit de solidarité qui caractérise en permanence les Etats membres de l'OCI et ses organismes concernés, ainsi que la Communauté internationale, à l'échelle la plus vaste, aider la République de Türkiye et la République syrienne à faire face à la conjoncture humanitaire d'urgence qui prévaut actuellement et à la garantie de la reconstruction des maisons et de l'infrastructure disloquée.

Le 29 février dernier, M. Hissein Brahim Taha avait effectué, dans la cadre de sa visite en République de Türkiye, une visite sur le terrain pour se rendre compte des séquelles du séisme qui a frappé onze villes, dans diverses régions du pays.

Le Secrétaire général a commencé sa tournée en visitant la province de Gaziantep où il a rencontré, au siège du Comité turc de gestion des catastrophes et des urgences (AFAD), Son Excellence M. Mehmet Ersoy, Vice-ministre turc de l'intérieur, ainsi que Son Excellence M. Daoud Gül, Gouverneur de la province de Gaziantep, Son Excellence Mme. Fatima Chaheen, Maire de la ville et Son Excellence M. Adnan Enfireid, Président de la Chambre d'Industrie et de Commerce de Gaziantep, accompagné de certains responsables de cette chambre. Au cours de sa tournée, le Secrétaire général a écouté un long exposé concernant les conséquences désastreuses de ce séisme qui aura été le plus puissant survenu en Türkiye, dans les temps modernes. La partie turque a précisé que cette zone sinistrée a été frappée par trois puissantes secousses telluriques successives, en l'espace de quinze jours, affectant près de 13 millions de personnes, occasionnant des dégâts d'un coût de plusieurs milliards de dollars et modifiant la géographie du territoire.

La partie turque a exprimé ses sentiments de gratitude envers les Etats membres de l'OCI pour la diligence de ses aides, dès le déclenchement du séisme, précisant qu'il y a encore un besoin urgent de centaines de mil-

liers de tentes et caissons d'assistance, pour combler l'insuffisance des fournitures pour le pourvoi aux besoins humanitaires des zones sinistrées, tant l'événement est survenu avant l'avènement du mois saint du ramadan, en cette conjoncture difficile que vivent un nombre énorme de familles dépourvues de gîtes et de soutien.

Quant au secrétaire général, il a précisé que sa visite visait à se rendre compte sur place, des séquelles de la calamité et a écouté les exposés des responsables au sujet du volume de la catastrophe, pour pouvoir en témoigner auprès des Etats membres et des institutions spécialisées de l'OCI.

Le Secrétaire Général a terminé sa tournée, en ce premier jour de sa visite, en inspectant les camps des sinistrés de ce séisme, dans la ville de Nurdagi et en s'y rendant compte de l'intensité des efforts déployés pour accueillir ces foules de sinistrés, les héberger et leur porter assistance.

M. Hissein Brahim Taha a eu, en outre, des rencontres avec de Hauts responsables turcs de l'économie pour recueillir des informations, au sujet des dégâts colossaux occasionnés par le tremblement de terre et le désastre qui a frappé onze villes du sud et du centre de la Türkiye.



L'OCI participe au Forum humanitaire de Riyad

Le Secrétariat Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a participé, le 20 février dernier, au Troisième Forum international humanitaire de Riyad, avec une délégation de haut niveau, conduite par Son Excellence le Secrétaire Général de l'Organisation, M. Hissein Brahim Taha et comprenant notamment S.E. l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint pour les Affaires humanitaires, culturelles et sociales.

Au cours de sa participation, S.E.M. Hissein Brahim Taha s'est entretenu avec M. Filippo Grandi, le Haut-Commissaire des Nations unies pour les Réfugiés. L'accent a été mis à cette occasion sur l'importance des relations bilatérales historiques reliant l'OCI et le Haut-Commissariat.

Les deux parties ont également échangé les vues sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde islamique, en particulier ceux qui endurent des conditions humanitaires catastrophiques, en raison des sécheresses, des tremblements de terre, des inondations et des conflits armés. Le Secrétaire Général a souligné l'impératif d'agir très rapidement pour éviter la propagation des crises humanitaires, réduire les effets néfastes des catastrophes naturelles et multiplier les mesures de consolidation de la paix afin d'assurer le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées dans leur pays d'origine et, tout

particulièrement, les enfants, les femmes et les personnes âgées. Il a indiqué que l'OCI partage les mêmes préoccupations du Haut-Commissariat et de nombreux partenaires humanitaires concernant l'ampleur de la réponse humanitaire qui nécessite davantage de soutien, au vu de la recrudescence des crises humanitaires. Pour sa part, le Haut-Commissaire, M. Filippo Grandi, a souligné le rôle central de l'OCI dans l'assistance aux réfugiés au sein des États membres, étant donné que certains d'entre eux figurent parmi les plus importants bailleurs donateurs dans le monde et qu'ils accueillent un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. D'autre part, les deux personnalités ont convenu de procéder à la mise en œuvre des activités convenues dans le cadre du plan d'action pour la période 2022-2025, récemment signé entre les deux parties, notamment les questions d'intérêt commun liées au Sahel, à la région du bassin du lac Tchad, à l'Afghanistan, à la Somalie et à la minorité musulmane Rohingya.

Pendant ce temps, le Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires, sociales et culturelles de l'OCI, S.E. l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, a eu une rencontre avec M. Othman Al-Balbeisi, Directeur régional de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), au cours de laquelle l'accent a été mis sur l'importance des relations bilatérales établies entre l'OCI et l'OIM, dans le

cadre du Protocole d'accord signé en 2003 et que les deux parties entendent bien conduire incessamment. L'Ambassadeur Tarig Bakheet a salué les efforts déployés par l'OCI et l'OIM en vue de convenir d'un plan d'action entre le Département des Affaires humanitaire (ICHAD) de l'OCI et le Bureau régional de l'OIM, dans l'objectif de promouvoir la coopération bilatérale de manière à servir les objectifs communs des deux organisations.

Par ailleurs et en marge du 3ème Forum humanitaire international de Riyad, S.E. l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet a eu une entrevue avec S.E. Mme. Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des violences sexuelles en temps de conflit. Les deux parties ont discuté des aspects de la coopération bilatérale entre l'OCI et le Bureau du Représentant spécial. L'Ambassadeur Bakheet a évoqué l'attention particulière que l'OCI accorde aux problèmes des femmes, notamment l'importance de les protéger de toutes sortes de violences, conformément aux Résolutions de l'Organisation de la Coopération Islamique, adoptées au niveau du Sommet ou du Conseil de Ministres des Affaires étrangères ; résolutions ayant abouti à la création d'une institution spécialisée, en l'occurrence l'Organisation pour le développement de la Femme.



L'OCI tient des rencontres avec ses partenaires dans les domaines humanitaires

Le Secrétariat Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a tenu, les 20 et 21 février dernier, une série de réunions parallèles, en marge du Forum Humanitaire International de Riyad. Le Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires, culturelles et sociales, Son Excellence l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, et la délégation l'accompagnant ont, ainsi, rencontré S.E. M. Andrew Mitchell, Ministre d'État britannique, chargé du Développement et de l'Afrique. Les parties ont échangé les vues sur les principales questions humanitaires, ainsi que sur les moyens de renforcer les relations bilatérales entre l'Organisation et le Royaume-Uni, sur la base du Protocole d'accord signé entre les deux parties, en 2012, et qui couvre la coopération dans divers domaines, y compris la promotion de la paix et du dialogue interreligieux et interculturel, la coopération en matière d'aide humanitaire et les droits de l'Homme. La réunion a également permis de souligner l'impératif d'une meilleure coordination pour satisfaire aux besoins humanitaires, tout particulièrement, dans les États membres de l'OCI, tels que l'Afghanistan, le Sahel, la Corne de l'Afrique et la région du lac Tchad.

Le Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires a également eu une rencontre avec l'Administrateur adjoint de l'Agence américaine pour le développement inter-

national (USAID), M. Larry Sacks. Les deux parties ont évoqué les moyens de renforcer leur partenariat bilatéral dans le cadre du protocole d'entente et de coopération conclus entre leurs deux organisations, protocole qui comprend des consultations conjointes, un dialogue stratégique, un échange d'informations, une participation à la réponse aux catastrophes, une formation et un soutien opérationnel. Elles ont également renouvelé leur engagement à raffermir la coopération dans le domaine de l'aide humanitaire et à adhérer aux principes humanitaires.

Dans le cadre d'un protocole d'accord, signé en 2015, le Secrétariat général de l'OCI et la Commission européenne, ont convenu d'échanger régulièrement les points de vue, de jeter les bases du dialogue et de la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel et de promouvoir la compréhension mutuelle.

Le Département des Affaires humanitaires de l'OCI et la Direction Générale de la protection civile européenne et des opérations d'aide humanitaire de la Commission Européenne ont confirmé leur détermination à intensifier la coopération dans le domaine des activités humanitaires et de secours, conformément à leurs tâches respectives et aux cadres juridiques applicables.

Selon ledit protocole, les deux institutions humanitaires se sont engagées à explorer les

voies et moyens permettant d'approfondir leur dialogue et d'accroître leur coopération dans le domaine des politiques humanitaires clefs et des opérations humanitaires en Afghanistan, dans la région du Sahel, dans la Corne de l'Afrique, au Moyen-Orient et dans la crise des Rohingyas. Aussi, la Direction générale européenne de la Protection civile compte-t-elle engager des consultations régulières en vue d'échanger des expériences et des connaissances sur l'aide humanitaire dans des domaines d'intérêt commun et en matière de renforcement des capacités, pour améliorer la préparation et la réponse aux catastrophes, ainsi que la gestion des risques.

Ledit protocole prévoit également d'explorer les possibilités de coopération bilatérale à l'effet de conforter le respect du droit international humanitaire, de renforcer la coordination et de mettre en œuvre des activités conjointes dans des domaines stratégiques prioritaires, en vue d'accroître l'efficacité et l'efficacité des opérations d'acheminement de l'aide humanitaire, ainsi que de mener des activités conjointes de plaidoyer sur des questions humanitaires communes, outre la promotion d'une action humanitaire efficace, fondée sur des principes, grâce à des initiatives conjointes destinées à consolider le système international en matière de coordination des affaires humanitaires et de développement des politiques humanitaires.

Condolances pour les victimes des crises humanitaires au Yémen et au Pakistan



L'année écoulée a enregistré un nombre gigantesque et record de personnes ayant été contraints à fuir leur domicile partout dans le monde, selon le journal britannique « The Guardian ».

Selon les chiffres publiés par le Centre de surveillance des déplacements internes du Conseil norvégien pour les réfugiés, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a atteint à la fin de 2022, 71 millions, contre 59,1 millions en 2021. Plusieurs États membres ont été témoins de crises humanitaires qui ont coûté la vie à de nombreuses personnes, entraîné la destruction massive d'infrastructures et contraint d'innombrables personnes au déplacement, les laissant sans abri, en République

islamique du Pakistan et au Yémen.

Son Excellence le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a exprimé ses sincères condoléances au gouvernement et au peuple pakistanais à la suite du décès d'un grand nombre de victimes et de blessés, en raison de l'explosion du bus qui les transportait après avoir heurté un poteau et être tombé du pont qu'il traversait dans la province du Baloutchistan, au Pakistan, le 29 janvier de l'année dernière.

Le Secrétaire général a également exprimé sa vive sympathie aux familles des victimes, implorant le Tout-Puissant de les accueillir dans son infinie miséricorde et dans son vaste Paradis et d'accorder à leurs familles

patience et courage, tout en souhaitant aux blessés un prompt rétablissement.

Son Excellence le Secrétaire général de l'OCI, a également adressé ses sincères condoléances aux dirigeants et au peuple de la République du Yémen pour les dizaines de victimes décédées à la suite de la bousculade qui a eu lieu à Sanaa, le 20 avril, et qui a fait des morts et des blessés. Le Secrétaire général a exprimé sa sympathie aux familles des victimes, implorant le Tout-Puissant de les accueillir dans son infinie miséricorde et dans son Paradis éternel et d'accorder à leurs familles patience et courage, avant de souhaiter aux blessés un prompt rétablissement.

L'OCI participe à une réunion arabe pour la promotion des conditions des personnes à besoins spécifiques

Le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OIC) a affirmé son engagement à renforcer la coopération et la coordination avec la Ligue arabe dans le domaine du développement social, dans le

cadre de l'accord de coopération signé entre les deux parties.

Cela a été affirmé dans l'allocation prononcée par S.E. l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux Af-

fares humanitaires, culturelles et sociales, lors de l'événement de haut niveau du Conseil des Ministres arabes des Affaires sociales, qui s'est tenu dans la capitale de l'Etat du Qatar, Doha, le 25 janvier 2023.

Un Chef-d'œuvre islamique trouvé en Nouvelle Zélande



A la fin des années trente du XIXe siècle, en arrivant dans le village de Maori, quelque part dans la forêt tropicale de la verdoyante île de « Hauturu », en Nouvelle Zélande, William Colenso, missionnaire et explorateur, fit une surprenante découverte. Premier européen à mettre les pieds dans cette zone, il fut plongé dans de profondes réflexions à la vue d'un vieil ustensile en bronze, utilisé par les autochtones qui, à l'époque, n'étaient pas censés connaître le bronze. Selon le récit de cet explorateur, les femmes Maori cuisaient sur braseros, dans cet ustensile, une légumineuse qui rappelle la patate douce, contrairement à la méthode traditionnelle qui consistait à mettre des roches chauffées, dans un récipient en bois. Ceci lui parut étrange, sachant que ce village ne pouvait pas s'être procuré ce type de récipients à la faveur du trafic des échanges commerciaux avec l'extérieur. Aussi, Colenso se dit-il que les indigènes ne pouvaient donc pas avoir découvert par eux-mêmes le bronze. L'explorateur se mit, par conséquent, à examiner attentivement, cet étrange récipient inachevé qui était d'une hauteur d'environ 6,5 pouces, et une largeur de 6 pouces avec une bordure saillante et un bec difforme, comme si une partie du récipient s'était détachée. Les inscriptions et ornements qui paraient les cercles et spirales sculptés sur l'ustensile n'étant pas écrites en anglais, Colenso en déduisit que l'objet n'était pas

un récipient, mais la coiffe d'une cloche de navire. Les femmes Maori firent savoir à l'explorateur qu'elles avaient hérité cet objet, depuis plusieurs générations, l'objet ayant été trouvé par leurs ancêtres dans les racines d'un arbre abattu par une tempête qui frappa le village. Colenso troqua avec ces femmes l'objet contre un récipient métallique. A la mort de Colenso en 1899, l'objet archéologique fut confié au musée colonial qui devait être, par la suite, converti en musée « Te Papa Tongarewa » de Wellington, capitale de la Nouvelle Zélande. Pendant plus d'un siècle, les archéologues demeurèrent expectatifs face à cette pièce archéologique célèbre appelée graphologie tamoule ornant la partie supérieure de l'objet. Le Tamoul est, comme on le sait, la langue des populations du Sud-est de l'Inde, du Sri Lanka et de Singapour. L'odyssée de cette cloche demeura ambiguë jusqu'à l'arrivée, à Wellington, en l'an 2019, de Nanina Goebbel, Conservatrice du musée du patrimoine indien à Singapour, dont les travaux intensifs et les investigations minutieuses permirent la révélation de détails surprenants concernant cette mystérieuse pièce, ce qui ouvrit la voie vers à d'innombrables interrogations, à la suite de sa découverte. Ayant emprunté pour un temps cet objet, Nanina Goebbel le ramena avec elle à Singapour, et plus exactement,

au Centre du patrimoine indien, pour une durée de sept mois, et l'exposa à la curiosité des visiteurs, avant de le restituer au musée de « Te Papa Tongarewa ». Elle fit savoir qu'à Singapour, l'objet fut reconnu par les musulmans tamils. La conservatrice fut surprise et enthousiasmée lorsqu'il s'avéra que la mystérieuse cloche avait été déplacée en Nouvelle Zélande, à partir d'une zone musulmane, alors qu'il n'existe aucun document historique, ni aucune preuve archéologique de l'existence d'une visite ou d'un trafic commercial entre les marins musulmans tamils et la Nouvelle Zélande. Pour Madame Goebbel, cette cloche défie toute explication... tant il s'agit d'un corps mystérieux. Ayant entrepris des recherches au sujet de précédentes théories concernant cette cloche, la chercheuse découvrit qu'au début de l'année 1882, selon le chercheur néozélandais William Maxell, cet objet était entre les mains de marins qui l'emmenèrent avec eux en quittant le port tamil et le conservèrent en tant que relique-souvenir, mais durent le perdre, d'une manière ou d'une autre, dans l'île occidentale lors du naufrage de leur navire et de la disparition de tous ses membres d'équipage. Quant à William Maxell, il suppose que le navire a dû dériver sur des milliers de miles marins, avant de s'échouer et de se briser sur le littoral néozélandais.

Hissein Taha appelle les universités du monde islamique à développer leur infrastructure numérique à la suite de la pandémie de la COVID-19

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha a appelé les universités de l'OCI à envisager le développement de son infrastructure numérique pour une meilleure expérience d'apprentissage en conformité avec d'autres institutions du monde entier à la suite de la pandémie de la Covid-19. Le Secrétaire général a lancé cet appel dans une déclaration prononcée en son nom par S.E. l'Ambassadeur Askar Mussinov, Secrétaire général adjoint pour la Science et la Technologie, à la 35ème réunion du Conseil d'administration de l'Université islamique du Niger (UIN) qui s'est ouverte le 26 février 2023, à Niamey, République du Niger. Le Secrétaire général a, en outre, félicité le Conseil et l'administration de l'Université pour avoir maintenu l'Université opérationnelle en dépit des énormes défis posés par la pandémie de la Covid-19. Il a conseillé à l'administration universitaire de s'ouvrir à d'autres universités des États membres de l'OCI et de rechercher des opportunités de collaboration avec elles. La réunion, qui a été présidée par S.E. l'Ambassadeur Nasser bin Abdullah Al-



Zaabi, Président du Conseil Permanent du Fonds de Solidarité Islamique et Président du Conseil d'Administration de l'Université, a été marquée par la présence notamment du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la République du Niger, S.E. le Dr. Mamoudou Djibo, et du Secrétaire général adjoint de la Ligue

islamique mondiale, le Dr. Abdul Rahman Al-Zaid.

Elle a permis d'examiner les rapports du recteur, des auditeurs externes et du comité académique et d'adopter un certain nombre de résolutions visant à améliorer les performances administratives et académiques de l'Université.

L'Université jordanienne organise des activités sur les techniques spectroscopiques



Le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) pour la Science et la Technologie, S.E.

l'Ambassadeur Askar Mussinov, a participé, le 12 mars 2023, à l'Atelier international sur les techniques spectroscopiques modernes

et leurs applications dans le domaine de la recherche, organisé conjointement par l'Université de Jordanie et le COMSTECH, à Amman, en Jordanie.

Au cours de cet atelier, l'Ambassadeur Mussinov a prononcé l'allocation du Secrétariat Général de l'OCI qui a souhaité la bienvenue aux participants, parmi lesquels étaient présents d'éminents universitaires, principalement des États membres de l'OCI et de certains pays non membres de l'Organisation.

Ce partenariat entre le COMSTECH et l'Université de Jordanie dans l'organisation de cet événement scientifique de haut niveau découle du statut nouvellement obtenu de l'Université en tant que membre du Consortium d'Excellence COMSTECH (CCoE) ; cette adhésion ayant été officialisée le 12 mars 2023, lors de la séance inaugurale dudit atelier.

La valorisation des ressources en eau à l'examen dans le monde islamique



La capitale jordanienne Amman a accueilli, le 13 mars écoulé, sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Prince Hassan bin Talal, le Treizième colloque politique de haut niveau sur le Réseau inter-islamique pour le développement et la gestion des ressources en eau.

Le thème du colloque, organisé par le Réseau inter-islamique pour le Développement et la gestion des Ressources en Eau, en partenariat avec le Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique (COM-STECH), aura été : « L'interdépendance des ressources hydriques, énergétiques, alimentaires et écologiques, en tant que catalyseur de l'évolution des politiques et de la coopération régionale au Proche-Orient, dans la région du Golfe et en Afrique ». Des représentants des États membres, des organisations internationales et régionales et des partenaires internationaux ont participé au colloque.

Au cours de l'événement, S.E. le Secrétaire général adjoint pour la Science et la Technologie, S.E. l'Ambassadeur Askar Mussinov a prononcé un discours au nom du Secrétaire général de l'OICI, dans lequel il a évoqué les efforts déployés par l'Organisation

en faveur de la résolution des questions liées à l'eau dans les États membres de l'OICI, soulignant l'importance de la mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OICI consistant à « Travailler ensemble pour un avenir sûr en eau », tout en rappelant que la création du Conseil de l'Eau de l'OICI en 2016 avait marqué une étape remarquable sur la voie du renforcement des activités recommandées par ladite Vision, qui comprenait le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'échange d'expertises et d'expériences.

Il a, également, affirmé dans ce même discours, que les premier et deuxième sommets scientifiques et technologiques de l'OICI, organisés respectivement, à Astana en 2017 et à Abou Dhabi, en 2021, avaient accordé la priorité au renforcement des potentialités des États membres de l'OICI pour ce qui de l'exploitation optimale des ressources en eau.

Dans le même ordre d'idées et à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, célébrée le 22 mars de chaque année, le Secrétaire général de l'OICI, S.E.M. Hissein Brahim Taha, a indiqué que le thème choisi pour cette année : « Accélérer le changement », est un

appel à tous pour approfondir la sensibilisation de la société à la conservation et à la préservation de l'eau et au développement des sources d'eau alternatives ainsi que des réglementations garantissant un avenir sûr en eau.

M. Taha a souligné que les crises hydriques, comme toute autre crise mondiale, exige impérativement l'entraide de la Communauté internationale afin de permettre à toutes les parties prenantes d'œuvrer collectivement à la réalisation des objectifs communs, en facilitant le partage des connaissances ainsi que le renforcement des capacités, et en tirant parti de leurs synergies.

Le Secrétaire général de l'OICI a souligné que la réalisation de la sécurité en matière hydrique revêt une importance stratégique pour les États membres de l'OICI, ajoutant que les défis inhérents à la garantie d'un accès fiable à l'eau et à la gestion des risques imprévisibles liés à celle-ci sont désormais des questions pressantes. Aussi, l'ampleur d'un tel défi, a-t-il déclaré, exige sans nul doute, une réponse collective dans un cadre de coopération aux niveaux mondial, régional et sous régional.

REUNION EXTRAORDINAIRE DE L'OCI AU SUJET DES ODIIEUSES PROFANATIONS DU SAINT CORAN, DANS DES PAYS EUROPEENS



A l'invitation de la République de Türkiye, le Comité exécutif de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), a tenu, le 31 janvier, au siège du Secrétariat général de l'OCI, à Djeddah, une réunion extraordinaire pour débattre des actes de profanation du Saint Coran, commises récemment, tant en Suède, qu'aux Pays-Bas et au Danemark. Le Comité a vigoureusement condamné ces fâcheuses atteintes au Livre Saint, et exhorté les gouvernements des pays concernés à prendre des mesures effectives, en vue de prévenir la récurrence de semblables actes.

Le communiqué final de cette réunion du Comité, a déploré la multiplication des incidents racistes et anti-confessionnelles et les actes de violence, à l'échelle mondiale, y compris le phénomène d'islamophobie, tout en exhortant l'ensemble des Etats membres des Nations unies à se conformer au paragraphe 150 de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Le communiqué a également condamné toutes les tentatives de profanation du Saint Coran, et des valeurs et symboles de l'Islam, y compris l'inviolabilité du renom du prophète Mohamed (PSL) qui est souillée, sous prétexte de liberté d'expression ; ce qui contrevient à l'esprit des articles 10 et 20 du Pacte international sur les droits civils et politiques. Tout en appelant la Communauté internationale à contrecarrer ce phénomène, la réunion a exhorté les ambassadeurs des Etats membres de l'OCI auprès des capitales où se produisent d'odieuses atteintes au Saint Coran et à d'autres symboles des lieux saints de l'Islam, à déployer des efforts collectifs au niveau des parlements nationaux, des médias, des organisations de la société civile et des institutions gouvernementales, pour y exprimer la position de l'OCI et appeler les instances concernées à prendre les mesures législatives requises pour l'incrimination de telles actes, en tenant compte du fait que

l'exercice de la liberté d'expression implique des devoirs et des responsabilités particuliers.

Le comité exécutif a invité toutes les missions de l'OCI, à l'étranger « New York, Genève et Bruxelles » à prendre l'initiative au sein des organisations internationales auprès desquelles elles sont accréditées, pour riposter aux actes hostiles à l'Islam, à ses symboles et à ses lieux saints, dans l'explication des conventions citées, outre l'insaturation de nouveaux textes juridiques internationaux à cet effet.

Le communiqué final a exhorté les musulmans titulaires de la nationalité des pays où se produisent des actes hostiles à l'Islam, au Livre Saint et aux autres symboles de la religion musulmane à faire recours aux tribunaux locaux et à aller au bout de toutes les procédures judiciaires, sous la férule d'un conseiller juridique spécialisé avant d'ester en justice, le cas échéant, auprès des instances judiciaires internationales.

CELEBRE LA PREMIERE RESOLUTION DU 15 MARS SUR LA LUTTE CONTRE L'ISLAMPHOBIE

L'Assemblée générale des Nations unies a abrité, le 10 mars dernier, à New York, une cérémonie de haut niveau pour la célébration de la Journée mondiale contre l'islamophobie, en conformité avec sa Résolution pertinente du 15 mars de l'année dernière. La cérémonie commémorative a été présidée par le Ministre des Affaires étrangères de la République islamique du Pakistan et Président de la 48ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI avec la participation de M. CSABA KÖRÖSI, Président de l'Assemblée générale

de l'ONU, et de M. Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations unies. La séance d'ouverture a été marquée par des allocutions prononcées par Son Excellence, le Secrétaire Général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha et leurs excellences messieurs Guterres et Csaba Korosi.

Dans son intervention transmise par vidéo à l'adresse de cette réunion, le Secrétaire général de l'OCI a attiré l'attention des Nations unies et de la Communauté internationale sur les incidences négatives de la violence motivée par la confession ou la croyance,

en soulignant, à cet égard, la nécessité de ne pas laisser la porte ouverte à la haine religieuse et à l'intolérance dans nos sociétés. Il a exhorté tous les pays et toutes les organisations internationales et régionales, à célébrer la journée du 15 mars, en tant que Journée mondiale de lutte contre l'islamophobie, dans le droit-fil de leurs efforts collectifs de lutte contre la haine et le fanatisme fondé sur la confession ou la croyance, et du renforcement du dialogue et de la compréhension mutuelle.

UN VILLAGE ALLEMAND ACCUEILLE UN NOMBRE DE REFUGIES SUPERIEUR A CELUI DE SES PROPRES HABITANTS



SYTH, BRIGITTA VON GUNDELFEILT (DPA)
 Dans le village allemand de Syth, qui compte une population de 700 âmes, vivent, aujourd'hui, plus d'un réfugié, cette localité sise dans la province septentrionale du Schleswig-Holstein ayant eu à accueillir plus de 790 réfugiés et demandeurs d'asile dans un camp d'hébergement spécialement aménagé par les autorités locales, en fonction de la situation qui prévalait à la date du 15 mars dernier. Ceci outre dix-sept autres réfugiés qui ont été autorisés à séjourner dans des maisons indépendantes. En fait, les 790 réfugiés du centre d'hébergement sont en majorité des Ukrainiens, tandis que les autres pensionnaires sont des demandeurs d'asile.

Assis dans sa salle de séjour, Ernst Wilhelm Schultze, le maire de la localité, s'est dit très fier de l'hospitalité de ses concitoyens. Tout en buvant du café et en dégustant des gâteaux, a précisé qu'il s'enorgueillissait de pouvoir accepter cette situation même s'il y a une disproportion évidente entre le chiffre de la population locale et le nombre des réfugiés ukrainiens.

A la réouverture du centre d'hébergement, voici environ un an, à la suite du déclenchement de l'offensive russe contre l'Ukraine, nous a indiqué M. Schultze, les autorités de ce village allemand étaient tout à fait prêtes

à apporter leur aide, et les habitants du village étaient invités à assister à des spectacles à l'intérieur de ce centre. « J'y allais évidemment à chaque fois, a-t-il précisé, parce que ces personnes (les réfugiés) étaient aussi des citoyens, tout à fait comme les autres ».

La bourgade de Syth, étant située à près de six kilomètres du petit village de Friedrichstadt (le parcours de l'autobus qui relie ces deux villages à Husum, dure près de 40 minutes. Le village est doté d'une boulangerie, une équipe de sapeurs-pompiers, un club sportif, un club de tir, un club d'équitation, une troupe théâtrale ; mais il ne possède ni médecin, ni école, ni même jardin d'enfants. L'étal de marchand de légumes le plus proche se trouve à trois kilomètres de distance, dans la localité de Schtepl. Or, en ces jours pluvieux, rares sont les personnes qui se risquent à sortir de leurs domiciles.

Néanmoins, la coexistence entre les habitants du cru et les réfugiés n'est pas toujours aussi paisible. Par exemple, dans la province du Mecklenburg-Vorpommern, le projet de construction d'un centre d'accueil de réfugiés dans la localité de Yobl, qui compte quelques 500 habitants, a suscité des protestations depuis plusieurs semaines. Au départ, le projet était censé consister en la pose de conteneurs pouvant servir de logements pour 400 personnes, mais le

Conseil départemental de la région a finalement décidé de limiter ce nombre à 200.

Selon les estimations du Bureau régional de l'immigration et des réfugiés, le nombre des réfugiés et des demandeurs d'asile qui ont afflué vers Schleswig-Holstein, à elle seule, s'est multiplié de manière évidente, des suites de la guerre en Ukraine. Ainsi, le nombre des réfugiés en cette province, qui était de 4209 âmes, en 2021 est passé à 37434 âmes, en 2022, selon le Ministère allemand de l'intérieur, a accueilli près de 55 millions de réfugiés, jusqu'à la date de 21 mars dernier) rien que du fait de la guerre en Ukraine.

La même province qui se trouve à la pointe nord de l'Allemagne, a réactivé les centres d'accueil de réfugiés, dès le début de l'offensive russe en Ukraine. L'un de ces centres d'hébergement est sis dans l'ancienne caserne militaire « Stabelholm » à Syth. Le porte-parole du bureau provincial des Affaires de l'émigration et de réfugiés, Wolfgang Kosert, a dit, à cet égard : « Nous avons alors subi d'énormes pressions, parce que de nombreuses personnes sont venues d'Ukraine vers Schleswig-Holstein..., nous avons besoin de trouver des lieux d'hébergement additionnels. Or, la caserne militaire était inoccupée et donc exploitable, en la circonstance ».

M. Hissein Taha s'adresse à la Conférence sur « La femme en Islam » à New York



Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a prononcé le 8 mars 2023, un discours vidéo enregistré lors du Segment de haut niveau de la Conférence, placée sur le thème : « La femme en Islam : Comprendre les droits et l'identité de la femme dans le monde islamique », organisée par la République islamique du Pakistan, en marge de la 67ème session de la Commission de la condition de la femme, à New York.

La Conférence a abordé les perceptions erronées persistantes et les contrevérités avancées au sujet des droits accordés par l'Islam aux femmes, en procédant à un démenti réfléchi par le biais d'une compréhension éclairée des valeurs islamiques authentiques.

Le Segment de haut niveau de la Conférence a débuté par un discours d'ouverture, prononcé par S.E.M. Bilawal Bhutto Zardari, Ministre des Affaires étrangères du Pakistan et Président de la 48ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI (CMAE), suivi des allocutions des dignitaires et des représentants de haut niveau des États membres de l'OCI et des Nations

unies. La session a été animée par S.E. Mme. Hina Rabbani Khar, Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères du Pakistan.

Dans son discours, S.E. le Secrétaire général de l'OCI a rendu hommage à la République islamique du Pakistan, en tant que Présidente de la 48ème session du CMAE, pour les efforts considérables qu'elle déploie en faveur de la promotion du statut et de l'émancipation des femmes dans tous les domaines, ainsi que pour son rôle actif dans le soutien aux objectifs et aux efforts de l'OCI visant à préserver les droits des femmes musulmanes et à renforcer leur rôle dans le développement dans tous les États membres de l'OCI.

Le discours du Secrétaire général de l'OCI a également été porteur d'un message d'encouragement et de réconfort à toutes les femmes des États membres de l'OCI et du monde entier, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme, en plaçant sa foi et sa confiance solides en leurs capacités et aptitudes à diriger et à participer efficacement au développement de leurs pays.

M. Hissein Brahim Taha a affirmé que l'Islam a toujours reconnu le rôle des femmes dans le développement des sociétés et a défendu leur dignité et leurs droits quant à la participation à toutes les sphères de la vie et, tout particulièrement, à l'éducation, au travail et à l'action sociale.

Sur un autre plan, le Secrétariat Général de l'OCI a signé, le 23 mars dernier, avec le gouvernement du Burkina Faso, un Accord de mise en œuvre du Projet d'autonomisation des femmes et de protection des enfants dans les zones de déplacement et de refuge, à l'issue de la visite de terrain effectuée aux lieux de refuge et de déplacement dans ce pays, du 19 au 24 mars 2023, par sa délégation en compagnie du Fonds de solidarité islamique et de la Mission de l'OCI au Niger ; cette visite s'inscrivant dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Projet d'autonomisation des femmes et de protection des enfants privés de soins parentaux dans les lieux de déplacement et de refuge au Burkina Faso, qui a été approuvé par la huitième Conférence ministérielle pour les femmes, tenue en juillet 2021 au Caire.

Journée internationale de la Femme

M. Hissein Brahim Taha : Impératif de multiplier ses acquis technologiques

A l'occasion de la Journée internationale de la femme, célébrée le 8 mars de chaque année, Son Excellence le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a souligné le grand intérêt que l'Organisation attache au renforcement du rôle des femmes dans le développement de la société, à la mise en évidence de leurs contributions dans les divers domaines, à l'amélioration de leur résilience face aux difficultés et aux défis, et à leur pleine jouissance de leur droit, partant en cela de la conviction de l'Organisation de l'importance du rôle des femmes dans le processus de développement inclusif et durable et la reconnaissance de leurs acquis à différents niveaux et dans tous les domaines, notamment numériques, technologiques et de l'innovation.

En cette circonstance mondiale privilégiée, qui se tient cette année sur le thème : « La Digitalisation pour tous : innovation et technologie pour l'égalité entre les sexes », le Secrétaire général a adressé un message de félicitations aux femmes des pays islamiques et du monde entier, pour leurs réalisations dans les divers domaines et, tout particulièrement, dans ceux du numérique, de la technologie et de l'innovation, en dépit des difficultés

auxquelles elles se trouvent confrontées.

Au vu de l'écart allant crescendo en matière d'égalité entre l'homme et la femme dans la participation à de nombreux domaines de développement, Son Excellence le Secrétaire général a appelé les États membres à déployer davantage d'efforts et à éliminer les obstacles qui se dressent pour garantir la participation des femmes dans tous les domaines et parvenir à un monde numérique plus sûr, plus inclusif et plus équitable permettant de faire face à de nombreuses crises mondiales et de créer un avenir meilleur, aussi bien pour les femmes et les filles, que pour l'humanité toute entière.

Par ailleurs et à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des femmes et des filles dans la science, célébrée le 11 février, S.E.M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a appelé les États membres et les institutions compétentes de l'Organisation à intensifier leurs efforts pour garantir les droits de toutes les femmes et filles dans la science et la technologie, et pour renforcer la coopération internationale, sensibiliser davantage aux droits des femmes et des filles dans la science et la technologie. La 8ème Conférence ministérielle de l'OCI sur les femmes, tenue en décembre 2018 à Oua-

gadougou, au Burkina Faso, a adopté une résolution promouvant l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) pour les femmes et les filles.

Sur un autre plan, le Conseil Consultatif des Femmes de la Conférence ministérielle de l'OCI sur les affaires de la femme, a tenu sa huitième réunion virtuellement, le 14 février 2023, sous la direction de sa présidente, l'Ambassadrice Naela Jabr. Son Excellence, le Dr. Maya Morsi, Présidente du Conseil National des Femmes de la République arabe d'Égypte et Présidente de la session en cours de la Conférence Ministérielle pour les Femmes de l'OCI, a commencé son discours, dont lecture a été donnée en son nom par l'Ambassadrice Nada Daraz, vice-Assistante du Ministre des Affaires Étrangères, en charge des Affaires Culturelles et Membre du Comité Consultatif des Femmes d'Égypte, par la présentation de ses condoléances aux peuples de Syrie et de Türkiye pour les victimes du tremblement de terre dévastateur qui a frappé nombre de villes de ces deux pays, au début du mois de février 2023, et fait des milliers de victimes. Dr. Morsy a également souhaité un prompt rétablissement aux blessés.



L'OCI

CELEBRE LA LANGUE ARABE A L'INITIATIVE DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE



Sous le parrainage de Son Altesse le Prince Badr Ben Abdallah bin Mohammed bin Frahan, Ministre de la Culture du Royaume d'Arabie Saoudite et Président du Conseil des Gouverneurs de l'Académie mondiale du Roi Salman pour la langue arabe, l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), a organisé, en coopération avec ladite académie mondiale un colloque de célébration de la langue arabe à l'intention des peuples musulmans et cela, au siège de son Secrétariat général à Djeddah.

S'adressant aux participants de ce colloque, Son Excellence le Secrétaire général de l'OCI, M. Houssein Brahim Taha a souligné que les apports de la langue arabe à la civilisation universelle et à ses divers confluent et volets ont été de constants catalyseurs de la production et de la propagation du savoir et aidants au transfert des connaissances scientifiques et philosophiques vers l'Europe, durant l'ère de la Renaissance, de même qu'ils ont favorisé le dialogue interculturel, à tous les niveaux et en toutes périodes.

Le Secrétaire général a déclaré, qu'en tant que langue du Saint Coran et élément indissociable des rituels et prières de rigueur dans la pure foi musulmane, la langue arabe est aussi l'une des plus anciennes langues

sémitiques, en même temps que langue des plus modernistes et des plus répandues dans le monde, en ce sens que cette langue est commune à plus de 467 millions de personnes. Elle est également l'une des 4 langues les plus utilisées sur la toile et l'une des plus répandues et des plus dynamiques. A ce jour, a-t-il dit, les efforts déployés en faveur de l'utilisation de la langue arabe restent peu compatibles avec la révolution numérique en cours et les défis qu'elle suscite d'où le devoir de déployer davantage d'efforts pour consolider la présence de cette langue riche et féconde, au sein des instances internationales pour s'y mettre au diapason des innovations et défis de l'époque, de par sa diversité et son immense patrimoine.

Dans le souci de faire en sorte que la langue arabe jouisse de l'intérêt et de l'importance qu'elle mérite, l'OCI, avec le concours et à l'initiative du Royaume d'Arabie Saoudite, a soumis au Conseil des Ministres des Affaires étrangères, lors de sa réunion en République islamique de Mauritanie, un projet de résolution portant sur la célébration de la langue arabe, la consolidation de sa présence et le renforcement de son existence et son utilisation au sein des instances régionales et

internationales.

M. Houssein Brahim Taha, a souligné que l'initiative de commémoration de la Journée mondiale de la langue arabe, en partenariat avec l'Académie mondiale du Roi Salman pour la langue arabe, reflète clairement l'ouverture du Secrétariat général de l'OCI à tous ses Etats membres agissants qui font preuve d'une volonté de participation à l'octroi à la langue arabe de la place importante qu'elle mérite, et d'agir ensemble en faveur de la consécration de l'identité islamique de la oumma et du soutien à ses efforts.

Le Secrétaire général a rendu hommage au Conseil des Ministres du Royaume d'Arabie Saoudite pour l'agrément qu'il a donné à la proclamation de l'année 2023, en tant que « Année de la poésie arabe », une initiative qui est significative de l'importance singulière de la poésie dans la culture arabe, au fil de l'histoire du monde arabe, tant il est vrai que la presqu'île d'Arabie a, de tout temps, été, un terroir fécond et une ressource inépuisable de chefs-d'œuvre littéraires. C'est ce qui ne manquera pas, a-t-il dit, de renforcer la position de la langue arabe en tant que vecteur culturel, civilisationnel et prodigieux, privilégié, évolutif et durable.

L'OCI : MISE A PROFIT DE LA LANGUE ARABE DANS LA CONSTRUCTION CIVILISATIONNELLE, ISLAMIQUE ET UNIVERSELLE



Le Dr. Abdullah bin Saleh Al-Washmi, Secrétaire général du Complexe international Roi Salman pour la langue arabe (KSICAL), a déclaré que l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) est grandement méritoire pour le soutien qu'elle apporte, depuis sa création en 1969, à la langue arabe, en tant que langue officielle associée aux trois langues utilisées par tous ses organes et institutions, ceci dans le droit-fil de sa grande stratégie d'exploitation fonctionnelle de la langue du Saint Coran, dans la construction de la civilisation islamique et universelle, de même que dans la consécration de l'identité islamique, la propagation des valeurs du juste milieu et la dynamisation des mécanismes de connaissance réciproque et de rapprochement entre les peuples, les civilisations et les religions.

Il a ajouté que l'un des impératifs de promotion de la Oumma islamique consiste à préserver l'identité ; ce qui aura poussé le système mondial à reconnaître, très tôt, la langue arabe, à travers la Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, lors de sa 28ème session, en 1973, qui l'a consacrée en tant qu'une des six langues officielles de l'Assemblée générale et de ses

organes subsidiaires, avec les mêmes avantages et privilèges que les autres langues officielles et de travail du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

Tout en soulignant que la célébration du statut réel de la langue arabe dans l'enceinte de l'Organisation commande à tous, le besoin de déployer un surcroît d'effort institutionnel pour le renforcement de la présence de notre langue arabe, l'orateur a expliqué que c'est pour cette raison que le Complexe international Roi Salman pour la langue arabe (KSICAL) s'emploie à joindre la langue arabe à la culture et à la perception de cette langue dans son contexte esthétique grandiose, tel qu'en atteste sa corrélation avec les lettres, les chansons, la musique, les splendeurs de la calligraphie arabe, les costumes, les sculptures, les bas-reliefs ornant les murs, les flancs des montagnes, les mains, etc.

De leur côté, le Dr Saleh bin Hamad Al-Suhaibani, Représentant permanent du Royaume d'Arabie Saoudite à l'OCI et Dya-Eddine Saïd Bamakhrama, Ambassadeur de Djibouti, Doyen du corps diplomatique accrédité à Ryad et Représentant permanent auprès de l'OCI, ont prononcé

des allocutions devant ce colloque qui a été marqué par une projection audio-visuelle d'explication du soutien apporté à la langue arabe au sein des organisations internationales, outre une rétrospective des efforts assidus de l'OCI et de ses organes institutionnels officiels, au profit de la langue arabe, au niveau tant de l'ICESCO (Organisation du monde islamique pour l'Education, des Sciences et de la Culture), que de l'IRCICA (Centre de recherches sur l'histoire, les arts et la culture islamique), ainsi que du (KSICAL) Complexe international Roi Salman pour la langue arabe.

Dans ce même contexte, l'ICESCO a pris part aux travaux du Colloque de célébration de la langue arabe, au cours duquel le Dr. Majdi Bin Haji Ibrahim, Chef du Centre de la langue arabe pour les non-arabophones de l'ICESCO, qui a présenté par vidéoconférence une intervention sous le titre : « Les efforts de l'ICESCO en faveur de la consolidation de la présence internationale de la langue arabe », y énumérant les apports de son organisation à la promotion de la langue arabe et à son renforcement dans tous les domaines, outre la consolidation de sa présence à tous les niveaux locaux et internationaux. Il a souligné qu'à partir de sa nouvelle approche et de sa foi en l'importance de la langue arabe, l'ICESCO s'attache à poursuivre son action, à user de techniques, de programmations, de méthodes et de formules modernes, ainsi que de moyens matériels et d'effectifs humains pour la propagation de la langue arabe partout dans le monde.

En marge de ce colloque, le Secrétaire général de l'OCI, S.E.M. Hissein Brahim Taha, a reçu S.E. le Dr. Abdullah bin Saleh Al-Washmi et les membres de la délégation qui l'accompagnait, ainsi que le Dr. Saleh bin Hamad Al-Suhaibani.

Les participants à cette rencontre ont débattu des modes de consolidation de la coopération entre l'OCI et ce Complexe, ainsi que de l'action commune menée avec les divers intéressés et partenaires dans le processus de renforcement de la présence de la langue arabe dans l'ensemble des instances internationales,



UNE DELEGATION DE L'OCI AU SOMMET DE DAKAR

A l'invitation de l'Agence de Développement de l'Union africaine NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique-Agence de développement de l'Union africaine), une délégation du Secrétariat général de l'OCI, conduite par Son Excellence le Dr. Ahmed Kawesa Sengendo, Secrétaire général adjoint pour les Affaires économiques, a pris part aux travaux du deuxième Sommet de Dakar sur le financement du développement de l'infrastructure en Afrique, sous le titre : « Maintenir le courant de promotion d'une infrastructure africaine de niveau mondial », organisée conjointement, les 2 et 3 février dernier, à Dakar, par le NEPAD et le Gouvernement sénégalais.

Ledit Sommet a fait ressortir le besoin de stimuler la mobilisation des capitaux en Afrique, au niveau des secteurs publics et privés, au service des projets régionaux prioritaires d'infrastructure. Ces assises ont constitué un forum opportun à la mise à contribution des dirigeants africains, des promoteurs de transactions commerciales et des concepteurs politiques dans le relèvement des défis et la mise à profit

des opportunités de lancement de projets d'infrastructure partout en Afrique.

Dans le cadre de sa participation à ce Sommet, la délégation de l'OCI a eu des entretiens fréquents avec les hauts responsables du Commissariat de l'Union africaine et du nouveau partenariat pour le développement en Afrique - l'Agence de développement de l'union africaine, au sujet des volets envisageables de la coopération entre l'OCI et l'Union africaine pour le développement d'une infrastructure adéquate, tout particulièrement, dans le secteur du transport dans les Etats membres des deux organisations. La délégation s'est surtout intéressée au projet d'infrastructure portant sur la conservation ou le renforcement du projet des voies ferrées Dakar-Port Soudan, que parraine l'OCI. Elle a réaffirmé, en cette circonstance, l'engagement de l'OCI en faveur de la poursuite de ses efforts de promotion des équipements d'infrastructure de ses Etats membres.

Pour sa part, la Banque africaine de développement (BAD), a pris en charge 50% du financement garanti au profit des projets d'infrastructure, dans le cadre du pro-

gramme de promotion des équipements d'infrastructure en Afrique ; ce qui fait d'elle le financeur principal de cette initiative stratégique pour l'ensemble de l'Afrique.

Dix-sept projets précurseurs d'infrastructure ont été présentés au deuxième Sommet de Dakar pour le financement. La même Banque y participe, de manière essentielle, dans le cadre de son programme de développement de l'infrastructure en Afrique, aux projets portant sur l'énergie et les transports.

Ces deux secteurs progressent concomitamment avec les cinq finalités majeures d'employabilité qui se rapportent à l'éclairage, à l'approvisionnement, à la nutrition et l'industrialisation et l'amélioration de la complémentarité et à la progression de la qualité de la vie en Afrique.

En outre, les secteurs de l'énergie et de l'électricité concourent au renforcement des finalités spécifiées, tant dans le plan d'action de l'Union africaine pour l'horizon 2063 que dans l'accord de libre-échange continental africain qui est entré en application, le 1er janvier 2021.



BANGLADESH

DEUXIEME PRODUCTEUR MONDIAL DE TEXTILES

DHAKA, Anne Sophie Gallet et Nazrul Islam (DPA) :

Dans la mémoire des populations de la République Populaire du Bangladesh, le souvenir demeure vivace de l'écroulement, le 24 avril 2013, dans la périphérie de la capitale Dhaka, d'un bâtiment de huit étages qui abritait des manufactures de vêtements prêt-à-porter. En avaient réchappé 2500 ouvrières qui travaillaient dans le prêt-à-porter, mais non sans subir des blessures, tandis que 1100 autres ouvrières avaient perdu la vie dans cette catastrophe survenue dans la fabrique de textiles et de prêt-à-porter de Rana Plaza, et dont les images des ruines engendrées s'étaient répandues partout dans le monde.

La République Populaire du Bangladesh occupe la deuxième place, à l'échelle mondiale, après la Chine, dans la production de textiles.

A la suite de l'écroulement de ce bâtiment, 200 entreprises de prêt-à-porter ont signé un accord pour la protection de leurs em-

ploqués contre les incendies et chutes de leurs bâtiments ; accord devenu connu sous le nom de « Convention du Bangladesh ». Sur la base de cet accord, les inspecteurs ont entrepris des visites dans des centaines d'usines et y ont introduit des améliorations, ce qui, selon Gisela Burckhardt, Présidente de l'Organisation « Femnet » des droits de la femme, a eu notamment pour conséquence, un perfectionnement des dispositifs de protection de l'intégrité physique des employés, en cas d'incendie, outre la réduction, selon les dires du chercheur Taimim Ahmed, du Centre de Dhaka pour le dialogue intellectuel inter-politique, des pertes en vies humaines dans les incidents survenant dans les usines.

Les normes du travail se sont ainsi améliorées, impliquant des frais supplémentaires pour les usines de textiles et les fabriques de vêtements, dans une proportion de 5 à 10 %, pour chaque article produit.

M. Aminul Haque Amin, Président de l'Union Nationale des travailleurs du secteur du

prêt-à-porter, a déclaré que depuis l'année 2018, le salaire mensuel minimum interprofessionnel garanti au Bangladesh était d'un montant de 8000 Takas (75 Dollars américains), soit ce que perçoivent mensuellement les travailleurs du secteur de l'habillement, qui sont plus de quatre millions, et sont pour la plupart de sexe féminin.

M. Aminul Haque, tout comme de nombreux autres syndicalistes, préconise une majoration du SMIG pour le porter à 23000 Takas (216 Dollars américains), compte tenu de la hausse actuelle du taux d'inflation, du fait de l'invasion russe en Ukraine.

Par ailleurs, le Bangladesh aspire à l'accroissement du volume de ses exportations de textile, qui représentent l'une de ses sources importantes de revenus, d'autant que, depuis l'effondrement du bâtiment de Rana Plaza, le volume de ses importations de textile a été multiplié par deux, atteignant un coût de plus de 42 Milliards de dollars américains par an, selon les plus récentes statistiques.

INSTAURATION EN OUBÉKISTAN D'UN SYSTEME DURABLE DE PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT

L'Ouzbékistan attache une grande importance à l'investissement dans son capital humain. Ainsi, dr. Rano Khon Tursunova, Professeure associée du Département des sciences politiques de l'Université de l'économie mondiale et de la diplomatie, a déclaré à ce sujet : « La réussite du processus de développement en ce XXI^e siècle ne peut être réalisée que dans les pays qui optent en faveur de l'octroi de la priorité à l'investissement dans le capital humain, tant il est vrai que le savoir et les connaissances accumulés, sont devenus, aujourd'hui, des ressources stratégiques. »

Le système d'enseignement durable en Ouzbékistan est devenu, dans ses divers volets, remarquablement évolué. Il n'en reste pas moins vrai que la spécificité du prototype proposé par l'Ouzbékistan, qui implique un processus permanent de quête du savoir et de la connaissance, offre à tout individu l'opportunité d'acquérir le savoir et d'en perfectionner le niveau à longues échéances. Pour ce qui est de l'enseignement préscolaire, l'oratrice a précisé qu'à ce jour, ce système n'a pas été organisé, du point de vue constitutionnel et juridique. Elle a aussi précisé qu'il n'est plus devenu pertinent, ni opportun de proposer une nouvelle version de la Constitution à l'effet de permettre à l'Etat de créer des conditions propices à la promotion de l'enseignement et de l'éducation, au stade préscolaire, de même que l'enseignement secondaire public, sous la tutelle de l'Etat.

Ce projet a été conçu, dans le cadre de l'analyse des expériences internationales et de Constitutions de pays étrangers, et sur la base de propositions et d'initiatives de citoyens ouzbèques.

Depuis l'an 2017, le gouvernement ouzbèke s'emploie activement à promouvoir l'initiation préscolaire, en mettant en place un ministère spécial à cet effet, d'autant plus que le concept d'initiation préscolaire fait l'objet d'un projet de promotion pour l'horizon 2030, autrement dit, une plateforme juridique propice à la mise en œuvre de réformes dans ce secteur. Dans le même temps, Madame Tursunova s'attend à ce que le gouvernement ouzbèke porte un in-



térêt accru à la simulation de la participation du secteur privé à cet effort, au moyen de partenariat public-privé, dans ce domaine, afin de multiplier le nombre des enfants qui accèdent à l'enseignement préscolaire en le portant à 88%, à la fin de l'année scolaire 2024-2025 et d'atteindre 100% en 2030.

Il importe de souligner que l'action déployée en faveur d'une mutation radicale du secteur scolaire en Ouzbékistan se poursuit de manière intensive à l'heure actuelle. En effet, tout au long de ces six dernières années, il a été procédé à la modernisation du cadre juridique pour favoriser l'amélioration du système d'enseignement public, et à l'adoption d'une version amendée de la loi sur l'enseignement et de la notion de promotion de l'enseignement public en République d'Ouzbékistan jusqu'à l'horizon de l'année 2030.

D'importantes mesures ont, ainsi, été prises, autour de « L'Année de la protection humanitaire et de l'enseignement judicieux », y compris la fourniture de repas gratuits aux élèves du primaire, dans toutes les écoles.

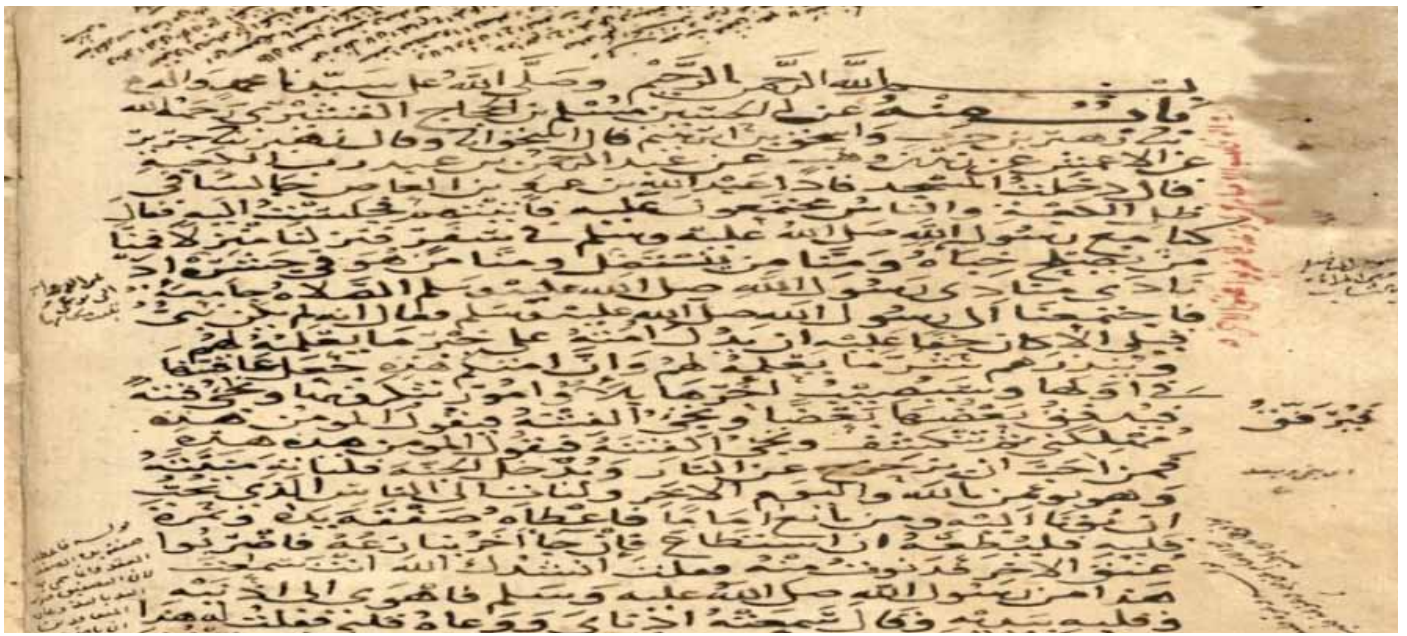
Mme. Tursunova a confirmé que, d'après le programme de l'Etat pour 2023, des pré-ludes graduels seront mis en œuvre pour l'enseignement, de deux langues étrangères aux élèves et d'un seul métier, dans l'une des écoles de chaque province et ville, dans le cadre de programmes pédagogiques des-

tinés à initier les jeunes apprenants à l'esprit humanitaire et aux valeurs patriotiques, et cela, à partir de l'année scolaire 2023-2024. Autrement dit, le renforcement du prestige de l'Etat, en sa qualité de garant de l'enseignement secondaire public gratuit et de la formation professionnelle primaire pour les générations plus jeunes, outre l'enseignement secondaire public obligatoire, est appelé à servir de base constitutionnelle à la réforme radical de l'éducation scolaire.

Selon Tursunova, l'amendement attendu consacrera le droit des citoyens à l'accès à l'enseignement supérieur dans les institutions pédagogiques de l'Etat, sur une base concurrentielle et aux frais de l'Etat. En contrepartie, les établissements d'enseignement supérieur jouiront d'autonomie académique, de l'auto-gestion et de la liberté de recherche et d'enseignement, dans les limites définies par la loi. La formule proposée dans la nouvelle version de la Constitution est appelée à spécifier, de manière claire et bien déterminée le rôle de l'Etat, dans le processus d'accession à l'enseignement supérieur, par voie de concours.

Au cours de ces six dernières années, de nombreux changements ont été apportés à l'enseignement supérieur en Ouzbékistan. A cet égard, Mme. Tursunova cite, notamment, la multiplication des pourcentages des inscriptions ; la couverture globale étant passé de 9% à 28%, en l'espace de cinq ans, parallèlement à une augmentation du nombre de bourses gouvernementales.

Elle a précisé, que pour la seconde année consécutive, 2000 places ont été accordées à des universités aux filles et garçons, appartenant à des familles nécessiteuses. En outre, les apprenants ont l'opportunité de rejoindre une liste de cinq universités dont ils peuvent choisir l'une ou l'autre, pour s'y inscrire ; les résultats étant proclamés, immédiatement sur place. En outre, il est devenu possible à l'heure actuelle, pour chaque demandeur, de présenter son dossier à l'une des universités par internet et de subir le test d'admission aux universités de Tachkent, durant son séjour dans la région.



OUVRAGES EN CALLIGRAPHIE « AJAMI » : DES MANUSCRITS AFRICAINS EN LANGUE ARABE

L'Organisation du Monde islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ICESCO) joue un rôle des plus importants dans la cristallisation de l'importance des dialectes et langues d'Afrique écrites en lettres arabes, en opérant côte-à-côte avec l'Institut des manuscrits arabes, issu de l'ALECSO (Organisation Arabe de l'Éducation, de la Culture et des Sciences), la Bibliothèque d'Alexandrie, le Centre arabo-africain de recherches, le Comité des manuscrits islamiques, l'Institut culturel arabo-africain de Bamako (Mali), et l'Institution « Al Forqane » du patrimoine islamique (Grande-Bretagne). Les manuscrits africains en calligraphie arabe, en tant que patrimoine important et significatif de la période précoloniale en Afrique, se distinguent par leur représentation de ce Continent sous autre jour, à travers une description différente de la situation socioculturelle qui y prévalait, avec ses aspects arabes, dus à l'expansion de l'Islam dans les pays de la région, y apportant la langue arabe. Il s'agit de manuscrits conçus en certaines langues africaines, mais rédigés en lettres clairement empruntées de l'alphabet arabe, style devenu conventionnel sous l'appellation d'« alphabet Ajmi » (au sens d'étranger), au cours des récentes périodes, sous la pression active d'analyses

et observateurs venus de pays arabes voisins. L'ouvrage de synthèse final a été édité en deux volumes portant, l'un, sur huit textes africains écrits en caractères arabes, dans les langues suivantes : le malgache, le swahili, le haoussa foulani, le wolof, le mandingue, le songhaï et le tamashek, et l'autre sur des textes en langues amazighe, soninké, sérère, Kanouri, yoruba, nubienne, afar et afrikaner.

Le même ouvrage répertorie certains manuscrits malgaches datant de l'époque précoloniale, période en laquelle l'île de Madagascar portait encore le nom de Malagasie, avant l'arrivée en 1819, des colons français qui l'ont rebaptisée Madagascar. Selon l'ouvrage, la langue malgache est un « pot-pourri » de langues asiatiques, africaines et arabe dont les documents les plus connus sont rédigés en lettres arabes. A l'heure actuelle, la bibliothèque académique de Norvège possède sept mille pages de manuscrits rédigés en langue malgache mais en lettres arabes, dont notamment un manuscrit historique qui relate une phase de l'histoire malgache, qui remonte au dix-neuvième siècle. Quant à la deuxième langue mise en relief dans cet ouvrage, elle n'est autre que le swahili, nom d'emprunt donné à la langue répandue dans les pays

du littoral oriental de l'Afrique, à savoir la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, les Comores et autres.

Au nombre des manuscrits les plus célèbres exécutés en lettres arabes et en langue swahilie, figure un poème en 79 vers, intitulé « Repli » et composé dans le style des fameuses Rubaayat, pleurant la destruction par les bergers, de la dynastie afro-arabe de Bati, sur le littoral Est-africain de l'océan indien.

Il en va de même de la langue haoussa qui, selon l'auteur de l'ouvrage, est l'une des langues africaines transcrites en caractères arabes, tout particulièrement durant la période comprise entre les douzième et seizième de l'ère Grégorienne. Ces manuscrits en langue haoussa existent dans plus d'endroits que toute autre patrimoine linguistique, d'autant que cette langue a été surtout transcrite en caractères arabes. D'où la pérennité de ces manuscrits.

Sont actuellement en voie de publication des récits relatés en langue haoussa et archivés au début du vingtième siècle, concernant les origines des usagers de cette langue. Ces textes sont considérés par les experts comme étant d'importance historique pour les recherches historiques et sociologiques.

L'USBO OUVRE UNE ACADEMIE DE FORMATION MEDIATIQUE



L'Union des radiodiffusions et télévisions de Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (USBO) a ouvert, une académie subsidiaire de formation, lors d'une cérémonie organisée, le 15 février dernier, en son siège à Djeddah, avec le concours du Secrétariat Général de l'OCI. La cérémonie s'est déroulée, en présence de Son Excellence le Dr. Khaled Abdel Qader Al-Ghamdi, Sous-Secrétaire du Ministère de l'Information et des relations médiatiques internationales du Royaume d'Arabie Saoudite, de Son Excellence le Dr. Amr Al-Laithi, Président de l'USBO et de M. Wajdi Ali Sindi, Directeur du département de l'information du Secrétariat Général de l'OCI.

M. Sindi a donné lecture d'une adresse du Secrétaire Général qui s'y félicite de l'option prise par cette union, dans ses efforts de promotion de son identité audio-visuelle originale, à travers une présence continue dans les programmes et activités de l'organisation et de ses Etats membres. L'orateur a tenu à remercier le Royaume d'Arabie Saoudite, ses dirigeants, son gouvernement et son peuple pour l'accueil chaleureux du siège de cette union, tout comme pour le soutien qu'il lui apporte et qu'ils prodiguent aux autres institutions opérant dans le cadre de l'OCI. Il ne fait pas de doute, a-t-il dit, que notre fédération en tant qu'institution médiatique est devenue plus active et plus efficace, après le changement de sa dénomination et l'extension de ses activités, qui ne manqueront pas de contribuer au renforcement de la solidarité islamique dans les divers

secteurs de la transmission radiophonique et télévisuelle à la faveur de l'action de cette académie que l'union vient de mettre en place. Dans ce contexte, il a formulé ses souhaits de réussite à cette union, à son Président et à son personnel, dans la promotion de l'action de cet organisme pour le développer au diapason des progrès de l'espace médiatique, aux niveaux local et international.

Le Directeur du département de l'information à l'OCI a souligné que l'ouverture de cette nouvelle académie, au siège de l'union, représente une étape importante du plan de développement des activités de l'union. C'est là une initiative méritoire de la part de la présidence de cette union, compte tenu de l'importance du rôle de cette académie dans la promotion du savoir-faire et les connaissances professionnelles et techniques des fonctionnaires des médias, dans le domaine radiophonique et télévisuelle, et partant, dans l'accomplissement de leur rôle, au sein des Etats membres de l'OCI. Il a ajouté que l'OCI se félicite de cette étape qui s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement de l'union, précédemment adopté, lors de la réunion du Conseil exécutif, puis de la réunion de l'Assemblée générale des radiodiffusions et des télévisions des pays membres de l'OCI, dans le but d'offrir un environnement encourageant à l'effort et à la créativité dans l'action médiatique. M. Wajdi Sindi a souligné que, dans le cadre de ses accords de partenariat avec l'Union des radiodiffusions et télévisions de ses Etats

membres, l'OCI espère qu'à la faveur de son académie de formation qui dispose de salles d'études, d'un studio TV et d'un studio radio, cette Union pourra, à la faveur des prestations de ces structures médiatiques, consolider son partenariat de coopération avec les Etats membres et leurs organismes d'information, et cela notamment avec les pays membres les moins nantis, ainsi que sa participation au perfectionnement professionnel des journalistes et à la promotion de leurs performances dans les domaines de la radio, de télévision et de la presse écrite, outre la consolidation de la production artistique et des programmes de l'union, et la diversification des activités de diffusion radiophonique et télévisuelle, en partenariat avec les organismes de radiodiffusion et de télévision des Etats membres.

L'orateur s'est félicité de l'option de l'union des radiodiffusions et télévisions des Etats membres de l'OCI, en faveur de la promotion de son identité audiovisuelle institutionnelle, sa présence active permanente dans les programmes et activités de l'OCI et de ses Etats membres ; ce qui doit l'inciter à élever le niveau de la couverture médiatique des activités des Etats membres de l'OCI, au diapason de leurs grands projets et réalisations, outre les autres événements qui ont lieu, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays du siège de l'union. M. Sindi a, en outre, exprimé sa haute appréciation des partenariats stratégiques qui sont conclus entre cette union et les organismes de télévision, les facultés d'information et autres institutions, pour l'échange d'expertises, la formation et le renforcement de l'action commune dans ce domaine, au service des objectifs de l'OCI.

Le Directeur du département de l'information de l'OCI a souligné qu'il s'agit là de réalisations que l'union a pu accomplir durant la période écoulée, en dépit des difficultés et qui apportent un surcroît de responsabilité pour l'union, dans le sens de renforcement de ses efforts pour la mise en œuvre d'initiatives réfléchies, profitables et prioritaire à l'effet de renforcer la présentation médiatique de l'activité, de l'action et des programmes de l'OCI, de ses organismes et de ses Etats membres.

SINDI : « Je m'emploie à aider à la coopération entre l'OCI et ses partenaires internationaux »

Le Secrétariat Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a pris part au Forum international des médias (Russie-monde musulman : la coopération des médias pour le développement durable et la prospérité économique), organisé, le 18 mai dernier à Kazan, en marge du 14ème Forum économique international, organisé sous le titre : Russie-Monde islamique : Forum de Kazan 2023).

Dans une intervention vidéo diffusée par Internet à l'adresse de cette rencontre, M. Wajdi Sindi, Directeur du département de l'Information de l'OCI, a indiqué que l'action médiatique menée par l'Organisation vise à concourir à la dynamisation de la coopération entre les Etats membres, et à l'illustrer par un contenu professionnel accessible à une large partie du monde islamique et du monde, en général.

Le Département de l'Information de l'OCI, a-t-il dit, s'emploie assidument à contribuer au raccordement de l'OCI à ses partenaires

internationaux et à mettre en valeur les dénominateurs communs qui l'unissent aux autres organisations et pays agissants, en vue d'aménager les conditions propices à une coopération accrue, au service des finalités du développement universel.

Le Directeur du Département de l'Information a exprimé ses remerciements à l'Agence locale de presse et de communication « Tar Media », à l'Union des Agences de presse des Etats membres de l'OCI (UNA) et au Groupe d'approche stratégique « Russie-Monde islamique), pour l'organisation parfaite de cette réunion qui a été marquée par une séance de travail intitulée : « L'information, force d'impulsion du développement durable et du partenariat économique inter-Etats », ainsi que par une autre séance sous le titre : « Le monde Russo-Islamique dans le partenariat médiatique : de l'histoire aux étapes pratiques du présent et de l'avenir. »

Le Directeur Général désigné de l'Union des

Agences de presse des Etats de l'OCI, M. Muhammad Abd Rabbo Al-Yami, a, pour sa part, déclaré que ce forum a été une occasion propice à la discussion des défis et problèmes actuels de l'information, à l'échelle internationale, à la promotion des relations et des échanges de données entre les agences de presse, et au renforcement de leur coopération dans le sens de la consécration des valeurs de paix et de tolérance, par le canal de l'information.

M. Al-Yami a souligné que l'organisation de ce forum s'inscrit dans le droit-fil de l'action que l'Union déploie en vue d'assumer un rôle efficient dans la promotion des institutions médiatiques des Etats membres, à travers la mise à profit des expériences internationales, le relèvement du niveau de la coordination entre les agences de presse membres, dans le sens d'une meilleure contribution au renforcement de leur présence et de leur participation à la couverture des événements de l'actualité internationale.

ATELIERS DE L'UNA CONCERNANT LA TERMINOLOGIE MEDIATIQUE RELATIVE A LA CAUSE PALESTINIENNE

L'Union des agences de presse des pays membres de l'Organisation de Coopération Islamique (UNA), a organisé un atelier de travail virtuel, intitulé : « La terminologie des médias relative à la cause palestinienne » et cela, avec le concours du Secrétariat général de l'OCI, de l'Organisation du monde islamique pour l'Education, les sciences et la culture (ICESCO), de l'Agence « Beit-mal Al-Qods », des agences de presse membres de l'Union et d'un grand nombre de diplomates et de journalistes.

Dans son allocution d'ouverture des travaux de cet atelier, S.E.M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a fait ressortir l'importance du rôle que les agences de presse et autres médias des pays de l'OCI assument dans le maintien continu de la cause palestinienne et d'Al-Qods Al-Charif, au premier rang de la scène politique et médiatique, de même que de la conscientisation collective à la version palestinienne des réalités auxquelles est confronté le peuple palestinien du fait de l'agression dont sont victimes sa terre et ses lieux saints.

Dans son allocution prononcée en son nom



par l'Amb.Samir Bakr Dhiab, Secrétaire général adjoint pour les Affaires de la Palestine et d'Al-Qods, le Secrétaire Général a souligné que son organisation suit avec vive préoccupation l'aggravation allant crescendo de la guerre médiatique menée par l'occupant israélien, aussi bien, à travers ses attaques programmées contre les médias et ceux qui

y travaillent qu'au moyen de propagation de termes et de récits israéliens erronés qui nient l'existence du peuple palestinien, de même que ses droits légitimes.

M. Taha a affirmé que le conflit en cours est un conflit politique dû à l'occupation colonialiste illicite israélienne en terre de Palestine.



COLLOQUE COLLECTIF DE L'OCI SUR LE MICRO-FINANCEMENT

Le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), a organisé, en son siège à Djeddah, le 9 mars 2023, avec le concours du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BAD) et de la Fondation « Akhuwat » (fraternité), un Colloque concernant le modèle d'action de cette fondation, en matière de participation aux microfinancements et autonomisation économique dans les Etats membres de l'Organisation.

Au cours de la séance inaugurale collective, le Dr. Ahmad Kawesa Sengendo, Secrétaire général adjoint de l'OCI pour les Affaires économiques a prononcé une allocution dans laquelle il a précisé que ce colloque avait pour finalité d'offrir aux participants l'opportunité d'échanger leurs expériences et leurs points de vue concernant les défis qu'affronte, actuellement, ce secteur et les occasions qui s'offrent à eux, outre leurs prévisions et projections au sujet des perspectives qui s'offrent aux microfinancements et autonomisation économique. Soulignant que la pauvreté continue de représenter le plus grand défi auquel est confronté le processus de développement socio-économique de la plupart des Etats membres de l'organisation, notamment en Afrique subsaharienne et dans le sud asiatique, le Dr. Sengendo a expliqué que le taux moyen, surtout dans les rangs des jeunes, atteint jusqu'à 38%, dans certains pays membres de l'OCI où des millions de personnes vivent dans le dénuement total et n'ont aucun moyen de subvenir à leurs

besoins humains essentiels.

Pour de nombreux démunis vivant dans nos pays membres, a-t-il dit, vaincre la pauvreté, c'est prendre essentiellement appui sur la libre initiative, à travers des mini-projets. Ceux-là mêmes que l'OCI et ses institutions concernées ont fait profiter de maints programmes de microfinancement et d'autonomisation économique. En vue de satisfaire aux demandes de prestation financières des démunis, M. Sengendo a rappelé l'existence d'institutions de micro-investissement dans de nombreux pays membres de l'organisation, à l'instar de la fondation « Akhuwat » (fraternité) pour le microfinancement islamique (AIM), créée en 2001, en République islamique du Pakistan et œuvrant à la mobilisation du microfinancement sans intérêts, au profit des marginalisés de la société, pour améliorer leurs conditions et modes de vie.

Le Secrétaire général adjoint a exprimé son appréciation à l'AIM pour avoir offert de faire profiter de son expérience les Etats membres de l'OCI. Il a également félicité le Groupe de la BID pour sa contribution louable à l'organisation de ce colloque qui s'est tenue sur la base de la résolution pertinente prise par la 48ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, tenue dans le courant du mars 2022, à Islamabad, République Islamique du Pakistan.

De son côté, M. Amir Bukvic, Directeur général par intérim chargé des Pratiques mondiales et des Partenariats du Groupe

de la BID, lors de son allocution liminaire, a mentionné que l'approche traditionnelle est exposée au surendettement, surtout en ces temps de crises multiples, si aucun service non financier approprié n'est également fourni. Il est nécessaire a-t-il dit, de disposer de services financiers accompagnés d'opportunités de projets rentables, d'infrastructures de soutien abordables, d'un renforcement des capacités adéquat, d'un accès à des marchés attractifs en la matière et de solutions technologiques appropriées. Par conséquent, l'approche d'autonomisation économique de la BID est très opportune pour l'adoption et l'accélération de l'activité principale de la microfinance des Etats membres de l'OCI.

Ont également pris part aux travaux de ce Colloque, au nom du Groupe de la BID : les experts, le Dr. Nabil Ghaleb, Moh. Yusri Yusof, Mohammad Dodin, Lagassane Ouattara et Mohamed Mazen Dakhli qui ont enrichi la rencontre par leurs expériences méritoires fondées sur leur approche de l'autonomisation économique de divers groupes de personnes dans les Etats membres de l'OCI.

Le Colloque a été présidé par S.E l'Ambassadeur Syed Mohammed Fawad Sher, Représentant permanent de la République islamique du Pakistan, en sa qualité de Président du 48ème CMAE, et a réuni des représentants des Etats membres de l'OCI et des institutions concernées.

Les centres de réflexion et les décisions politiques internationales

Les événements de l'histoire ont témoigné de l'importance des idées de par leur impact marquant sur l'orientation de toute décision politique internationale. Les prémices en étaient apparues clairement lors de la guerre froide, de même qu'après les événements du 11 septembre 2001, ou encore lors de l'apparition ravageuse du Coronavirus et, plus récemment, dans la guerre russo-ukrainienne. Ceci était dû à la manière dont les centres de recherches, notamment en Occident, se sont épuisés à inventer tous genres de superlatifs pour décrire ces événements et leur trouver des justificatifs, ou encore à avancer des suggestions pour les contrecarrer aux plans politique, sécuritaire, sanitaire et économique. En outre, les mêmes centres ne se sont guère gênés pour jouer aux « conseillers » auprès de la Communauté internationale et de l'opinion publique mondiale, en mettant à leur service, leur savoir-faire et leurs études, durant cette crise, tout en faisant connaître les intérêts stratégiques de leurs pays.

Depuis le début du XXe siècle, le monde a connu un changement profond dans les processus d'élaboration des décisions et des politiques et de réaction aux crises compte tenu des rôles centraux désormais dévolus aux centres de recherches. Ceux-ci n'ont pu accéder à ce rôle influent qu'en raison de leur aptitude à analyser en profondeur les problématiques qui préoccupent les dirigeants politiques et les hommes d'Etat. Et si l'élaboration d'une décision politique est un processus des plus complexes, il est néanmoins permis de dire que de par sa nature même, le système international a favorisé l'attribution de rôles plus consistants à ces centres, à travers leur influence notable sur la détermination des politiques extérieures des Etats, avec des budgets exorbitants.

De nos jours, les « Think Tanks » sont devenus une réalité concrète, et une boussole du progrès qui montre l'aspiration des nations à la sauvegarde de leur patrimoine et à l'élévation de leurs connaissances. Nombreuses auront été les définitions données à cette la notion. Le plus souvent, ils se présentent en personnalité morale, en tant qu'organisations à but non-lucratif, avec une variété de dénominations, des appellations telles qu'institution de la Corne de l'Afrique, ou fondation Carnegie. Il s'agit d'une toute nouvelle tendance dans les relations internationales, qui se focalise sur l'analyse de divers thèmes tels que la démocratie, l'écosystème et la mondialisation, tout en interagissant avec les problèmes de la politique, en tant que trait-d'union entre le savoir et le pouvoir. Historiquement, l'expression « Think Tank » a été utilisée pour la première fois, aux Etats-Unis, lors de la première guerre mondiale. Par la suite galvaudé, le terme a été dévolu à plus de 11000 centres de recherches de par le monde. Il nous apparaît clairement que ces centres ont, à la base, une vocation non-lucrative et non-partisane, qui les incite à la neutralité, au mutisme concernant tout soutien à tout parti politique, à la concentration de leur attention sur les recherches, les analyses, les apports de compétences aux organismes gouvernementaux, et la fourniture d'études aux décideurs, outre la contribution à la sensibilisation de l'opinion publique. Le lien entre le concepteur d'idées, l'homme politique et le décideur fait que la formule de « porte tournante » soit si chère aux Américains dont les chercheurs s'y préoccupant d'apporter leur concours à l'élaboration du processus politique, à travers l'occupation de fonctions gouvernementales, avant de retourner à leurs postes initiaux de conseillers au sein des centres de réflexion, une fois qu'ils ont terminé leurs tâches officielles. Lesdits centres de réflexion interagissent avec les décideurs et exercent une influence notable, à la faveur de nombre de stratégies, telles que la multiplication de leurs apparitions dans les médias internationaux, la diffusion de recherches sur les sites électroniques, l'appel aux décideurs pour qu'ils participent aux conférences. A vrai dire, l'évolution des centres de recherches peut être résumée en quatre phases ou vagues successives, à savoir une première vague consistant en des organismes de recherches sur la politique, telles que la fondation Carnegie (1910). La deuxième vague intervient avec l'apparition des collaborateurs contractuels du Gouvernement pour remédier à l'insuffisance des recherches portant sur la politique étrangère (la Fondation Rand 1948). Quant à la troisième vague, elle a consisté en des organismes en charge de problèmes généraux, incluant les recherches politiques, les techniques de commercialisation les plus avancées, tels que le Centre d'études stratégiques et internationales (1962). Enfin, la quatrième vague peut être désignée comme étant celle durant laquelle d'anciens dirigeants avaient mis en place des centres du patrimoine destinés à perpétuer leur souvenir, à l'instar de l'institut Carter.

En définitive, il convient de se poser sérieusement la question de savoir quels sont le rôle et le statut des centres de réflexion dans le développement du monde islamique ?

Selon une étude datée de 2021, du programme des centres et communautés civils, dépendant de l'Université de Pennsylvanie, le nombre d'institutions dans les Etats membres de l'Oci est en constante évolution. A l'heure actuelle, il se chiffre à 1049 centres dans 48 Etats membres, à 2203 aux Etats-Unis d'Amérique, à 1413 en Chine, à 612 en Inde et à 515 en Grande-Bretagne.



**MOHAMMED ALI
ELKHAMLI**

DEPARTEMENT DES AF-
FAIRES HUMANITAIRES
DE L'ORGANISATION DE LA
COOPERATION ISLAMIQUE

*Les « Think Tanks »
sont devenus une
réalité concrète, et
une boussole du
progrès qui montre
l'aspiration des na-
tions à la sauvegarde
de leur patrimoine et
à l'élévation de leurs
connaissances*

APPEL DE HISSEIN TAHA AUX ETATS MEMBRES POUR LE SOUTIEN AU FSI



Dans une allocution à l'adresse du 66ème Conseil Permanent du Fonds de Solidarité Islamique (FSI), réuni le 4 janvier 2023, au siège l'OCI à Djeddah, sous la férule de son Président en exercice, l'Amb. Nasser bin Abdullah bin Hamdan Al-Zaabi, le Secrétaire Général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha a indiqué que cette réunion s'inscrivait dans le cadre de la progression que l'OCI accomplit dans le suivi de maints dossiers, au profit des causes de l'Islam et des musulmans. Il a relevé l'importance du rôle du FSI dans la réalisation de ces progrès, à travers ses projets humanitaires dans les pays membres et, notamment dans les pays les moins avancés et les pays où vivent des communautés et des minorités musulmanes, dans tous ses domaines d'activité pédagogique, culturelle, sanitaire, sociale, religieuse et autre.

Au cours de l'année écoulée, a-t-il dit, le monde islamique a eu à endurer de fâcheuses crises humanitaires, du fait des calamités naturelles ou de conflits armés. Il a ajouté que le FSI a déployé des efforts appréciables, dans les limites de ses possibilités financières, pour participer aux assistances

fournies pour l'allègement des charges découlant de ces crises qui s'épuiseront indubitablement durant l'année prochaine, voire se multiplieront, conséquemment à d'autres problèmes que le climat, tels que la situation en Palestine, au Sahel africain, dans les pays du Bassin du Lac Tchad, en Somalie et ailleurs. C'est ce qui nous commande, a-t-il décalé, d'élargir le champ des sources de revenus du Fonds et de le doter de plus de ressources, en particulier celles destinées aux cas d'urgence, pour l'aider à porter secours aux sinistrés, dans les pays membres, alléger leurs souffrances et pourvoir aux besoins des musulmans, partout où ils trouvent.

Il a lancé un appel à tous les Etats membres pour qu'ils apportent leur appui financier au FSI, dans le sens de la confirmation de leur devoir de solidarité qui, a-t-il souligné, engage l'ensemble des musulmans, sans exception aucune, d'autant plus que ce Fonds est l'une des principales institutions caritatives de l'OCI et est appelé à tant d'autres nobles missions humanitaires importantes.

M. Taha a formulé l'espoir de voir se poursuivre l'apport du FSI à la Palestine, notam-

ment, aux projets d'Al-Qods et l'exécution d'un surcroît de projets sanitaires et éducatifs de manière à conforter la résistance du peuple palestinien, tout particulièrement à Al-Qods, face à l'assaut féroce des forces d'occupation, et cela parallèlement à la poursuite de son soutien aux universités islamiques, dans le cadre de l'OCI, notamment au Niger et en Ouganda, pour les aider à honorer leurs engagements pédagogiques. Il a, en outre, exprimé ses remerciements aux Etats qui ont consenti des donations au profit du FSI, tout en formant le souhait de voir se poursuivre ce soutien pour diversifier ses sources de revenus et l'assomption de ses responsabilités. Il a également exprimé sa profonde gratitude à l'endroit du Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman Bin Abdelaziz et à SAR le Prince Mohammed Bin Salman, de même qu'au Gouvernement saoudien pour leur généreux soutien à l'OCI et à ses institutions, y compris le FSI qui a son siège et auquel ils prodiguent tous leurs efforts afin de lui assurer toutes les facilités requises pour l'accomplissement de ses tâches.

LA REUNION DU COMITE ISLAMIQUE DU CROISSANT INTERNATIONAL

Le Secrétariat général de l'OCI a exprimé sa reconnaissance au Comité islamique du Croissant International, au vu de son rôle efficace dans le soutien aux sinistrés des catastrophes naturelles et des conflits

dans le monde islamique, tout en se félicitant de l'inauguration en Irak du Centre d'édification de la paix sociale. Tel était le contenu de l'intervention du représentant du Secrétariat général, le Dr. Yasmi Adrian-

syah, à la séance d'ouverture de la 36ème session du Comité Islamique du Croissant International et du Premier Forum de lancement du Centre d'édification de la paix sociale, tenue à Bagdad, République d'Irak.

CELEBRATION DU CAIRE ET DE YAOUNDE EN TANT QUE CAPITALE DE LA CULTURE



L'Organisation du Monde Islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ICESCO), conjointement avec le Ministère de la Culture de la République Arabe d'Égypte, ont officiellement clos, au cours d'une cérémonie organisée au pavillon artistique Al-Hanager de l'opéra du Caire, les festivités de célébration du Caire, en tant que capitale culturelle du monde islamique, par la distribution prix de la première tranche du concours patrimonial de photographie et l'inauguration d'une exposition des œuvres figurant candidates à ce concours. Cette cérémonie qui s'est déroulée, le 10 mars dernier, en présence de nombreux responsables, de haut niveau, d'Ambassadeurs, de personnalités publiques, d'auteurs, de penseurs et d'artistes a débuté par l'interprétation de l'hymne national de la République Arabe d'Égypte, suivie de la projection d'un film documentaire intitulé : « Le Caire, capitale de la Culture dans le monde islamique », répertoriant les activités tenues dans le cadre de cette célébration, tout au long de 2022.

Dans son allocution, Dr. Nevine Al-Kilani a remercié l'ICESCO pour son grand soutien aux activités de célébration, soulignant qu'elles avaient un caractère unique et couvraient différents types d'arts.

Elle a ajouté que le choix du Caire comme capitale de la culture dans le monde islamique était l'aboutissement de sa position unique en tant que lieu de rencontre des cultures à travers les époques successives, centre important pour la culture et la créativité et point de convergence culturelle entre l'Orient et l'Occident.

Dr. Salim M. Al-Malik, Directeur général de l'ICESCO, a entamé son allocution en remerciant Son Excellence Abdel Fattah Al-Sisi, Président de la République Arabe d'Égypte, pour ses efforts de promotion des différents aspects de la culture, soulignant que 159 activités ont été réalisées lors de cette célébration du Caire en tant que capitale culturelle du monde islamique. Il a souligné que l'ICESCO n'a pas cessé d'apporter son appui aux ambitions de la ville du Caire au regard de l'avenir, en mettant en œuvre dans ce cadre, de nombreux projets parmi lesquels, il a cité l'organisation du stage de formation et d'initiation aux applications de l'intelligence artificielle dans la préservation des joyaux du patrimoine historique, l'octroi de bourses universitaires pour la préservation des antiquités, et le programme de formation des enseignants à travers le projet de certification professionnelle internationale dans l'enseignement.

Il a souligné aussi que le message adressé par le Caire, cette année, s'est traduit dans la restauration de son rôle historique influent, la confirmation de son rayonnement culturel et le renouvellement de l'action culturelle. Il a remercié tous ceux qui ont contribué au succès de la célébration, et conclu son allocution en récitant un poème intitulé : « La capitale des capitales », qu'il avait rédigé à cette occasion.

D'un autre côté, la délégation de l'ICESCO a tenu, le 4 février dernier, au siège de la Commission nationale camerounaise de l'UNESCO à Yaoundé, une réunion avec M. Abdoulaziz Yaouba, Secrétaire Général de la Commission Nationale de la République du Cameroun pour l'UNESCO, et Madame Estagim Savedi, Directrice des festivals et des œuvres novatrices au Ministère camerounais des arts et de culture et Présidente de la haute Commission de Célébration de Yaoundé en tant que capitale de la Culture Islamique pour l'année 2022.

La réunion a répertorié les principaux programmes et activités accomplis durant l'année 2022, dans le cadre de la célébration de Yaoundé en tant que capitale de la culture islamique, sous le patronage de son excellence le Président Paul Biya, Président de la République du Cameroun.

LA REHABILITATION DES ENFANTS DE LA RUE EN MALAISIE AU MOYEN DU FOOTBALL



L'ICESCO a clos, le 27 janvier dernier, en Malaisie, la première étape d'un programme de réhabilitation des enfants de la rue, au moyen du football, organisé en partenariat avec le Ministère de l'Education et de l'Enseignement, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de la Femme et de la Promotion de la famille et de la société, l'Universitaire islamique internationale de Selangor et le Centre pédagogique de l'ICESCO en Malaisie, en vue d'utiliser le sport pour renforcer la protection des jeunes, offrir à ces derniers des opportunités d'initiation au savoir, consolider la cohésion et l'intégration sociales, lutter contre la violence et assurer des espaces sûrs aux

enfants de rues âgés de sept à dix-sept ans. Cette cérémonie de clôture du Programme a été marquée par une rencontre de football entre deux équipes d'enfants participants et la sélection du meilleur joueur et du meilleur participant à ce programme à travers lequel l'ICESCO vise à habiliter les enfants de la rue au moyen du sport, en général, et du football, en particulier, pour leur assurer un avenir plus radieux.

Auparavant, lors de la cérémonie de coup d'envoi de cette manifestation, Mme. Aym Hoi Yang, Vice-ministre de l'enseignement de Malaisie, avait prononcé une allocution dans laquelle elle avait félicité l'ICESCO pour les efforts qu'elle déploie afin de sout-

nir ses Etats membres. Après quoi, le Dr. Mohamed Farid Rafi Bin Abdallah, Doyen de l'Université islamique internationale de Selangor, le coup d'envoi officiel à ce programme auquel ont participé quatre équipes enfantines.

Le programme a comporté un ensemble d'activités sportives, telles que la maîtrise du ballon, les techniques de dribble et autres règles de cette discipline sportive ; outre une séance de consultations psychiques à l'effet de renforcer le mental et le respect de soi dans les rangs des enfants concernés, et de les initier aux finesses du leadership et de la communication humaine. En outre, une séance d'initiation a eu lieu avec M. Robin Thayabaran Kathiribilay, membre de l'équipe nationale de football de Malaisie, qui a fait part aux jeunes apprenants, de sa carrière, de ses débuts et des défis qu'il a eu à relever avant de devenir joueur professionnel.

Les participants ont visité le Conseil National des sports et l'Institut national des sports de Kuala Lumpur où ils ont eu l'opportunité de s'adonner à des exercices avec des entraîneurs professionnels, de prendre part à des rencontres amicales et de subir des tests physiques de sélection.

PLUS D'UN DEMI-MILLION DE VISITEURS A L'EXPOSITION SUR LA TRADITION DU PROPHETE

Dans un rapport publié le 31 janvier dernier, l'ICESCO a confirmé que plus d'un demi-million de personnes ont visité l'exposition et le musée international de la « Sira » (tradition) du Prophète Mohamed (PSL) et de la civilisation islamique, organisée dans la capitale du Royaume du Maroc, Rabat, et cela pendant les deux premiers mois qui ont suivi son ouverture au public, le 28 novembre 2022. Organisée sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, cette exposition a drainé un public sans cesse croissant, à telle enseigne que ses stands se sont encombrés de visiteurs de tous âges, venus de diverses provinces ou faisant partie des résidents ou des invités du Royaume Chérifien, tant cette manifestation culturelle a polarisé l'attention de tous les curieux désireux d'approfondir leurs connaissances au sujet des détails de la Sira du Prophète (PSL), à la faveur du parcours des pavillons

et stands de cette exposition qui fait recours aux techniques les plus récentes, permettant au visiteur de se plonger virtuellement dans l'époque du Prophète (PSL) et s'adressant à son esprit et à son âme, à travers des données encyclopédiques consacrées et authentifiées sur l'Elu de Dieu Tout-Puissant.

L'accueil par l'ICESCO de cette exposition et du musée international de la Sira du Prophète (PSL) et de la civilisation islamique, est venu couronner le partenariat stratégique établi entre l'ICESCO, la Ligue du Monde Islamique et l'Alliance Mahométane des Oulémas du Royaume du Maroc.



Coup d'envoi à un programme de l'IOFS en Afghanistan

S.E. M. Yerlan A. Baidaulat, Directeur Général de de l'Organisation Islamique de la Sécurité Alimentaire (IOFS), est arrivé le 15 avril dernier à Kaboul, en vue d'y donner le coup d'envoi sur le terrain, aux assistances alimentaires humanitaires fournies par l'IOFS, en partenariat avec l'Association afghane du Croissant Rouge.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, au sujet du programme d'aide à la sécurité alimentaire en Afghanistan, par la 17ème Session extraordinaire du Conseil des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) sur la situation en Afghanistan, tenue le 19 décembre 2021 à Islamabad (Pakistan), et avec le soutien prodigue de la République du Kazakhstan, de la République du Tadjikistan et de la République du Turkménistan, l'IOFS a dépêché, en Afghanistan, un premier convoi d'aide alimentaire humanitaire consistant en 280 tonnes de blé et de nourritures pour nourrissons qui ont été distribués aux familles les plus nécessiteuses de Hérat et de Kaboul. Durant sa visite de travail à Kaboul, la délégation de l'IOFS s'est entretenue avec Son Excellence M. Mohamad Saeed Ayyash, Directeur général de la mission de l'OCI à



Kaboul, au sujet de la coopération efficace à mettre en œuvre pour la réussite de l'exécution du programme d'assistance.

Ceci outre une visite effectuée au siège de la mission des Nations unies pour l'aide à l'Afghanistan pour les entretiens bilatéraux avec le Chef de mission et Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU auprès de l'Afghanistan, Madame Roza Otunbayeva. Cette entrevue a été marquée par la conclusion d'un accord en vertu duquel, l'IOFS s'est engagée à fournir une caravane alimentaire humanitaire de 68 tonnes de blé offertes par le Secrétariat général de cette organisation, avec le concours d'entreprises privées du Kazakhstan, y compris le Con-

sortium Omar et Kunduz, à l'intention des femmes et enfants hébergés dans des centres de soin sélectionnés pour désintoxication à Kaboul, en partenariat avec le bureau onusien concerné en matière du stupéfiants et de criminalité.

Au cours de cette réunion, il a été convenu de confier à la mission des Nations unies l'acheminement des aides à l'Afghanistan et à l'Organisation islamique de la Sécurité alimentaire d'explorer d'autres modes de coopération en vue d'assurer à l'Afghanistan d'autres ressources financières que celles des plantes hallucinogènes. Il est prévu de mettre en place un groupe d'action commun à cet effet.

Démarrage en Espagne du congrès sur la Cité internationale de la paix

L'Organisation du Monde islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ICESCO) a pris part au congrès et à l'exposition, tous deux consacrés à la Cité internationale de la paix, pour l'année 2023, à savoir, la ville espagnole de Salamanque, organisés par la Fondation dédiée à « La Cité mondiale de la paix », dans le but de consolider l'importance que revêt la construction de villes intelligente et modulable, tant elles peuvent contribuer au développement durable, dans divers domaines.

L'ICESCO a été représentée à la séance d'ouverture de ce congrès, le 23 janvier dernier, après le Dr. Mohammed Sharif, Conseiller scientifique et technologique de l'ICESCO, qui a fait ressortir la nécessité de conjuguer les efforts des organisations et institutions internationales et du secteur privé, dans le domaine de la promotion des villes intelligentes, pour contribuer au développement économique



LA 17^{ème} SESSION DE L'UNION DES CONSEILS D'ETAT DES PAYS MEMBRES

Prenant la parole à la 17^{ème} session de l'Union des Conseils des Etats membres de l'OCI, réunie les 29 et 30 janvier dernier, en République Algérienne Démocratique et Populaire, le Secrétaire Général de l'OCI, S.E.M. Hissein Brahim Taha, a rendu hommage à l'Algérie et à S.E. le Président Abdelmadjid Tebboune, pour l'appui constant qu'ils apportent à l'action islamique commune et aux causes du monde musulman. L'orateur a, également, remercié le Parlement algérien, avec ses deux chambres, pour avoir accueilli cette session en une conjoncture régionale et internationale des plus délicates qui commande aux Etats membres de raffermir leurs relations bilatérales et leur solidarité, et d'intensifier leurs efforts de coordination. M. Taha a réaffirmé le soutien constant apporté par l'OCI à la cause palestinienne, en tant que cause primordiale des musulmans, à l'heure où elle connaît de graves rebondissements qui nécessitent l'unification des positions et des efforts afin favoriser une prise de conscience accrue de la Communauté internationale pour la concrétisation d'une cessation des profanations israéliennes, la mise en œuvre des décisions de la légalité internationale, la garantie d'une protection internationale du peuple palestinien, la préservation du statut historique et juridique d'Al-Qods, le parrainage d'un processus politique multipartite conduisant à la cessation de l'occupation



israélienne et la concrétisation de la formule de deux Etats distincts, sur la base des Résolutions onusiennes pertinentes et de l'initiative arabe de paix.

Le Secrétaire général a renouvelé le soutien de l'OCI aux droits du peuple du Jammu-et-Cachemire à l'autodétermination, de même qu'aux droits des musulmans Rohingyas au Myanmar, ainsi qu'à l'ensemble des minorités et communautés musulmanes dans les pays non membres. Il a réaffirmé le soutien de l'OCI à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement dans la région du Sahel et du bassin du Lac Tchad, en Afghanistan, en Libye, en Somalie, en Irak, au Yémen et en Syrie, au Soudan, en prônant le recours à la sagesse et au dialogue dans le règlement de tous les litiges, conflits et crises.

Tout en exprimant sa profonde inquiétude

au vu de l'escalade du racisme, des discours de haine et de l'islamophobie dans maintes régions du monde, M. Taha a, de nouveau, dénoncé les récentes profanations commises par des éléments de la droite extrémiste en Europe, à l'encontre du Saint Coran, les qualifiant d'actes extrémistes de provocation et d'expression concrète du phénomène d'islamophobie. A ce sujet, M. Hissein Brahim Taha, a appelé, une nouvelle fois, les gouvernements des pays concernés à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser ces agissements. Il a souligné que le Secrétariat général a, constamment, prôné le dialogue, la compréhension mutuelle et la coopération entre les confessions, les cultures et les civilisations, tout autant qu'à la consécration des valeurs de tolérance, de coexistence pacifique, de rejet de la haine et du fanatisme, et de lutte contre le terrorisme, afin de réaliser la paix et la concorde dans le monde.

Evoquant les défis inhérents à la sécurité alimentaire et les conséquences négatives du Coronavirus et des variations climatiques, M. Taha a retracé les efforts que le Secrétariat général déploie pour stimuler l'échange de connaissances, de technologies, d'investissements et de commerce, afin de garantir la concrétisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de l'OCI-2025.

L'OCI ALLOUE 403 MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS AU FINANCEMENT DE PROJETS

Au cours de sa 350^{ème} session périodique, tenue en son siège principal de la BID à Djeddah, sous la présidence du Dr. Muhammad Sulaiman Al-Jasser, Président du groupe de la BID, le Conseil des Directeurs Exécutifs de la BID est convenu d'allouer une enveloppe de 403 Millions dollars à trois projets de soutien au développement socio-économique et au renforcement de la durabilité de certains secteurs principaux, tels que l'énergie, l'éducation et le transport, dans les Etats membres.

Dans une allocution, le Dr. Al-Jasser a fait ressortir l'importance des projets adoptés, ajoutant : « Les projets de mutation qui viennent d'être approuvés ne manqueront pas d'avoir un impact notable sur l'amélioration

des systèmes de transport, d'enseignement et d'énergie, outre le renforcement de la complémentarité économique régional et de la coopération en cas d'urgences ». « Le groupe de la BID, a-t-il dit, continue d'être engagé en matière de soutien aux Etats membres, dans leurs efforts de réalisation de leur prospérité et de leur capacité de persévérance, tout particulièrement, dans les moments difficiles. »

Au premier rang des projets adoptés, figure la première tranche du projet du réseau ferroviaire électrique à grande vitesse (TGV), de la République Arabe d'Égypte, dont le coût s'élève à 318 Millions d'euros et qui est appelé à la mise en place de la réalisation d'un système de transport régulier et sûr, à des

tarifs raisonnables, pour tous les usagers. C'est ce qui sera concrétisé grâce au développement d'un réseau ferroviaire électrique rapide, durable, écologique et capable de résister aux variations climatiques, avec un parcours long de 660 km. D'après les prévisions, ce projet profitera annuellement à 25 millions de personnes et réduira, annuellement, les émissions de gaz à effet de serre de 250 mille tonnes de dioxyde de carbone. Le Conseil des directeurs exécutifs a, en outre, donné son accord à une enveloppe additionnelle d'un montant de 13 millions de dollars, à consentir au projet de rattachement du transport et de commercialisation de l'électricité entre les pays d'Asie centrale et d'Asie méridionale, au Kirghizstan.

BIENNALE DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE LA CIVILISATION ISLAMIQUE



Dr. Salim M. Al-Malik, Directeur général de l'Organisation du Monde Islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ICESCO), a participé à la cérémonie d'ouverture de la 1ère édition de la Biennale des Arts islamiques, sous le thème : « Awwal Bayt » (Première Maison), organisée du 23 janvier au 23 avril 2023 dernier, par la Diriyah Biennale Foundation (DBF) à Djeddah, au Royaume d'Arabie Saoudite. Cette première manifestation du genre au monde célèbre le patrimoine historique de la civilisation islamique, d'une manière artistique qui mêle art contemporain, objets de collection, manuscrits et pièces uniques.

À l'issue de la cérémonie d'ouverture, à laquelle a également assisté Dr. Abdellah Benarafa, Directeur général adjoint de l'ICESCO, Dr. Al-Malik a salué les efforts du Ministère saoudien de la Culture et de la DBF dans la tenue de cet événement singulier, qui a réussi à conjuguer l'héritage culturel de la civilisation islamique aux arts contemporains et à présenter au monde une image édifiante de toutes les facettes des arts islamiques.

Le Directeur général de l'ICESCO a déclaré que la participation de l'Organisation à l'ouverture de cette Biennale s'inscrit dans le cadre de sa vision et de ses orientations stratégiques de préservation et de valorisation du patrimoine du monde islamique, en l'incluant dans les listes du patrimoine du monde islamique, et dans de nombreux programmes, projets et cycles de sessions de formation, organisés par l'ICESCO, afin de consolider l'économie culturelle, et la mise à profit des potentialités offertes par

les applications technologiques de pointe à la réalisation de ces objectifs.

La cérémonie d'ouverture de la Biennale des Arts islamiques s'est déroulée en présence de hautes personnalités, dont des responsables saoudiens et arabes, et un grand nombre d'artistes et d'intellectuels d'Arabie Saoudite et du monde entier.

La Biennale des Arts islamiques 2023 se tient dans le Hall ouest des pèlerins de l'aéroport international Roi Abdelaziz. Elle s'étend sur une superficie de 118.000 mètres carrés et englobe des œuvres d'art d'une quarantaine d'artistes du monde entier, et environ 280 artefacts prêtés par des institutions locales et internationales.

Le programme de cette Biennale comprend la tenue d'une série d'activités, de voyages, d'ateliers et de rencontres avec des artistes, de même que des séminaires, colloques, spectacles et projections sur de nombreux thèmes dont le patrimoine du monde islamique et son apport culturel pour la société contemporaine, ainsi que l'organisation, la collecte, la préservation et l'enseignement des arts islamiques.

Le Pr. Julian Rappé, Directeur du musée national des arts asiatiques de Washington, dépendant de la Fondation Smithsonian a indiqué que la présentation de la (Première Maison) Awwal Beit deux volets essentiels dont le premier est abrité dans les salles nouvellement construites et porte le titre de 'Qibla », sous forme d'exposition minutieusement conçue, tandis que le second est abrité par d'immenses tentes destinées aux pèlerins, et cela sous le titre : « Al-Hijra ».

Parlant d'abord de la section « Qibla »,

l'orateur a relevé qu'en dépit de son espace, relativement exigü, cette section comporte un ensemble énorme de manuscrits. Il a ajouté que : « Cette section vise essentiellement à susciter des réactions bien plus qu'à présenter des vérités »

Pour ce qui concerne la première salle « Al Qibla », son appellation, son thème et sa clôture, le guide de présentation apporte les indications suivantes : « Commençons par une salle à l'éclairage discret où est diffusé un aperçu vidéo de la Sainte mosquée de Makkah Al-Mukarammah. Ici, le son prime par rapport à l'image, en ce sens que nous pouvons y écouter les appels à la prière des diverses régions du monde islamique ». La dite salle conduit à une succession d'autres salles dont chacune est consacrée à un rituel donné, qu'il s'agisse d'ablutions, de prière individuelle, de prière collective ou de rites funéraires, pour se terminer par un long couloir discrètement éclairé, débouchant sur la salle de la Sainte Kaaba que le manuel décrit en ces termes : « Dans une salle à la blancheur éclatante, brillamment éclairée, est exposée une porte dorée de la Kaaba », cette porte que le Roi Abdelaziz avait ordonné de construire en 1940 ». Le même manuel précise que l'exposition comporte une autre porte de la Kaaba datant de l'année 1630, cad de l'époque du Sultan Mourad IV. « Cette porte de la Kaaba, dit-il, demeura en place en tant que telle, pendant plus de 300 ans, avant d'être remplacée par une autre, à l'initiative du Roi Abdelaziz. Ici, nous avons également, le tuyau de la gouttière de la Kaaba, ainsi que de nombreuses pièces de tissu ».

Le catalogue des œuvres calligraphiques primées par l'IRCICA



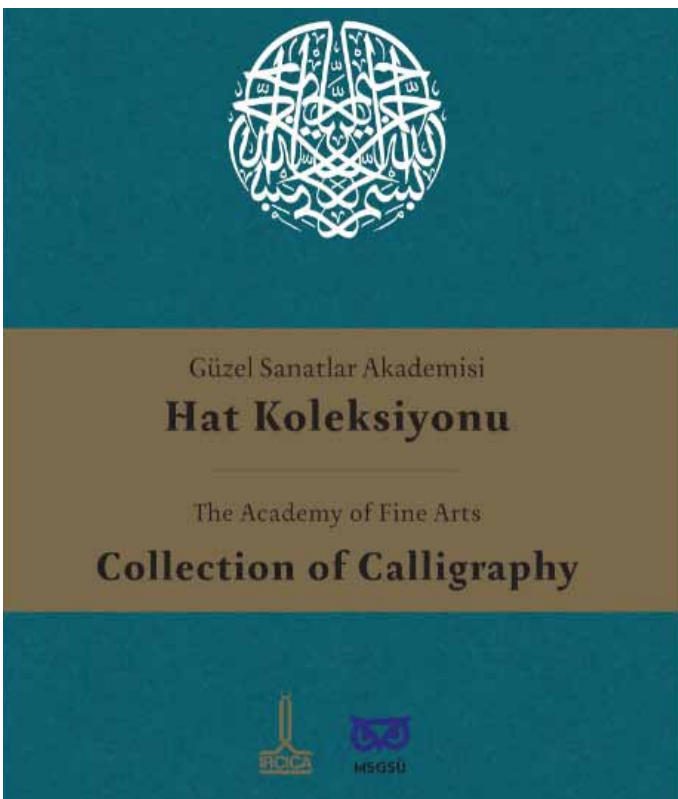
Le Centre islamique de recherches sur l'Histoire, les Arts et la Culture islamiques (IRCICA) a édité un catalogue des œuvres calligraphiques qui ont remporté les trois premiers prix et gratifications, dans chaque type d'art calligraphique. Ledit catalogue est en fait un album exhaustif des œuvres récompensées ; en ce sens que tout demandeur à ce sujet, peut s'adresser directement à l'IRCICA pour recueillir un exemplaire du catalogue de la compétition actuelle ou de celui des concours précédents.

697 tableaux calligraphiques ont ainsi été recueillis dans le cadre de ce 12ème concours de l'IRCICA, organisé en 2022. Ces œuvres ont été présentées par 535 calligraphes représentant 31 pays. Ont été récompensées 61 d'entre elles, réalisées par 49 artistes originaires de 10 pays. Les résultats de ce concours, qui a porté sur les dix modes calligraphiques, à savoir le Thuluth jaly, le Thuluth, le Naskh, le Mouhaqaq, le Thoulouth-Naskh, le Taaliq jali, le Taaliq, le Diwani jali, le Diwani et le Koufi, ont été annoncés le 21 mai 2022. Ce 12ème concours a été consacré aux œuvres du calligraphe Moustafa Rakim (1758-1826) qui contribuèrent de manière considérable à la promotion de cet art en lequel il fit preuve d'un admirable perfectionnisme, tout particulièrement, dans les styles du Thuluth Jaly et du Taghra. Mustafa Rakim était aussi un dessinateur dont les œuvres, à l'époque, plurent au Sultan Selim III qui l'invita à venir dessiner son portrait.

Album d'œuvres d'art originales de calligraphie de l'Université de Mimar-Sinan

Avec la publication de cet album, une collection magnifique d'œuvres d'art originales de calligraphie appartenant à l'Université des Beaux-Arts Mimar-Sinan (MSFAU), Istanbul, est devenue, pour la première fois, accessible en permanent au public, après une exposition d'échantillons, tenue en avril 2022. La collection, qui a été baptisée « Collection de calligraphie de l'Académie des Beaux-Arts », en raison du statut antérieur de l'Université en tant qu'Académie, se compose des œuvres d'un groupe d'artistes célèbres qui ont enseigné dans son département, des arts décoratifs turcs au cours du deuxième tiers du 20ème siècle.

Le Département a été créé en 1936, lorsque l'ancienne médresa des calligraphes, fondée en 1915 et rebaptisée plus tard École des arts décoratifs orientaux, a été rattachée à l'Académie avec la même faculté. Au fil du temps, certains enseignants du Département ont atteint l'âge de la retraite obligatoire, mais n'ont pas eu droit à des pensions de retraite, en raison de leur affectation en tant qu'enseignants assistants ; pour les aider à joindre les deux bouts, un accord a été trouvé pour leur verser des honoraires en échange d'une œuvre calligraphique à fournir tous les mois. C'est ainsi qu'une précieuse collection vit le jour sous les auspices de l'Académie. Elle comprend les éminents maîtres de la calligraphie et de l'enluminure, Kâmil Akdik (m. 1941), Nuri Korman (m. 1951), Necmeddin Okyay (m. 1976), ismail Hakkı Altunbezer (m. 1946), Macid Ayral (m. 1961), Mustafa Halim Özyazıcı (m. 1964), Emin Barın (m. 1987), Rikkat Kunt (m. 1986) et Muhsin Demironat (m. 1983).



Participation de la femme à la promotion d'une nouvelle Ouzbékistan

En République d'Ouzbékistan, les réformes se poursuivent pour la protection des droits et intérêts légitimes de la femme et la fourniture d'un soutien social aux femmes nécessiteuses et à la garantie de l'égalité de genre, d'une manière continue. Aussi, une stratégie a-t-elle été mise en place, pour la réalisation de l'égalité entre les sexes en Ouzbékistan, jusqu'à l'horizon 2030, pour élever ce secteur à un niveau meilleur. Il a, ainsi, été procédé à la délimitation de l'âge nuptial minimum pour tout homme et toute femme, à 18 ans, ainsi qu'à la suppression de la liste des emplois, aux conditions de travail inadéquates dans lesquelles il est désormais, interdit d'employer des femmes, que ce soit partiellement ou pleinement. Aux termes d'un décret promulgué, le 7 mars dernier, par le Président de la République, concernant « les mesures de dynamisation de l'action de soutien méthodologique à la famille et à la femme », il a été procédé à l'approbation du programme national de renforcement des activités de la femme dans tous les secteurs de l'économie, de même que dans la vie politique et social durant la période 2022-2026. A été en outre déterminé le nombre des mesures à prendre pour garantir les droits de la femme, en conformité avec le programme mis en œuvre. Une part de 4% a été accordée aux jeunes filles majeures, appartenant à des familles, socialement, nécessiteuses, pour accéder aux établissements d'enseignement supérieur.

Depuis la date du 9 février 2022, il a été procédé à l'extension, de trois à six ans, de la durée d'emploi de la femme, y compris les congés de maternité, ainsi qu'à la prolongation de 16 à 18 ans de la période d'initiation scientifique des enfants handicapés congénitaux.

Depuis septembre 2022, des indemnités de grossesse et d'accouchement dans des établissements et cliniques privés, ont été instituées dans le budget de l'Etat. Des prêts, sans intérêts, ont également été instaurés au bénéfice des femmes pour suivre leurs études dans des établissements supérieur et des écoles et facultés artistiques. Ceci outre l'instauration d'une procédure spéciale qui impose à l'Etat la couverture des frais de toutes les femmes qui poursuivent leurs études au niveau du mastère.

La mesure portant couverture des contrats de scolarité des membres des familles aux bas revenus, des orphelins et des orphelines ou des étudiantes dépourvues de soutien familial, sans l'exigence de paiement, a été incorporé sur le compte des ressources additionnels du budget local, outre la création d'un Fonds de la pension alimentaire.

Les réformes qui ont pour finalité de renforcer, de manière radicale, le rôle de la femme, dans la vie politique et sociale, tout comme dans le domaine des travaux se poursuivent en Ouzbékistan. Dans ce cadre, un système original a été mis en place au bénéfice des femmes socialement actives pour leur préparation à l'accession aux postes de cadres directeurs et de formateurs, parallèlement au perfectionnement de leurs aptitudes. Il en aura résulté une amélioration du taux de présence de femmes à des postes de direction qui est passé de 7% en 2016, à 12% en 2020, pour passer à 27% en 2022 et 25%, dans les rangs des promoteurs d'affaires.

Une base de données numérique a été mise en place pour les candidates prometteuses travaillant au sein des organismes et institutions de l'Etat, outre l'établissement, en 2022, d'une liste d'attente contenant les noms de 25 mille femmes candidates à des postes de direction. En 2022, un programme a également été mis en place pour renforcer l'activité féminine, dans l'administration publique, avec le concours des ministères et des autres institutions préalablement à sa mise en œuvre.

A l'heure actuelle, quelque 1400 femmes opèrent dans les institutions gouvernementales et publiques, dans des postes de direction, au niveau des Républiques et districts, tandis que 43000 mille autres travaillent dans les provinces et les villes. En outre, la femme est présente, dans une proportion de 32 à 48% dans les sièges parlementaires qui comptent 150 députés élus. Je serai certainement excessive en disant que ces résultats ont été obtenus grâce aux conditions qui ont été offertes à la femme, dans les domaines de la politique et l'administration, au service des intérêts de l'Etat. L'Académie de l'administration publique et le Comité d'Etat pour la famille et la femme ont établi un programme « d'école de leadership féminin », d'une durée de 552 heures pour l'initiation féminine au leadership en tant que partie intégrante du programme qui a permis de former 100 femmes actives et de collecter les curricula de 142 lauréates de l'Académie durant la période 1996-2021 et de les insérer dans la base de données relative à la liste d'attente des fonctionnaires de l'Etat. Parallèlement, un système unique de données a été créé pour l'enregistrement des noms de femmes victimes de harcèlement et de violence.

Les femmes apportent une contribution digne d'éloges à la promotion du nouvel Ouzbékistan, compte tenu du fait que tout ce qui a été accompli est le résultat des réformes introduites pour renforcer le rôle de la femme, protéger ses droits et préserver ses intérêts, dans leurs divers aspects.



Malika Kader-Kanova,
Présidente de la Commission du Sénat et du Conseil supérieur de la femme et de l'égalité des sexes En République d'Ouzbékistan

Depuis septembre 2022, des indemnités de grossesse et d'accouchement dans des établissements et cliniques privés, ont été instituées dans le budget de l'Etat

CARACTERISTIQUES

LIBYE

CAPITALE : TRIPOLI

SUPERFICIE : 1,8 Millions de Kilomètres carrés.

LANGUE OFFICIELLE : L'Arabe

MONNAIE : Le Dinar Libyen



La Libye (officiellement : Etat de Libye) est un pays arabe situé en Afrique du Nord, bordé, au nord, par la Mer Méditerranée ; à l'Est, par la République Arabe d'Egypte ; au Sud-Est, par la République du Soudan ; au Sud par la République du Tchad et la République du Niger, et à l'Ouest par la République Algérienne Démocratique et Populaire et la République Tunisienne. Le pays couvre une superficie de 1,8 million de kilomètres-carrés (700.000 miles carrés), soit le quatrième rang des pays les plus étendus d'Afrique, et occupe la 17ème place dans la liste des pays les plus spacieux du monde, ainsi que la neuvième place dans la liste des neuf pays détenteurs des plus grandes réserves pétrolières confirmées du monde.

Située dans la partie ouest du pays, la capitale et ville principale, Tripoli, compte une population de plus d'un million d'âmes, sur un total de plus de six millions d'habitants ; tandis que la deuxième plus grande ville du pays est Benghazi, située à l'Est, avec une population de 700.000 âmes.

La Libye est membre de nombreuses organisations régionales et internationales telles l'Organisation de la Coopération Islamique, l'Organisation des Nations unies, l'Union Africaine, l'Union du Maghreb Arabe, la Ligue des Etats Arabes, le Mouvement non aligné,

l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) et le COMESSA.

Ce fut au septième siècle de l'ère Grégorienne que l'Islam entra en Libye. Au cours du seizième siècle, l'Empire Espagnol occupa la ville de Tripoli. Ce fut ensuite au tour de l'Empire Ottoman d'y imposer son hégémonie, en 1551. La Libye s'engagea ensuite dans les guerres du Sahel berbère, lors de la dynastie indépendante des Karamanlis, à la succession desquels vint l'empire ottoman, avant de s'achever par la signature avec l'Italie, d'un accord qui conduisit à une occupation coloniale italienne, durant la période 1911-1943. Au cours de la seconde guerre mondiale, la Libye fut l'un des principaux théâtres de la Campagne d'Afrique du Nord. Devenue royaume indépendant, en 1951, la Libye prit pour nom : Royaume indépendant de Libye, avant de se donner celui de Royaume de Libye, en 1963.

D'une superficie légèrement inférieure à celle de l'Indonésie, la Libye couvre un territoire pratiquement équivalent à celui de l'Alaska. Le littoral libyen est le plus long d'Afrique du Nord, de par ses 1770 kilomètres (1100 miles). D'où l'appellation « mer libyenne » donnée, dans le nord du pays, à une partie de la Méditerranée.

Le climat libyen est de type désertique

et semi-désertique, généralement sec à tempéré dans la plupart des régions, à l'exception des zones septentrionales qui bénéficient d'un climat méditerranéen modéré, tempéré au printemps et en automne, torride en été et relativement froid en hiver. Ce climat est diversifié, avec une vocation méditerranéenne et semi-saharienne, dans le Nord et le centre, et une vocation saharienne dans le Sud, cad froid en hiver, chaud en été, avec une faible pluviométrie. La température peut s'élever à un maximum de 30 degrés Celsius, en été, dans la région de la montagne verte, et être parfois glaciale en hiver, avec chutes de neige. Ainsi, des villes telles qu'El-Beida (la blanche) et de nombreuses régions montagneuses du nord du pays, sont couvertes de neige en hiver.

Pôle commercial central du pays, Tripoli polarise de nombreuses compagnies internationales d'investissements dans les divers domaines. Les principales ressources naturelles du pays sont le gypse, le pétrole et le gaz naturel, ces deux derniers constituant la source essentielle de revenus de l'Etat, avec des réserves de pétrole estimées à 41,5 milliards de barils ; ce qui en fait le premier pays d'Afrique, dans ce domaine.



Défendre la cause de la Palestine • Promouvoir les Cultures Islamiques • Lutter contre la pauvreté
 S'Raffermir les relations internationales • Protéger les droits des minorités musulmanes
 Combattre le terrorisme • Préserver l'héritage islamique • Valoriser le développement économique et la technologie
 Encourager le dialogue entre les cultures et les religions • Hisser la science et la technologie
 Renforcer la coopération économique et commerciale • Atteindre le développement économique et les religions



مَنظَرُ التَّعَاوُنِ الْإِسْلَامِيِّ
 OIC - OCI



**La République islamique de Mauritanie
accueille la 49^{ème} Session du Conseil des
Ministres des Affaires étrangères
Nouakchott - 2023**



La mosquée Chinguetti est une mosquée située à Chinguetti, dans la région d'Adrar, en Mauritanie. C'était un ancien centre de culte établi par les fondateurs de la ville oasis de Chinguetti, dans la région d'Adrar, en Mauritanie, au XIIIe ou XIVe siècle.

